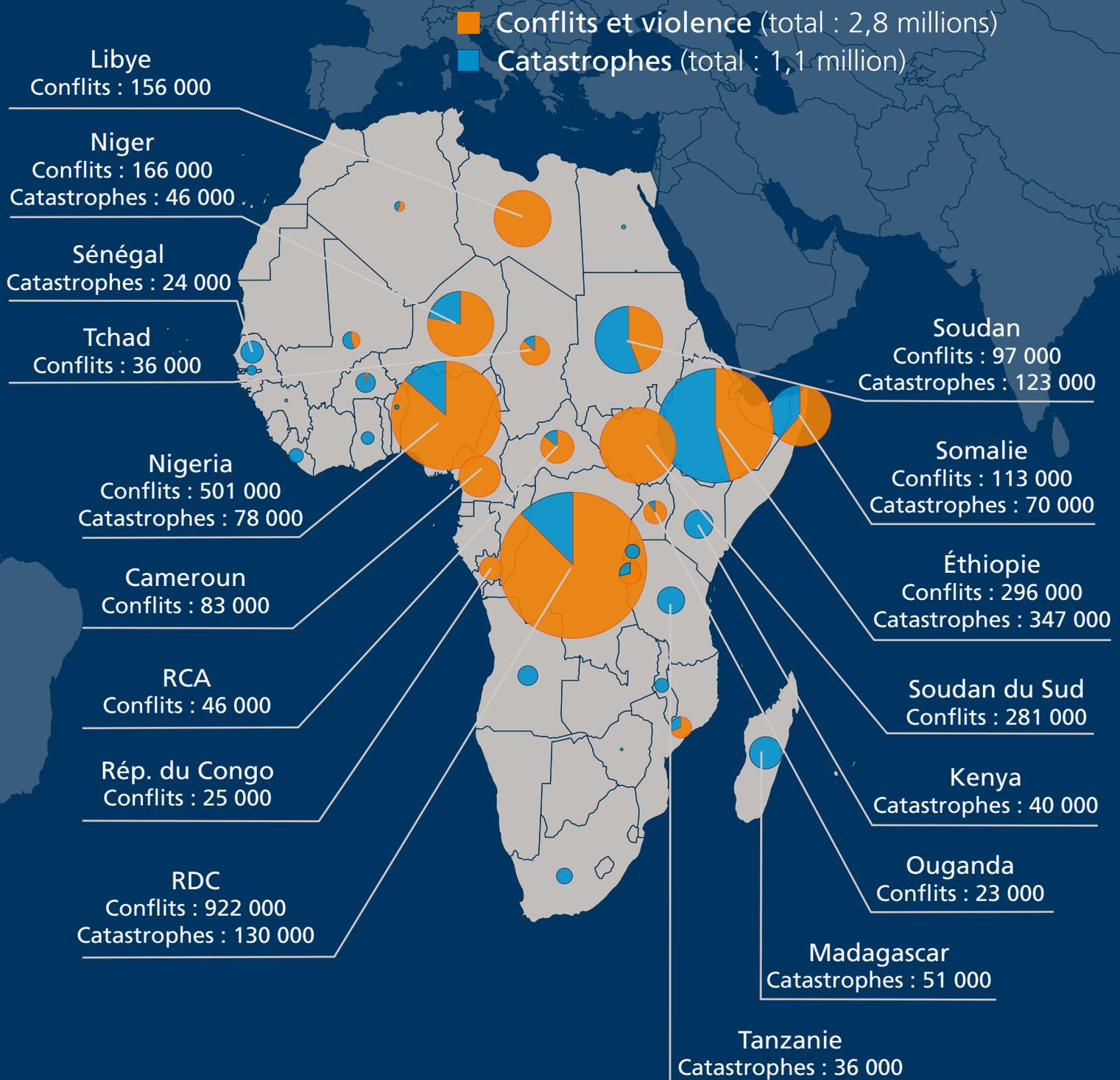




2017

RAPPORT SUR LES DÉPLACEMENTS INTERNES EN AFRIQUE

Nouveaux déplacements liés aux conflits et aux catastrophes en 2016



NOTE : Pour chacun de ces types de déplacement, le nombre de PDI est indiqué uniquement lorsqu'il dépasse les 20 000. La dimension du diagramme circulaire est fixe pour les estimations inférieures ou égales à 5000. Dans certains cas, une même personne peut avoir été déplacée plus d'une fois.

Les frontières et les noms figurant sur cette carte, ainsi que les appellations qui y sont employées n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle de la part de l'IDMC ou du NRC.

RAPPORT SUR LES
DÉPLACEMENTS
INTERNES EN
AFRIQUE

DÉCEMBRE 2017

REMERCIEMENTS

Directrice de projet : Bina Desai

Auteurs : Sorcha O'Callaghan et Chloe Sydney

Collaborateurs : Ivana Hajzmanova, Leonardo Milano, Schadi Semnani; ainsi que Alexandra Bilak, Bina Desai, Justin Ginnetti, Yemisrach Kebede, Elizabeth J. Rushing, Bitania Tadesse et Zehra Zaidi.

Analyse de données : Adrián Calvo Valderrama, Vincent Fung, Ivana Hajzmanova, Marta Lindström, Luisa Meneghetti, Leonardo Milano, Maria Teresa Miranda Espinosa, Raphaëlla Montandon, Sylvain Ponsere et Andres Lizcano Rodríguez.

Bureau partenaire du NRC : Le Bureau de liaison panafricain à Addis-Abeba, en Éthiopie, pilote l'action coordonnée du NRC avec l'Union africaine (UA) et les institutions régionales d'Afrique. Il supervise également la réalisation des objectifs énoncés dans le protocole d'accord signé entre le NRC et l'UA en 2013.

En vertu de cet accord, le NRC aide à consigner les déplacements et à promouvoir un dialogue régional sur ce phénomène. Depuis 2014, il organise des consultations et des ateliers annuels afin d'encourager de nouveaux États à ratifier et à mettre en œuvre de façon effective la Convention de Kampala d'un bout à l'autre du continent. L'IDMC a publié son premier Rapport sur les déplacements internes en Afrique en 2016, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine.

L'IDMC tient à remercier pour leur précieuse collaboration les gouvernements qui ont fourni des informations détaillées et à jour sur les déplacements.

Traduction : Marie-Cécile Aureille

Conception et mise en page : Rachel Natali

Photo de couverture : Veronique Nzekpa est responsable de groupe dans le village de Macka II, situé à la périphérie de Bangui, en République centrafricaine. Dans les quartiers les plus exposés à la violence communautaire, l'essentiel de la population a été contrainte de fuir. Les personnes touchées ont trouvé refuge dans leur famille ou dans des sites de PDI en ville et dans les villages environnants. Photo : NRC/Alexis Huguet, août 2017

AVEC TOUTE NOTRE GRATITUDE

Le travail de l'IDMC ne serait pas possible sans la généreuse contribution de ses partenaires financiers. Nous tenons à les remercier pour leur soutien continu en 2017 et exprimons notre profonde gratitude aux donateurs suivants :

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le ministère des Affaires étrangères du Royaume de Norvège, le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida), le ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne (ECHO), le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) et Charities Aid Foundation.



TABLE OF CONTENTS

Avant-propos	7
Résumé et messages clés	8

PARTIE 1 : LES DÉPLACEMENTS EN AFRIQUE DANS LEUR CONTEXTE

AVANCÉES POLITIQUES ET ENJEUX MAJEURS 10

La Convention de Kampala : mettre les engagements pris en pratique	10
Déplacements et développement	12

PARTIE 2 : SUR LES ÉCRANS RADAR

TENDANCES ET CHIFFRES 2016 16

Nouveaux déplacements en Afrique en 2016	16
La RCA : Un conflit insoluble	20
Tendances régionales et nationales	21
La RDC : Région la plus touchée en 2016, en situation d'urgence majeure en 2017	24
Nouvelle dégradation de la situation en 2017	25
L'Éthiopie : Accélération des déplacements	26
Facteurs déclencheurs de conflits	28
Facteurs déclencheurs de catastrophes	29

PARTIE 3 : HORS DES ÉCRANS RADAR

VUE D'ENSEMBLE DES DÉPLACEMENTS EN AFRIQUE 31

Risques de déplacement liés aux catastrophes	32
Éléments déclencheurs, facteurs sous-jacents et causes : quelle différence et quelle importance en Afrique ?	35
Facteurs de déplacement : opportunités et défis	36
La rareté des ressources en eau : Un facteur de déplacement	39
Le développement et la conservation : Des facteurs de déplacement inattendus	40
Multi-causalité : dépasser l'analyse uni-dimensionnelle des éléments déclencheurs de déplacements	42
Le défi de la collecte de données dans la Corne de l'Afrique	43
Aucune solution à l'horizon	44
Prix entre deux feux : Retour des réfugiés somaliens du Kenya	48

PARTIE 4 : POUR ALLER DE L'AVANT
SUR LA QUESTION DES DÉPLACEMENTS INTERNES
EN AFRIQUE 44

- | Honorer les promesses de la Convention de Kampala 44
- | Mobiliser les acteurs locaux et nationaux du développement 45
 - | L'Ouganda : Traduire les politiques adoptées dans la pratique 46
- | Réduire les déplacements liés aux catastrophes 48
 - | La Transposition de la Convention de Kampala en droit interne :
 L'action du Sénégal en matière de RRC 49
- | Améliorer la base de données probantes sur les déplacements en Afrique . . . 50

Conclusion 53

Notes 54

Gadi Alfine (complètement à droite sur la photo), 13 ans, participe à un programme de formation professionnelle pour adolescents dans le camp de déplacés de Mpati dans le Nord-Kivu, en RDC. Elle vit dans ce campement depuis trois ans avec ses trois frères et sœurs et sa mère. Son père est décédé il y a bien des années. Photo : NRC/ Christian Jepsen, mars 2017



AVANT-PROPOS

L'Union africaine joue un rôle de tout premier plan dans l'élaboration de lois et de politiques mondiales sur les déplacements internes. Cette année, en commémorant le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Kampala, le premier instrument régional juridiquement contraignant dans ce domaine, les États africains réaffirment leur engagement à répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Un peu plus tôt, en juillet 2017, la première conférence des États parties à la Convention s'est tenue au Zimbabwe et un plan d'action a été adopté. Son objectif est de s'attaquer aux causes profondes des déplacements internes, d'assurer protection et bien-être aux personnes touchées et de remédier durablement à leur situation.

La détermination dont les États membres de l'Union africaine ont fait preuve à ce jour est d'une importance capitale pour l'avenir des millions de PDI vivant actuellement dans la région, mais aussi pour la prospérité et le développement futurs du continent auxquels les peuples d'Afrique aspirent dans leur Agenda 2063. Les données présentées dans le présent rapport montrent que les déplacements internes sont un véritable enjeu de développement : sur les 55 États membres de l'UA, au moins 37 sont touchés par ce phénomène et rencontrent des difficultés à réaliser les objectifs de développement régionaux et nationaux tant que ce problème n'est pas résolu.

Il ressort de ce rapport que les pays qui produisent des réfugiés abritent également d'importantes populations de déplacés, un afflux qui compromet la stabilité régionale et transfrontière ainsi que le développement économique. Cette situation montre que les déplacements internes ne sont pas des phénomènes isolés, mais qu'ils tirent leur source de multiples facteurs et ont des répercussions multiples. La Commission de l'Union africaine aide les États membres à lutter de façon globale contre les déplacements forcés, en ciblant les réfugiés, les PDI et leurs communautés d'accueil lorsque toutes ces populations vivent côte à côte.

Les tendances régionales, telles l'urbanisation galopante et l'accélération de la croissance économique, mais aussi la dégradation de l'environnement, la rareté des ressources en eau et les répercussions du changement climatique,

sont autant de facteurs qui aggravent les risques de déplacement interne en Afrique. Ces tendances de fond représentent un défi mais présentent également des opportunités. Le développement urbain que connaît l'Afrique offre la possibilité d'associer les millions de PDI vivant actuellement dans le dénuement à la prospérité économique. La lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, en s'attaquant à certaines des racines des déplacements, ouvre des perspectives prometteuses dans les régions rurales et marginales touchées par les catastrophes à évolution lente.

Dans cette optique, il est toutefois nécessaire de renforcer la capacité de collecte et d'analyse de données sur les déplacements internes aux niveaux national et régional. Le recueil d'informations est l'une des priorités du Plan d'action de Harare. L'insuffisance de données dénoncée dans ce rapport montre que beaucoup reste encore à faire pour comprendre l'ampleur et la nature des déplacements internes en Afrique. Il est dans notre intérêt de relever ces défis à mesure que nous travaillons à lutter contre la pauvreté, à améliorer l'accès aux services de base et à l'emploi, à accélérer la croissance et à assurer la prospérité pour tous.

L'Union africaine et ses États membres sont engagés sur une voie pleine de promesses. Les progrès qu'ils ont réalisés en matière de réduction des risques de catastrophes, d'aménagement urbain et de développement d'une agriculture sensible aux risques sont des exemples parlants d'initiatives qui nous permettront d'avancer sur la question des déplacements internes. Notre collaboration avec le NRC, l'IDMC et d'autres partenaires internationaux concernés est un instrument important à cet égard et nous espérons de tout cœur que ce rapport encouragera nos membres à saisir l'occasion qui s'offre à eux de collaborer à améliorer la collecte et l'analyse de données et, avec elles, notre compréhension des déplacements internes en Afrique.



S.E. Minata Samate Cessouma
Commissaire aux Affaires politiques
Commission de l'Union africaine
Addis Ababa, Éthiopie

RÉSUMÉ ET MESSAGES CLÉS

Le second rapport de l'IDMC sur les déplacements internes en Afrique met en lumière la gravité de la crise de déplacement à laquelle est toujours en proie le continent. À la fin de 2016, au moins 12,6 millions de personnes vivaient en situation de déplacement interne et 3,9 millions ont été contraintes de fuir à l'intérieur de leur pays au cours de la même année. Au moins 37 des 55 pays d'Afrique ont été touchés et aucune région n'a été épargnée.

Publié pour commémorer le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, également connue sous le nom de Convention de Kampala, le présent rapport plaide en faveur d'une nouvelle approche de la question des déplacements, une approche qui s'attaque aux causes et aux répercussions à long terme de ce phénomène, ainsi qu'à ses conséquences plus immédiates sur le plan humanitaire.

Le rapport se divise en quatre parties. Le premier chapitre, « Les déplacements en Afrique dans leur contexte », décrit les avancées politiques réalisées dans le cadre de la Convention de Kampala et analyse la dynamique des conflits et des catastrophes en Afrique. Le second, intitulé « Sur les écrans radar », présente les chiffres et les tendances des déplacements liés aux conflits et aux catastrophes en 2016, en mettant l'accent sur les pays qui suscitent des inquiétudes particulières. Le chapitre 3, « Hors des écrans radar », dresse un tableau plus complet des déplacements en Afrique : leurs facteurs sous-jacents, la relation entre déplacements internes et transfrontaliers ainsi que les risques futurs. La dernière partie, « Pour aller de l'avant », conclut le rapport en appelant à aborder différemment les déplacements, leur suivi et leur gestion sur le continent et ailleurs.

MESSAGES CLÉS

| Les déplacements internes constituent un **problème grave et persistant en Afrique, malgré les engagements forts** pris par les gouvernements nationaux de prévenir ce phénomène, d'y faire face et d'y remédier. Plus de 3,9 millions

d'Africains ont dû fuir les conflits, la violence et les catastrophes en 2016, ce qui porte à 12,6 millions le nombre de personnes vivant en situation de déplacement dans leur propre pays à la fin de l'année. Derrière ces chiffres, il y a la vie brisée de millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été contraints de quitter leur foyer pour échapper à des atrocités ou à des catastrophes, et qui risquent de voir leur situation de déplacement se prolonger et de tomber dans le dénuement.

| **La crise de déplacement qui touche l'Afrique depuis des décennies nécessite une approche différente** si l'on veut en réduire l'ampleur et en atténuer les effets, en d'autres termes en inverser la tendance. Cela passe d'abord et avant tout par une réaffirmation de la détermination et de la volonté politiques dont ont fait preuve les gouvernements africains lorsqu'ils ont adopté la Convention de Kampala en 2009. Pour ce faire, il est nécessaire de reconnaître l'ampleur du problème et ses répercussions d'un bout à l'autre du continent. Malgré leurs mandats différents, les partenaires nationaux et internationaux doivent collaborer et dépasser les obstacles institutionnels pour s'attaquer de façon plus systématique aux racines profondes, aux répercussions à long terme et aux conséquences immédiates des déplacements internes.

| **En 2016, 70 % des nouveaux déplacements observés en Afrique ont été causés par des conflits.** Le continent, qui totalise également 40 % des déplacements de ce type au monde, est plus que tout autre touché par ce phénomène, dont l'ampleur et le caractère inexorable dépassent la portée de l'aide humanitaire. Pour s'attaquer aux causes et aux conséquences de ce problème, il est nécessaire que des efforts soutenus soient consentis par un large éventail d'organisations et d'institutions. Une meilleure compréhension des facteurs à l'origine de la violence et des conflits et de leur évolution au fil du temps s'impose également.

| **Le recentrage sur la prévention et la réduction des risques de nouveaux déplacements passe par une lutte contre les vecteurs des conflits**

: il s'agit notamment de prendre des mesures rapides pour les prévenir et faire face aux crises naissantes, et de réduire les effets des hostilités sur les civils par un meilleur respect du droit de la guerre. Par ailleurs, il est nécessaire que les acteurs nationaux et locaux du développement issus de l'ensemble des secteurs clés jouent dès le départ un rôle moteur dans ce processus et restent pleinement engagés en cas de crises prolongées.

| Les déplacements remettent en cause les acquis récents en matière de développement et compromettent la réalisation des objectifs de développement futurs en Afrique. Des politiques spécialement conçues pour faire face à ce phénomène, une assistance ciblée en faveur des personnes déplacées et de leurs communautés d'accueil et la priorité donnée à la recherche de solutions durables sont autant de mesures qui pourraient permettre d'atteindre les objectifs de développement. Dans les pays où un grand nombre de PDI vivent en situation de déplacement prolongé, la réalisation d'avancées vers les Objectifs de développement durable (ODD) dépendra largement de la capacité à remédier définitivement au sort de ces personnes.

| Des mesures efficaces de réduction des risques de catastrophes (RRC) peuvent prévenir et limiter les déplacements internes, et en réduire la durée et les répercussions. Elles rendent également les populations moins vulnérables face aux déplacements répétés, en particulier en cas de crises à évolution lente, lesquelles sont destinées à gagner en fréquence et en intensité sous l'effet du changement climatique. Les pays africains jouent un rôle de tout premier plan dans les politiques de RRC et des stratégies nationales sont en cours d'élaboration. Néanmoins, leur mise en œuvre accuse un retard, lié à un manque de ressources et de capacités. D'où la nécessité d'investissements financiers accrus et d'un engagement politique plus fort.

| S'il y a deux fois plus de personnes déplacées que de réfugiés en Afrique, l'attention politique internationale est actuellement tournée vers les migrants et les réfugiés, dont on cherche à réduire les flux vers l'Europe et les régions à revenu élevé. C'est faire preuve d'un manque de clairvoyance, non seulement si l'on considère les conséquences dévastatrices des déplacements internes sur le plan humanitaire et du développement, mais aussi parce que ce type de déplacements et les mouvements transfrontaliers puisent aux mêmes sources. Tenter

d'apporter une réponse aux premiers aurait des retombées positives sur les seconds. Néanmoins, l'ampleur et l'incidence des déplacements internes sont telles que ce phénomène nécessite une attention particulière.

| La Convention de Kampala puise uniquement sa force dans sa mise en œuvre. L'ampleur persistante des déplacements en Afrique souligne combien il est nécessaire que ce texte soit appliqué de façon plus systématique pour prévenir ce phénomène, y faire face et y remédier durablement. Les États africains, et en particulier ceux qui abritent d'importantes populations de PDI, sont instamment priés d'aller plus loin en adoptant et en mettant en œuvre des lois et des politiques nationales sur les déplacements internes, et ce, afin d'améliorer la qualité et la prévisibilité du financement et des interventions.

| Il est nécessaire que les pays africains redoublent d'efforts pour mettre en place des systèmes efficaces de collecte et de publication de données crédibles sur les déplacements internes. Malgré les engagements souscrits dans le cadre des processus de l'Union africaine, seul un petit nombre d'États sont actuellement en mesure de tenir leurs promesses. Cette situation entrave gravement la capacité des pays restants à investir dans des mesures de prévention ciblées et à offrir aux PDI l'assistance et la protection appropriées. Cela nous empêche aussi de dresser un tableau complet des déplacements internes en Afrique. Aussi alarmants les chiffres publiés ici soient-ils, ils sont certainement très en deçà de la réalité.

GRAPHIQUE 1 : Nombre de personnes déplacées par les conflits, la violence et les catastrophes en Afrique en 2016

	Nouveaux déplacements janv. – déc. 2016	Nombre total de PDI fin 2016
CONFLITS	2,8 millions	12,6 millions
CATASTROPHES*	1,1 million	Aucun chiffre disponible

* Catastrophes provoquées uniquement par des aléas naturels soudains

Banassan, un homme déplacé dans le nord du Mali, montre fièrement ses nouveaux papiers d'identité. « Maintenant que j'ai une carte d'identité, je suis quelqu'un. Je peux aller partout sans risquer d'être verbalisé et le jour où je mourrai, on saura qui je suis et on pourra avertir ma famille. » Photo : NRC/ Ingrid Prestetun, mai 2016



PARTIE 1

LES DÉPLACEMENTS EN AFRIQUE DANS LEUR CONTEXTE

Avancées politiques et enjeux majeurs

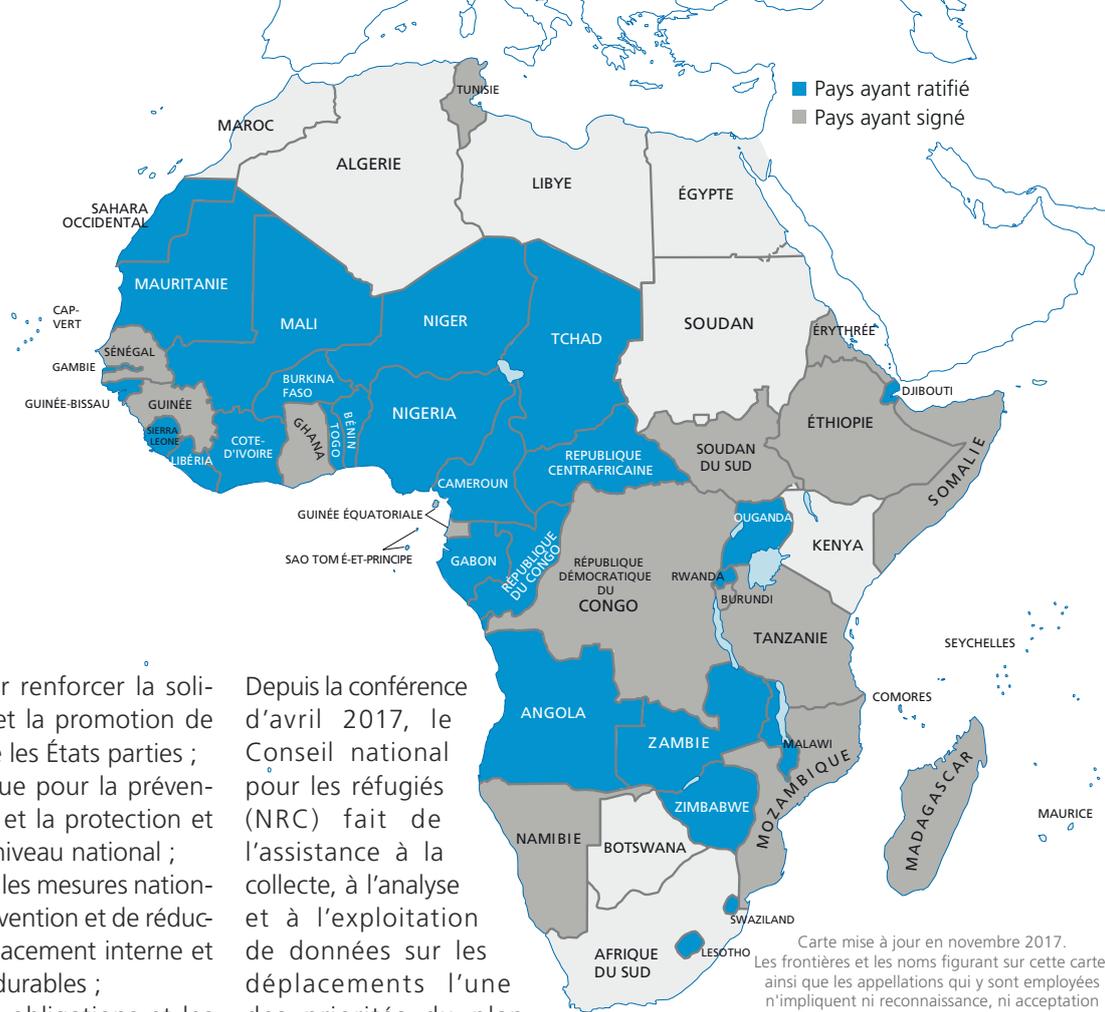
LA CONVENTION DE KAMPALA : METTRE LES ENGAGEMENTS PRIS EN PRATIQUE¹

L'année 2017 marque le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, plus connue sous le nom de Convention de Kampala. Par son adoption en 2009, les États africains ont montré la voie à suivre à l'échelle mondiale en définissant des normes régissant les droits fondamentaux et la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et se sont engagés à prévenir les déplacements dans leur pays et à y faire face. Cet instrument est le premier cadre continental au monde qui contraigne juridiquement les gouvernements à s'attaquer aux causes de ce phénomène ; à protéger les droits et à promouvoir le bien-être des personnes

forcées de fuir les conflits, la violence, les catastrophes et les violations des droits humains ; et à prendre des mesures en vue de la réalisation de solutions durables.

Vingt-sept États africains sont désormais parties à cette convention, dont le Cameroun et le Liberia, qui l'ont ratifiée en 2017. Dix-sept autres pays l'ont signée mais ne l'ont pas ratifiée (cf. graphique 2)². La première réunion ministérielle des États parties s'est tenue à Harare en avril 2017. Son principal objectif est d'instituer officiellement la Conférence comme un mécanisme pour encourager la coopération et la solidarité entre les États parties dans la mise en œuvre de la convention. Un bureau a été mis sur pied, constitué du Gabon, du Nigeria, de l'Ouganda, du Zimbabwe et de la République sahraouie et un premier plan d'action a été adopté en vue de la mise en œuvre de la convention. Ses priorités sont les suivantes :

GRAPHIQUE 2 : Pays ayant ratifié ou signé la Convention de Kampala³



Carte mise à jour en novembre 2017. Les frontières et les noms figurant sur cette carte, ainsi que les appellations qui y sont employées n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle de la part de l'IDMC ou du NRC.

- | Élaborer un cadre pour renforcer la solidarité, la coopération et la promotion de solutions durables entre les États parties ;
- | Établir un cadre politique pour la prévention des déplacements et la protection et l'assistance aux PDI au niveau national ;
- | Promouvoir et renforcer les mesures nationales et régionales de prévention et de réduction des causes de déplacement interne et apporter des solutions durables ;
- | Mettre l'accent sur les obligations et les responsabilités des États parties ;
- | Définir le rôle, les obligations et les responsabilités spécifiques des groupes armés, acteurs non étatiques et autres intervenants, y compris organisations de la société civile.

Depuis la conférence d'avril 2017, le Conseil national pour les réfugiés (NRC) fait de l'assistance à la collecte, à l'analyse et à l'exploitation de données sur les déplacements l'une des priorités du plan d'action de Harare. Il soutient notamment la mise au point par l'Union africaine d'une feuille de route continentale à ce sujet qui viendra alimenter les mécanismes actuels de l'organisme en matière de statistiques.

Aperçu des avancées réalisées dans le cadre de la Convention de Kampala

Les États africains ont adopté tout un éventail de mesures afin de mettre en œuvre la Convention de Kampala et ses dispositions.

La République démocratique du Congo (RDC), le Kenya, le Mali, la Somalie et l'Ouganda ont élaboré des politiques et des lois nationales sur les PDI et un grand nombre de pays, dont le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Nigeria, le Rwanda et la Somalie, ont mis sur pied des structures responsables de la coordination et du suivi des mesures prises pour répondre aux déplacements. Le Mali a désigné des autorités ministérielles chargées des questions relatives aux PDI aux niveaux national, régional et local, et défini le rôle de la communauté internationale dans le cadre des interventions⁴.

La Zambie a mis en place et finance une unité de réduction et de gestion des catastrophes investie de pouvoirs importants en ce qui concerne les déplacements internes. De son côté, le Rwanda a créé une plateforme nationale de

réduction des risques de catastrophes (RRC). Certains États ont également pris des mesures pour assurer assistance et protection aux PDI. Le Mali facilite la scolarisation des enfants déplacés. L'Ouganda dispose d'une stratégie nationale permettant aux déplacés d'obtenir les documents officiels dont ils ont besoin et le Niger prévoit l'évacuation des personnes âgées et handicapées⁵.

Le NRC, à l'instar d'autres institutions comme l'Union africaine, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), appuie les États membres de l'UA dans les efforts déployés pour ratifier et mettre en œuvre la Convention de Kampala. À cette fin, il organise des consultations et des ateliers chaque année depuis 2014.

Si d'importantes mesures ont été prises, peu d'avancées ont été réalisées sur le terrain. Des millions d'Africains déracinés et traumatisés se retrouvent ainsi livrés à eux-mêmes. Le NRC et d'autres organismes s'inquiètent également des retards pris dans la ratification de la convention, de la transposition limitée de ses dispositions dans le droit national des pays et du manque de suivi⁶.

DÉPLACEMENTS ET DÉVELOPPEMENT

Ces deux dernières décennies, les déplacements internes ont été considérés essentiellement comme une préoccupation humanitaire et sécuritaire. Or, de plus en plus, ce phénomène est également perçu comme une question de développement. Les déplacements, quel que soit le contexte dans lequel ils s'inscrivent, résultent en fin de compte de – et influent sur – l'ensemble des processus sociaux, politiques et économiques qui déterminent le bien-être des individus et des communautés et la prospérité des nations. Il est nécessaire que les acteurs nationaux et locaux du développement mènent les efforts de planification, de mise en œuvre et de suivi de l'aide fournie aux personnes déplacées, en veillant à ce que les interventions d'urgence soient intégrées dans une assistance à long terme, capable d'offrir des possibilités et d'apporter des solutions durables aux populations touchées. Quelle que soit la cause de leur déplacement (conflits, violence, catastrophes ou ensemble de facteurs), les PDI présentent des vulnérabilités spécifiques, souvent extrêmes, auxquelles l'action humanitaire d'urgence ne peut, à elle seule, faire face.

Conflits et développement

L'ampleur des nouveaux déplacements liés à des conflits en 2016 et en 2017 met en lumière le rôle démesuré joué par la violence dans les mouvements de population en Afrique. Après avoir nettement baissé au lendemain de la Guerre froide et tout particulièrement entre 2000 et 2005, le nombre de conflits déchirant le continent ne cesse de fluctuer⁷. Selon les données recueillies par l'ACLED (Armed Conflict

Location and Event Data Project) et l'UCDP (Uppsala Conflict Data Program), les épisodes de violence observés en Afrique ont reculé entre 2010 et 2014, pour repartir à la hausse depuis 2015 (cf. graphique 3)⁸.

L'Afrique continue d'être touchée de façon disproportionnée par les conflits. Le continent, qui ne comptait que 16 % de la population mondiale en 2016, abritait plus d'un tiers des conflits agitant la planète. Le nombre de conflits devrait continuer de fluctuer. Néanmoins, leur intensité, si l'on prend en compte le nombre de décès causés, serait globalement sur le déclin⁹.

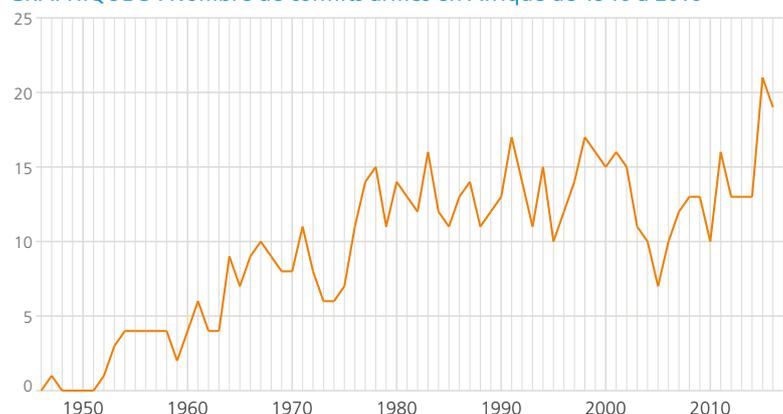
Dès lors, comment expliquer que les taux de déplacement liés aux conflits demeurent aussi élevés selon nos estimations ? D'autres formes de violence progressent, dont certaines se soldent par un plus grand nombre de victimes¹¹.

Selon l'ACLED, une agence américaine qui assure le suivi des conflits armés et de la violence politique, les émeutes, manifestations et attentats se multiplient en Afrique.

Fait notable, les violences perpétrées contre les civils s'intensifient¹² : 42 % des épisodes de violence politique ont visé la population en 2014. En 2016, ce taux est passé à 45 %¹³. Dans ce contexte, beaucoup de personnes déplacées sont confrontées à de nombreuses difficultés : insécurité, pauvreté chronique, perte de leurs moyens de subsistance et violation de leurs droits (cf. encadré p. 13).

Les déplacements liés aux conflits ont plus que doublé dans le monde ces quinze dernières années²³. Un certain nombre de facteurs tirent le nombre de PDI à la hausse en Afrique et ailleurs : les nouveaux déplacements présentés dans la deuxième partie de ce rapport, le nombre limité de retours et le peu de solutions durables qui s'offrent aux personnes déplacées. Certains conflits ont acquis une dimension régionale, ce qui les rend encore plus inextricables. C'est notamment le cas dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et le bassin du lac Tchad (cf. p. 21). Si les données nécessaires pour estimer de façon fiable la durée moyenne des déplacements internes liés aux conflits sont actuellement insuffisantes, certains calculs suggèrent qu'elle pourrait aller jusqu'à 20 ans²⁴, avec les conséquences profondes et durables que cela implique pour le développement.

GRAPHIQUE 3 : Nombre de conflits armés en Afrique de 1946 à 2016¹⁰



Risques humanitaires et sécuritaires rencontrés par les personnes déplacées

- | Les personnes qui fuient la violence se retrouvent souvent confrontées, une fois arrivées sur leur lieu de refuge, aux mêmes conditions qui les ont forcées à quitter leur foyer. Près de la moitié des personnes déplacées en République centrafricaine (RCA) ont été victimes directes de violences, 27 % ont assisté à un meurtre et 20 % ont déclaré avoir été violées¹⁴.
- | Les lieux de déplacement sont souvent peu sûrs. En RDC, en Somalie et au Soudan du Sud, on craint que certains camps de déplacés n'aient perdu leur caractère civil et humanitaire, exposant leurs occupants à de graves risques sécuritaires, notamment à la violence des groupes armés, qui les accusent parfois d'allégeance à telle ou telle faction. Au Soudan du Sud, un groupe armé a attaqué un site de protection de civils à Malakal en février 2016, tuant au moins 29 PDI et mettant le feu à plus de 1200 abris¹⁵. À la suite de tels épisodes de violence, les familles sont souvent séparées et perdent la sécurité et le soutien qu'offre la vie en communauté.
- | Les violences basées sur le genre sont des risques fréquemment encourus par les personnes déplacées. Les femmes et les jeunes filles sont tout particulièrement exposées à l'exploitation et aux sévices sexuels. En RDC, le viol est utilisé comme une arme de guerre. Dans le cadre d'une enquête menée en 2007, 12 % de la population féminine a déclaré avoir été victime de viol¹⁶. Dans certaines régions, jusqu'à 40 % des femmes font état de cas de violence sexuelle¹⁷. Si les hommes et les jeunes garçons sont également victimes de violences basées sur le genre durant les conflits, les viols masculins sont un sujet tabou et, en tant que tel, sont très rarement signalés¹⁸. Les hommes déplacés sont également souvent plus exposés au recrutement forcé par les groupes armés¹⁹.
- | De nombreuses PDI perdent leurs sources de revenu et leurs biens et vivent dans un état de pauvreté chronique. Au nord-est du Nigeria, les personnes ayant trouvé refuge dans des campements informels voient leur liberté de mouvement limitée, une situation qui les empêche d'accéder à leurs moyens de subsistance. Dans les camps de déplacés de Maiduguri, 78 % des personnes interrogées en 2015 ont indiqué ne pas avoir assez à manger. Beaucoup recourent à des mécanismes de survie négatifs, comme la mendicité, l'endettement et la prostitution pour obtenir de la nourriture, de l'argent ou des vêtements²⁰. Ces stratégies aggravent leur vulnérabilité, les plongeant souvent dans l'engrenage de la pauvreté et de la dépendance vis-à-vis de l'aide, avec tout ce que cela comporte pour les déplacés et les communautés dans leur ensemble.
- | Parfois, les violences limitent l'accès des organisations humanitaires et entravent l'acheminement de l'aide vers les PDI²¹. Par ailleurs, les personnes déplacées n'ont souvent qu'un accès limité aux services de base comme l'assistance et les soins de santé.
- | Le déplacement a des effets dévastateurs sur les enfants et assombrit leurs perspectives d'avenir. Selon l'UNICEF, plus de la moitié des petits Sud-Soudanais ont été déscolarisés, ce qui représente la proportion la plus élevée au monde, et 16 000 ont été enrôlés dans des groupes armés²².

On estime qu'une guerre civile qui fait 2500 morts en cinq ans réduit l'espérance de vie d'environ un an et accroît la proportion de personnes sous-alimentées de plus de 3 %, la mortalité infantile d'environ 10 % et le nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires appropriées de près de 2 %²⁵. Toujours selon les estimations, une seule année de guerre civile ampute la croissance économique d'un pays d'environ 2 %, alors qu'en multipliant par deux le revenu par habitant dans les pays à faible revenu, on

réduirait la probabilité de conflit d'environ 30 % en moyenne²⁶. Les pays ayant vécu des épisodes de violence extrême pendant 25 ans affichent en moyenne 21 % de pauvreté supplémentaire par rapport aux pays qui ont connu des niveaux de violence relativement peu élevés²⁷. Plus les affrontements sont intenses, plus le délai de relèvement est long. Un conflit déchirant un pays a également des répercussions sur d'autres États. Un pays en pleine croissance, comme la Tanzanie, voit son PIB amputé de près de 0,7 % par chacun de ses voisins en conflit.

Catastrophes, déplacements et développement

Les déplacements causés par les catastrophes sont tout à la fois un symptôme et une cause des problèmes de développement. Les pays en développement sont affectés de façon démesurée par ce phénomène, ce qui compromet leur potentiel de croissance²⁸. Ainsi, le sous-développement qui touche le bassin du lac Tchad affaiblit la capacité de la population à s'adapter aux effets du changement climatique, à savoir un accès restreint aux ressources en eau, une situation qui contribue au déplacement des personnes vulnérables et à l'instabilité régionale²⁹.

Selon les estimations, les catastrophes causent des pertes économiques comprises entre 250 et 300 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale et mettent la capacité de résistance économique des pays en développement à rude épreuve. L'UNISDR estime que « les pertes annuelles historiques moyennes dues aux catastrophes à Madagascar depuis 2001 sont équivalentes à environ 75 % des investissements publics moyens annuels pour la même période »³⁰.

Malgré la visibilité et les répercussions des grandes catastrophes, l'ancien Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a rappelé que les petites catastrophes récurrentes ont des effets particulièrement dévastateurs sur la croissance et le développement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire³¹. Ces phénomènes englobent notamment les inondations causées par les précipitations annuelles, qui ont été à l'origine d'importants déplacements en Afrique en 2016 (cf. partie 2). Les risques de catastrophe extensifs, caractérisés par des événements de faible gravité à fréquence élevée, sont responsables de 14 % seulement de la mortalité due aux catastrophes, mais de 45 % des pertes économiques cumulées³². Cette tendance contribue à « une érosion continue des actifs du développement », qui, à son tour, sape les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté et réaliser les Objectifs de développement durable³³.

Des déplacements multiformes

Les conflits et les catastrophes ne se produisent pas de manière isolée, comme le prouvent les chiffres figurant dans ce rapport. De nombreux pays africains, tels la RDC, l'Éthiopie, le Nigeria et le Soudan, sont aux prises avec des déplacements massifs liés à ces deux facteurs. Les causes de la plupart des déplacements ne peuvent pas être classées dans des catégories distinctes, mais impliquent plutôt une série de facteurs sous-jacents interdépendants qui, conjugués, créent les conditions qui obligent les populations à fuir (cf. partie 3). Il a été démontré que les déplacements massifs causés par les inondations ont alimenté les conflits existants, en particulier dans les pays en développement³⁴. Les travaux portant sur les chocs liés aux précipitations en Afrique subsaharienne concluent également que des conflits ont plus de risque d'éclater après des années de précipitations insuffisantes³⁵.

Les déplacements internes causés à la fois par des conflits et des catastrophes sont également liés à la vulnérabilité de la population, laquelle est aggravée par la pauvreté, l'inégalité, l'instabilité ou la dégradation de l'environnement. Les déplacements contribuent à leur tour à cet ensemble de facteurs de plusieurs façons : ils perturbent l'accès aux marchés et aux moyens de subsistance, assombrissent les perspectives socio-économiques, mettent les ressources disponibles à rude épreuve et sapent la résilience des PDI.

Une meilleure reconnaissance de la nature complexe des déplacements et de leurs répercussions à court et à long termes sur la vie des individus et de leurs communautés passe par un engagement plus fort sur le plan politique, humanitaire et du développement en vue de prévenir ce phénomène, d'y faire face et d'y remédier de façon durable. L'ampleur des besoins résultant des crises de déplacement est telle que l'aide humanitaire reste essentielle. Néanmoins, le nombre croissant d'Africains piégés en situation de déplacement prolongé souligne les limites d'une approche axée uniquement sur les facteurs immédiats et les interventions humanitaires. Comme l'indique la partie 4, des efforts concertés de la part des intervenants politiques, des acteurs du développement et des autres parties prenantes sont nécessaires pour s'attaquer aux problèmes de fond qui causent et prolongent les déplacements.



Maryam est une PDI qui vit à Maiduguri, au Nigeria, avec son mari et leurs six enfants. Elle aimerait que ses petits aillent à l'école et qu'elle et son mari puissent assurer leur subsistance. Elle espère que la paix sera rétablie à Mafa, sa localité d'origine, pour que toute la famille puisse regagner son foyer. Photo : NRC/Ingrid Prestetun, janvier 2016

PARTIE 2

SUR LES ÉCRANS RADAR

Tendances et chiffres 2016

NOUVEAUX DÉPLACEMENTS EN AFRIQUE EN 2016

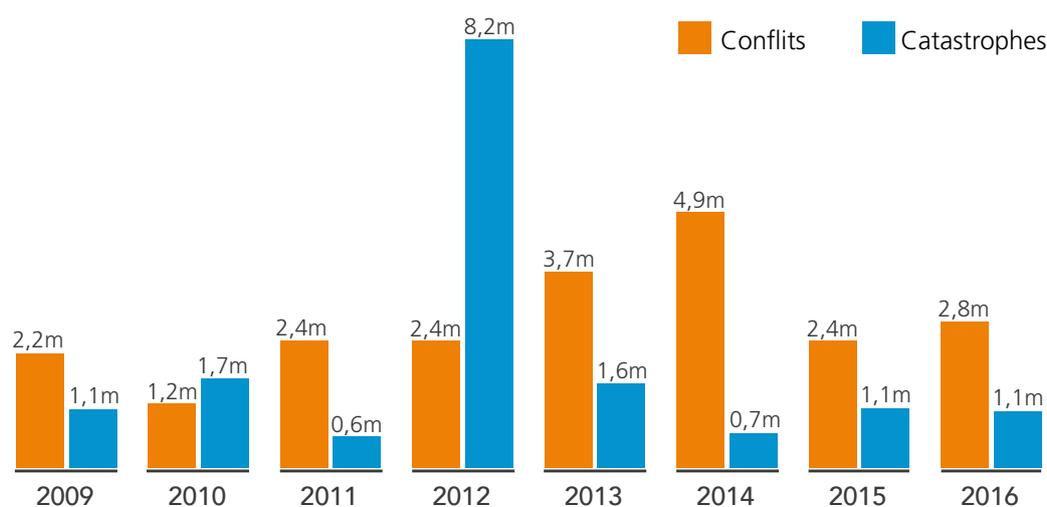
En 2016, les conflits, la violence et les catastrophes soudaines ont causé plus de 3,9 millions de nouveaux déplacements internes en Afrique. Ce chiffre, en hausse de 8,5 % par rapport aux 3,5 millions enregistrés en 2015, équivaut à 10 500 personnes contraintes de fuir leur foyer chaque jour. Les déplacements sont un phénomène qui touche le continent tout entier : au moins 37 des 55 pays d'Afrique ont été affectés et aucune région n'a été épargnée.

Plus de 70 % des personnes nouvellement déplacées (soit 2,8 millions d'individus de 23 pays différents) ont fui les conflits et la violence en Afrique, contre 22 % à l'échelle mondiale. La comparaison, éloquente, met en évidence les effets démesurés des conflits sur le continent, lequel totalise également 40 % des déplacements de ce type au monde.

Comme le montre le graphique 4, l'incidence élevée des déplacements liés aux conflits en 2016 s'inscrit dans la tendance observée ces derniers temps en Afrique. Chaque année depuis 2009, le nombre de personnes fuyant les conflits est nettement supérieur à celui des personnes déplacées par les catastrophes. Seules les années 2010 et 2012, marquées par de graves inondations qui ont provoqué des déplacements massifs dans le delta du Niger, représentent des exceptions.

La RDC, le Nigeria et le Soudan du Sud figurent régulièrement parmi les cinq pays les plus touchés par les déplacements liés aux conflits en Afrique. Cette tendance reflète le caractère durable des conflits auxquels ils sont en proie et le nombre grandissant de personnes qui en subissent les conséquences et vivent en situation de déplacement prolongé. En Éthiopie et au Niger, ce type de déplacement est également une source de préoccupation majeure.

GRAPHIQUE 4 : Nouveaux déplacements en Afrique, 2009-2016



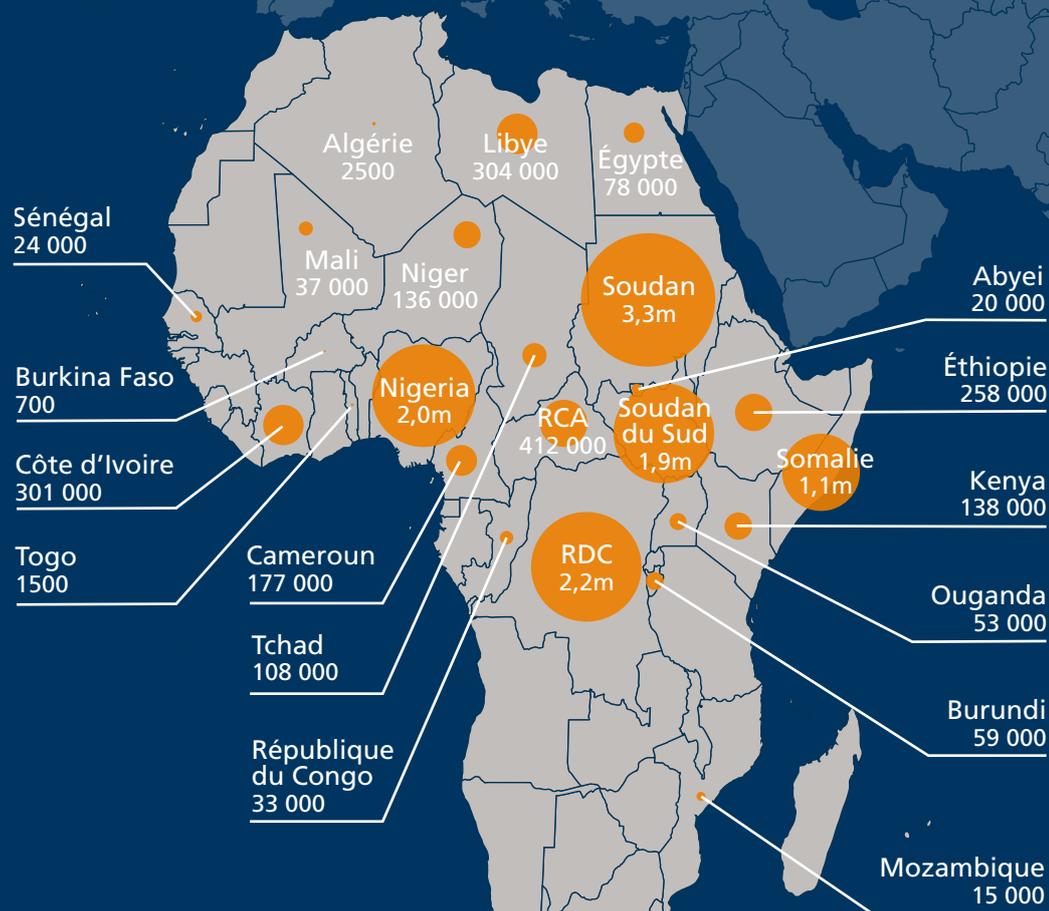
À quoi correspondent nos chiffres ?

Ce rapport présente deux types de chiffres clés : les nouveaux déplacements causés par les conflits et les catastrophes durant l'année et le nombre total de personnes vivant en situation de déplacement du fait de conflits ou de catastrophes à la fin de l'année. Les termes « nouveaux déplacements » ou « cas » signifient que les chiffres que nous utilisons englobent également des individus qui ont été déplacés plus d'une fois. Le nombre total de personnes déplacées (ou « stock ») renvoie au nombre cumulé d'individus vivant en situation de déplacement à un moment donné.

Aussi élevés les chiffres soient-ils, ils sont probablement bien en deçà de la réalité des déplacements en Afrique. Nos calculs ne tiennent pas compte des mouvements de population dans le cadre de catastrophes à évolution lente, telles la sécheresse ou les expulsions, ni de ceux liés aux grands projets de développement, comme la création de parcs nationaux (cf. la section « Sous les projecteurs » p. 34). Ils n'englobent pas non plus les déplacements liés aux violations des droits humains, aux catastrophes industrielles et technologiques ou aux épidémies. Si les déplacements résultent souvent d'un certain nombre de facteurs interdépendants, la collecte de données rend rarement compte de plus d'un seul élément. Nous sommes ainsi dans l'incapacité de dresser un tableau complet du contexte dans lequel s'inscrit la décision des PDI de fuir leur foyer (cf. p. 36).



Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits et la violence au 31 décembre 2016 (total : 12,6 millions)



Les frontières et les noms figurant sur cette carte, ainsi que les appellations qui y sont employées n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle de la part de l'IDMC ou du NRC.

Un phénomène persistant

Fin 2016, 12,6 millions de personnes vivaient en situation de déplacement en Afrique du fait des conflits et de la violence. Ce chiffre représente un tiers du nombre total de déplacés au monde, et ce, bien que le continent ne compte que 16 % de la population de la planète³⁶.

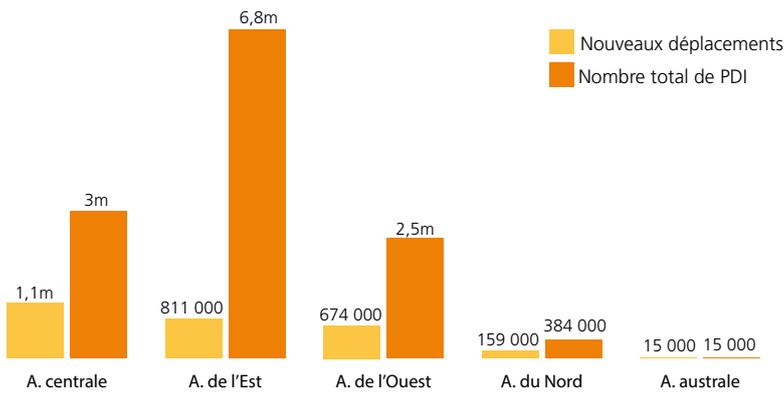
Comme le montre le graphique 6, l'Afrique de l'Est continue d'abriter le plus grand nombre de PDI, soit 6,8 millions de personnes ou 54 % de la population totale de déplacés du continent fin 2016. Comme cela a été le cas au cours de sept des huit dernières années, cette région totalise le plus grand nombre de personnes

vivant en situation de déplacement, victimes des conflits récurrents et prolongés qui déchirent la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan.

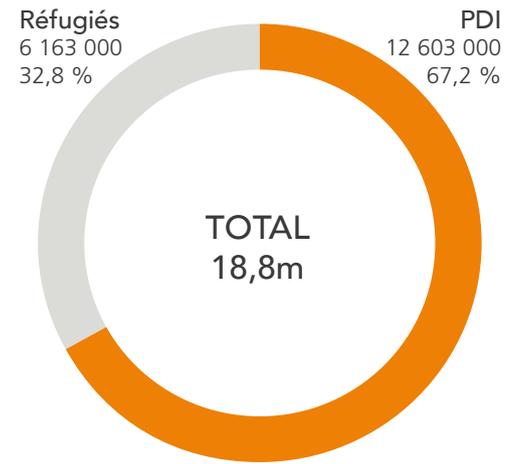
Cela étant, en Afrique centrale, où plus de 1,3 million de nouveaux cas ont été enregistrés entre janvier et juin 2017, les déplacements liés aux conflits s'accroissent à un rythme tel que cette partie du continent pourrait bien supplanter l'Afrique de l'Est au rang de région la plus touchée par ce phénomène, tant en termes de nouveaux déplacements que de PDI de longue durée.

Les chiffres totaux ne comprennent pas les victimes de catastrophes soudaines ou à

GRAPHIQUE 6 : Nouveaux déplacements liés aux conflits en 2016 et nombre total de PDI par région fin 2016



GRAPHIQUE 7 : PDI et réfugiés en Afrique en 2016



évolution lente vivant encore en situation de déplacement à la fin de l'année. Si très peu d'informations sont disponibles concernant le nombre de personnes qui entrent dans cette catégorie, il est probable que les chiffres soient conséquents si l'on s'en tient aux données existantes, particulièrement en ce qui concerne les déplacements liés aux phénomènes lents³⁷. Certaines des PDI qui ont fui les catastrophes soudaines sont en mesure de rentrer rapidement chez elles, notamment si elles ont évacué leur maison à titre préventif et si leur habitation et leurs moyens de subsistance restent plus ou moins intacts.

Néanmoins, le déplacement est susceptible de se prolonger, non seulement pour les personnes dont les biens ont été gravement endommagés ou détruits, mais aussi pour celles qui doivent faire face aux conséquences de facteurs interdépendants comme l'insécurité, la pauvreté et la dégradation de l'environnement, autant de facteurs qui rendent leur vie insoutenable et leurs moyens de subsistance non viables dans leur localité d'origine. En Éthiopie, on estime que près de 14 000 familles chassées par de graves inondations en 2016 étaient toujours déplacées à la fin de l'année. Cette situation montre la nécessité de mieux comprendre les déplacements liés aux catastrophes, de savoir à quel moment et pour quelle raison ils se prolongent et sur quelle échelle³⁸.

Les PDI, une population systématiquement plus nombreuse que celle des réfugiés

En 2015 et 2016, les projecteurs du monde entier se sont braqués sur les réfugiés et les migrants arrivés massivement en Europe. Face à l'augmentation du nombre de personnes gagnant l'Italie depuis la Libye, l'opinion publique internationale s'est plus récemment recentrée sur les migrants qui font le périple depuis l'Afrique, détournant son attention des personnes déplacées à l'intérieur des frontières africaines, et ce, malgré le fait que les PDI soient systématiquement plus nombreuses que les réfugiés.

Le nombre de personnes fuyant les conflits en République démocratique du Congo en est un exemple parlant. Fin 2016, on comptait environ 18 000 réfugiés originaires de RDC en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, tous pays confondus, contre 2,2 millions de PDI dans la seule RDC. À la même date, l'Ouganda abritait également 205 000 ressortissants de ce pays³⁹. Chaque année depuis 2001, les personnes déplacées à l'intérieur des frontières de l'Afrique dépassent les réfugiés en nombre et en 2016, on en comptait deux fois plus. Bon nombre de réfugiés sont au départ des PDI. À ce sujet, le chapitre 3 examine plus en détail la relation existant entre les mouvements internes et transfrontaliers.

LA RCA

Un conflit insoluble

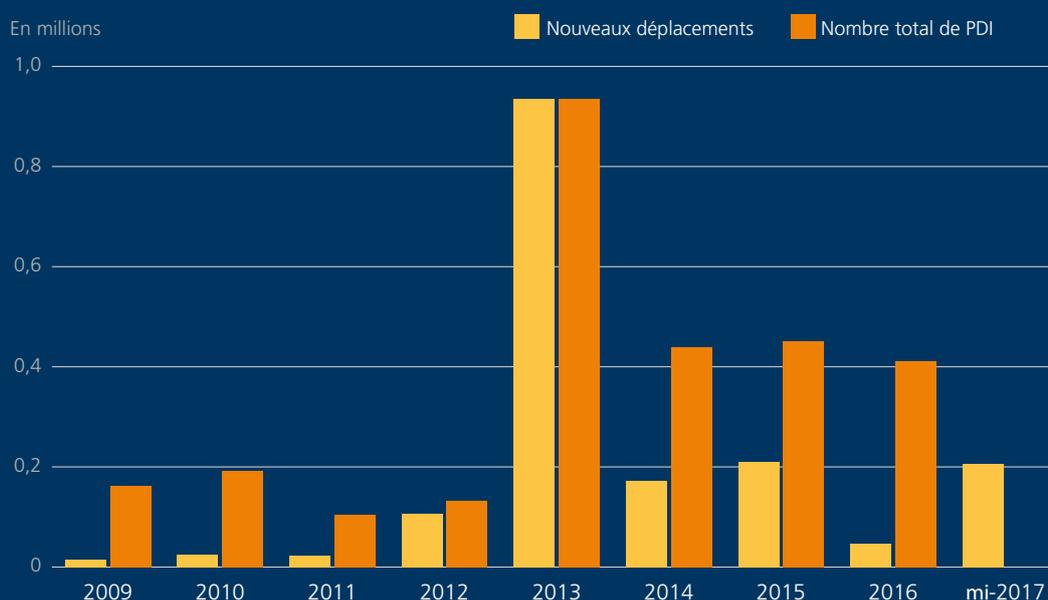
La République centrafricaine souffre depuis plusieurs dizaines d'années d'instabilité et de retard de développement. À la suite de l'éviction du Président François Bozizé en novembre 2012, le pays a connu une flambée de violences perpétrées par une coalition de groupes armés connue sous le nom de Séléka. En décembre 2013, les troupes françaises et africaines ont chassé ses combattants de Bangui, la capitale, mais depuis, le pays est empêtré dans un conflit qui a pris une tournure sectaire et se caractérise par des niveaux élevés de violences intercommunautaires. Malgré une série de mesures – dont des efforts de réconciliation nationale, la mise sur pied d'un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et les tentatives de l'Union africaine et, dernièrement, des forces de maintien de la paix des Nations unies pour stopper la violence –, les meurtres, les destructions de villages et les déplacements continuent.

À la fin de 2016, environ 412 000 personnes vivaient en situation de déplacement. Après une période de relative stabilité à la mi-2016, à la suite de l'élection d'un nouveau gouvernement, la violence a connu une nouvelle escalade début 2017, atteignant des sommets inégalés depuis l'apogée du conflit en 2013. Cette situation a provoqué 206 000 nouveaux déplacements au premier semestre de l'année⁴⁰.

Les personnes déplacées abandonnent souvent leur foyer dans la précipitation, en n'emportant dans leur fuite que peu de biens. Si certaines se réfugient dans la brousse, la plupart finissent dans des familles d'accueil qui se trouvent elles-mêmes dans une situation économique précaire ou dans des camps de fortune. Ces campements improvisés sont souvent installés durant une nouvelle vague de déplacement, lorsque les PDI trouvent refuge dans des mosquées, des églises, près des bases des forces de maintien de la paix de la MINUSCA ou dans d'autres bâtiments vides. La plupart de ces camps n'ont ni approvisionnement en eau, ni installation sanitaire et la liberté de mouvement des déplacés est souvent restreinte par la présence de groupes armés⁴¹.

Les PDI se retrouvent ainsi souvent dans une situation précaire, avec un accès limité, voire inexistant, à l'eau et à la nourriture. L'insécurité ambiante et les attaques subies par les structures de santé – dont un hôpital de Médecins Sans Frontières à Zémio, dans la préfecture du Haut Mbomou – entravent l'accès des travailleurs humanitaires et précipitent leur départ⁴². L'aide humanitaire manque cruellement de financement, ce qui limite les capacités d'intervention et aggrave la vulnérabilité des PDI et d'autres populations dans le besoin⁴³. Aucune possibilité de solution durable ne se profile à l'horizon.

GRAPHIQUE 8 : Déplacements liés aux conflits en RCA



TENDANCES RÉGIONALES ET NATIONALES

L'Afrique de l'Est a été la région la plus touchée par les nouveaux déplacements en 2016. Environ 1,5 million de personnes ont dû fuir les conflits et les catastrophes durant l'année, en particulier en Éthiopie, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan. La région totalisait 30 % des nouveaux déplacements liés aux conflits en Afrique et 63 % des mouvements liés aux catastrophes soudaines, ce qui représente respectivement 827 000 et 680 000 personnes contraintes de quitter leur foyer.

En Éthiopie, les inondations, la sécheresse et la violence conjuguées ont chassé 644 000 personnes de chez elles en 2016. Après 18 mois de sécheresse qui ont mis à rude épreuve la capacité de réaction des communautés et accru le risque d'inondations et de coulées de boue, les crues soudaines et les déluges survenus durant la saison des pluies ont déraciné environ 347 000 personnes⁴⁴. Plus de 90 % d'entre elles avaient regagné leur localité d'origine en octobre⁴⁵. En outre, 296 000 personnes ont été déplacées par les conflits et la violence, en particulier dans les régions d'Oromia et d'Amhara, et un état d'urgence national a été déclaré début octobre (cf. la section «Sous les projecteurs» p. 24)⁴⁶.

Au Soudan du Sud, 281 000 nouveaux déplacements liés aux conflits ont été enregistrés, sur fond de crise économique

et d'insécurité alimentaire. À la fin de 2016, un quart de la population du pays avait été déplacée de force après trois ans de conflit. Un grand nombre de ces PDI ont dû fuir à plusieurs reprises, notamment dans l'État d'Unity, et on estime que 50 % des personnes déplacées du pays sont des enfants⁴⁷.

L'Afrique centrale comptabilisait près de 40 % des nouveaux déplacements liés aux conflits et à la violence observés sur le continent. Plus d'un million de cas ont été signalés dans la région, dont 922 000 en RDC, le chiffre le plus élevé enregistré dans le monde en 2016 (cf. la section «Sous les projecteurs» p. 22)

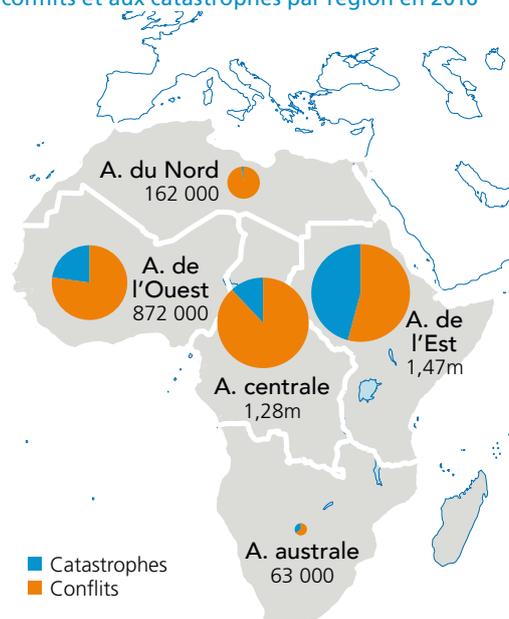
L'Afrique de l'Ouest totalisait 24 % des nouveaux déplacements. Au Nigeria, plus de 501 000 personnes ont dû abandonner leur foyer, essentiellement pour échapper aux attaques perpétrées par Boko Haram contre les communautés rurales et aux opérations anti-insurrectionnelles menées par l'armée nigérienne. Près de 80 % des PDI ont trouvé refuge dans des communautés d'accueil⁴⁸. L'insécurité, les déplacements, la destruction des infrastructures économiques et les restrictions imposées aux mouvements de personnes et de marchandises, mis ensemble, ont plongé les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe, au nord-est du pays, dans une grave insécurité alimentaire. En août, les Nations unies ont tiré la sonnette d'alarme, dénonçant une situation proche de la famine à Borno et, en février 2017, 64 % des foyers souffraient d'insécurité alimentaire, selon les estimations⁴⁹.

Régions de l'Union africaine

Les régions mentionnées dans ce rapport se réfèrent à la classification de l'Union africaine figurant ci-dessous :

- | Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, République Sahraouie et Tunisie ;
- | Afrique australe : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe ;
- | Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo ;
- | Afrique de l'Est : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie ;
- | Afrique centrale : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, RDC, São Tomé-et-Principe, Tchad.

GRAPHIQUE 9 : Nouveaux déplacements liés aux conflits et aux catastrophes par région en 2016



La plupart des déplacements enregistrés en Afrique australe ont été provoqués par des inondations, qui ont forcé plus de 48 000 personnes à abandonner leur maison. L'Angola comptabilisait près de 40 % des déplacements liés aux catastrophes observés dans la région, l'Afrique du Sud 25 %. Les inondations et les tempêtes tropicales ont causé d'autres mouvements de population en 2017 (cf. p. 23). Le seul pays de la région à être touché par des déplacements liés aux conflits est le Mozambique, où 15 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer face à la campagne de violence menée par la Résistance nationale du Mozambique (Renamo).

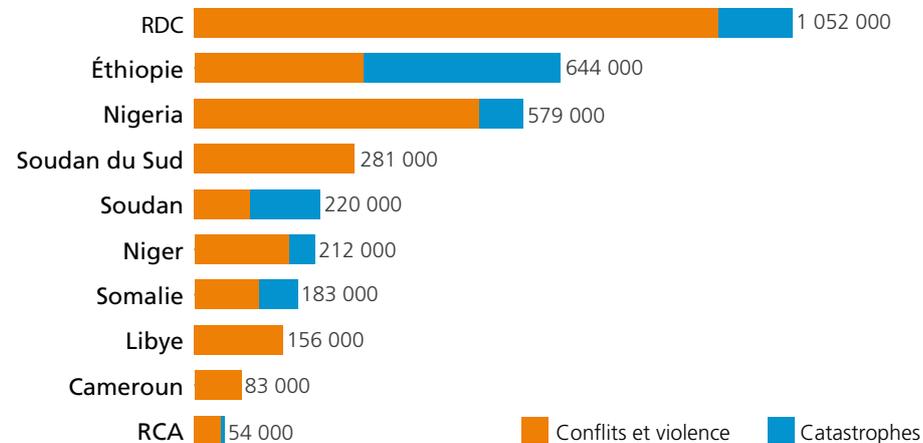
La majorité des nouveaux déplacements recensés en Afrique du Nord en 2016 ont eu lieu en Libye, où plus de 156 000 personnes ont fui les conflits. Près de 304 000 PDI vivaient en situation de déplacement interne à la fin de l'année. En Algérie, 2800 nouveaux mouvements de population liés aux conflits ont été enregistrés, bien qu'ils résultent de la réinstallation forcée de migrants. Si aucun déplacement de ce type n'a été observé en Égypte en 2016, 78 000 PDI, évacuées de force du Sinaï les années

précédentes, étaient encore recensées dans le pays à la fin de 2016. Ces deux pays ont également été frappés par des inondations en 2016, mais les mouvements de population qui en ont résulté ont été relativement peu nombreux.

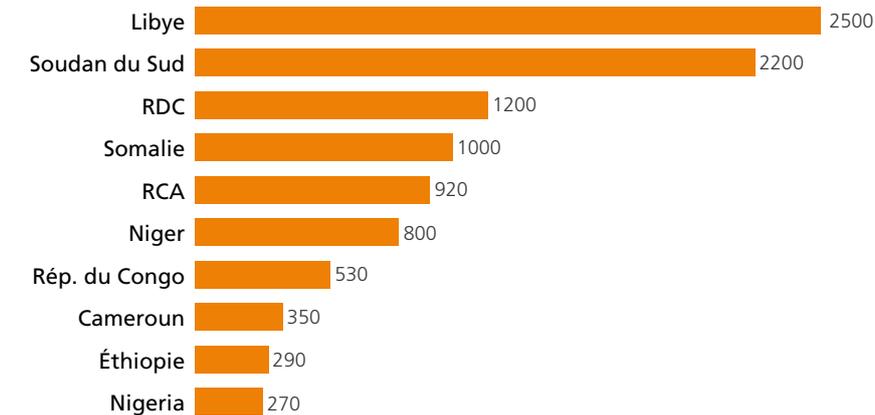
Certaines sous-régions ont payé un lourd tribut en 2016. Plus de la moitié des déplacements liés aux catastrophes enregistrés sur le continent ont eu lieu dans la Corne de l'Afrique. De leur côté, la région des Grands Lacs et le bassin du lac Tchad totalisaient 34,5 % et 28 % respectivement des nouveaux cas liés aux conflits.

Lorsque les déplacements sont rapportés à la taille de la population africaine, une réalité assez différente se dessine (cf. graphique 10). La Libye comptabilise relativement peu de nouveaux cas en valeur absolue par rapport à des pays comme la RDC et l'Éthiopie, mais totalise le plus grand nombre de déplacements par tête du continent, soit près de 2500 PDI pour 100 000 habitants. Ce chiffre équivaut à 2,5 % de la population du pays, contre 2,2 % pour le Soudan du Sud. La RDC, en revanche, affiche des chiffres absolus élevés et se classe troisième en termes relatifs, malgré l'importance de sa population.

GRAPHIQUE 10 : Déplacements en valeur absolue



GRAPHIQUE 11 : Déplacements par tête (pour 100 000 habitants)



LA RDC

Région la plus touchée en 2016, en situation d'urgence majeure en 2017

Si les tensions intercommunautaires et les affrontements entre les groupes armés ravagent sporadiquement la RDC depuis des décennies, le 20 octobre 2017, les Nations unies ont déclaré un état d'urgence de niveau trois dans le pays⁵⁰. La flambée de violence observée durant l'année s'explique en partie par le report des élections présidentielles⁵¹. Au premier semestre de l'année, environ un million de personnes ont été déplacées par les conflits, venant s'ajouter aux 922 000 PDI contraintes de fuir la violence en 2016 et aux 130 000 autres chassées de chez elles par les catastrophes la même année. Fin 2016, plus de 2,2 millions de personnes vivaient en situation de déplacement.

Avec les provinces du Kasai et de Tanganyika, le Nord et le Sud-Kivu restent les principaux foyers de conflit. Les deux Kivu abritaient plus de la moitié des PDI du pays, soit 1,5 million de personnes en septembre 2017, suivis du Tanganyika, qui en comptait 584 000⁵². Par ailleurs, le nombre de Congolais franchissant les frontières internationales pour rejoindre l'Angola, l'Ouganda et la Zambie a également connu une hausse marquée, suscitant l'inquiétude des gouvernements de ces pays.

Bien que les nouveaux cas enregistrés et les déplacements cumulés se multiplient depuis 2015, l'attention de la communauté internationale et le financement de l'aide humanitaire ne cessent de diminuer, une tendance lourde de conséquences pour les millions de PDI ayant besoin d'assistance. Le manque de fonds s'est également traduit par une réduction des effectifs des forces de maintien de la paix des Nations unies dans le pays et par la fermeture de cinq camps de personnes déplacées⁵³. Cette situation pose la question de la sécurité, de la protection et de l'installation des PDI à l'avenir et beaucoup craignent que, sans la présence des forces de la MONUSCO, les attaques contre les camps restants ne se multiplient.

La communauté internationale est peu présente, voire complètement absente dans certaines des régions les plus vulnérables du pays, comme la province du Kasai, dont l'accès est limité par le mauvais état des infrastructures, l'insécurité et des coûts logistiques prohibitifs⁵⁴. Les intervenants locaux ne sont pas en mesure de combler ce vide et certains ne bénéficient que d'une expérience limitée dans l'aide humanitaire d'urgence, compte tenu du caractère récent du conflit.

L'instabilité empêche de nombreuses familles d'accéder à la terre et de conserver leurs moyens de subsistance. Ainsi, 7,7 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire en août 2017, soit 30 % de plus que l'année précédente⁵⁵. Le manque d'accès à l'eau potable a également provoqué une épidémie de choléra qui a fait près de 600 morts⁵⁶.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures concrètes en vue d'assurer assistance et protection aux PDI. Il a notamment signé la Convention de Kampala et élaboré des lois nationales sur le déplacement. En 2016, il a adopté une stratégie provinciale sur les solutions durables pour le Nord-Kivu. Néanmoins, faute de centre national de liaison pour les personnes déplacées, les autorités peinent à collecter et à analyser des données et à mettre en place des mécanismes de consultation efficaces. Il est nécessaire de remédier à ces problèmes de toute urgence et de prendre des mesures concertées pour réduire les effets dévastateurs de la violence sur les civils, si l'on veut formuler et mettre en œuvre une réponse cohérente aux déplacements.



NOUVELLE DÉGRADATION DE LA SITUATION EN 2017

Si les chiffres relatifs à 2016 brossent un tableau déjà très sombre des déplacements internes en Afrique, la situation s'est encore détériorée au cours du premier semestre de 2017. Un peu plus de 2,7 millions de personnes ont dû abandonner leur foyer dans 29 pays toutes régions confondues entre janvier et juin, un chiffre équivalent à 69 % des nouveaux déplacements enregistrés sur l'ensemble de l'année précédente; 75 % de ces PDI, soit 2,2 millions de personnes, ont fui les conflits et la violence, ce qui fait de l'Afrique le continent le plus touché par ce type de déplacement.

L'Afrique centrale reste la région la plus affectée par les déplacements liés aux conflits, comptabilisant jusqu'à 60 % des nouveaux cas de ce type observés à l'échelle du continent. De son côté, la RDC reste le pays le plus durement touché au monde, devant l'Iraq et la Syrie. Fin juin, 997 000 nouveaux déplacements liés aux conflits y ont été enregistrés, un nombre supérieur à celui observé sur l'ensemble de 2016. Par ailleurs, 206 000 autres cas ont été comptabilisés en République centrafricaine, soit quatre fois plus que l'année dernière.

En janvier, la Gambie a connu une vague de déplacements massifs pour la première fois de son histoire, face à une crise constitutionnelle et à l'intervention de l'armée au lendemain d'élections présidentielles contestées. Plus de 162 000 personnes ont fui à l'intérieur de leur propre pays et 48 000 se sont réfugiées dans des États voisins, mais auraient regagné assez rapidement leur foyer une fois la crise passée⁵⁷.

Les déplacements liés aux catastrophes soudaines se sont poursuivis à un rythme similaire à celui de 2016 : 552 000 nouveaux cas ont ainsi été enregistrés au premier semestre de 2017 dans 19 pays différents. Si la majorité ont de nouveau eu lieu en Afrique de l'Est (53 %),

les mouvements de population de ce type ont connu une forte hausse en Afrique australe : plus de 240 000 personnes ont été chassées de chez elles par les catastrophes dans cette région, un chiffre qui représente 44 % des nouveaux cas recensés à l'échelle du continent.

Des tempêtes ont été à l'origine des deux plus grandes vagues de déplacements. Le cyclone tropical Dineo s'est abattu sur le Mozambique en février, forçant plus de 160 000 personnes à abandonner leur foyer et endommageant ou détruisant plus de 100 000 habitations et 65 % des cultures dans la province d'Inhambane, la partie la plus touchée du pays⁵⁸. Enawo, le plus puissant cyclone tropical qui ait touché Madagascar depuis 2004, a frappé le nord-est du pays le 7 mars, déplaçant temporairement dans son sillage près de 250 000 personnes, soit près de 1 % de la population du pays. Il a également causé d'importants dégâts aux infrastructures et aux cultures et détruit 20 000 logements. Selon le gouvernement, seules 5300 personnes vivaient encore dans des abris temporaires le 17 mars⁵⁹. La vitesse à laquelle les PDI regagnent leur foyer à la suite de catastrophes différentes et après plusieurs phénomènes du même type varie fortement, d'où la nécessité de comprendre de façon plus nuancée et plus rigoureuse ce type de déplacement.

GRAPHIQUE 12 : Les cinq pays les plus touchés par les déplacements liés aux conflits, janv. – juin 2017

Pays	Déplacements
RDC	997 000
Éthiopie	213 000
RCA	206 000
Soudan du Sud	163 000
Gambie	162 000

GRAPHIQUE 14 : Les cinq pays les plus touchés par les déplacements liés aux catastrophes soudaines, janv. – juin 2017

Pays	Déplacements
Madagascar	247 000
Mozambique	167 000
Malawi	34 000
Kenya	25 000
Angola	11 000

GRAPHIQUE 13 : Pays ayant enregistré le plus grand nombre de nouveaux déplacements liés aux conflits entre janv.– juin 2017 par rapport à janv.– déc. 2016



L'ÉTHIOPIE

Accélération des déplacements

Si l'Éthiopie a connu des vagues régulières de déplacements au fil des ans, le nombre de personnes affectées a brusquement augmenté en 2016 et au premier semestre de 2017, sous l'effet conjugué des catastrophes et des conflits. Dans ce pays, les déplacements résultent traditionnellement de la combinaison de plusieurs facteurs qui se recoupent et se renforcent mutuellement : les catastrophes soudaines et les aléas à évolution lente, les rivalités pour l'accès aux ressources et les tensions ethniques.

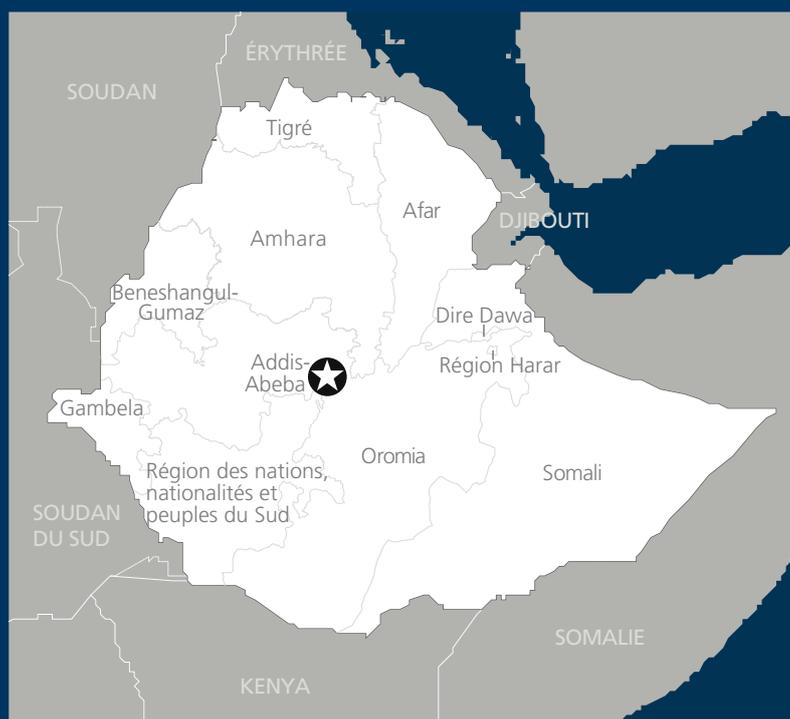
Récemment, la Corne de l'Afrique a connu trois années consécutives de sécheresse⁶⁰, qui ont exacerbé la compétition pour l'accès aux ressources, notamment entre les agriculteurs et les éleveurs nomades, et aggravé les tensions ethniques existant de longue date à l'intérieur du pays et au-delà des frontières. La perte de terres pastorales et de bétail et le faible rendement des cultures ont mis en péril les moyens de subsistance des bergers et des paysans. L'insécurité alimentaire, qui reste le plus grave problème auquel est confrontée l'Éthiopie, est à l'origine de la majorité des déplacements, en particulier dans la région Somali. Les pénuries de nourriture et le manque d'eau sont également sources de malnutrition et d'épidémies.

Le gouvernement a élaboré un plan d'intervention prévoyant une aide humanitaire aux personnes ayant regagné leur localité d'origine et des programmes favorisant le rétablissement des moyens de subsistance⁶¹. La Croix-Rouge éthiopienne dépêche également des équipes nationales d'intervention en cas de catastrophe, chargées d'évaluer les besoins immédiats et de distribuer des abris d'urgence et des biens non alimentaires⁶². L'ampleur exacte des mouvements de population liés à la sécheresse reste difficile à déterminer, étant donné que la myriade de facteurs interdépendants influant sur ces déplacements empêche l'identification d'un élément déclencheur précis.

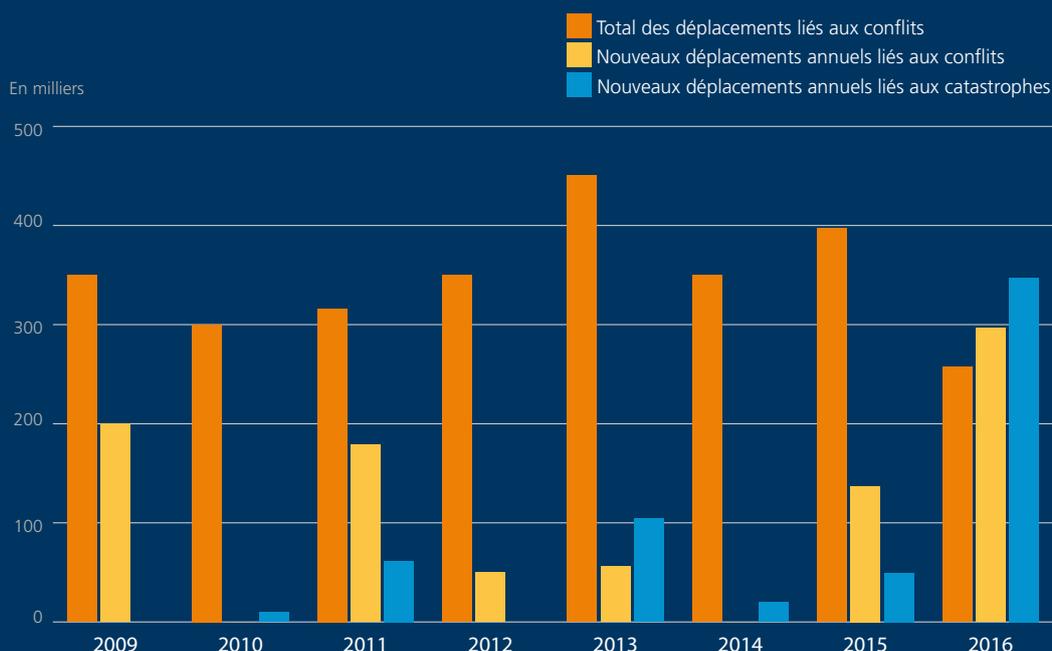
Dans ce contexte de vulnérabilité accrue causée par la sécheresse, les déplacements liés aux catastrophes soudaines et aux conflits se sont également multipliés. En 2016, environ 347 000 personnes ont dû fuir les inondations durant la petite et la grande saisons des pluies (appelées respectivement *belg* et *keremt*). Les importantes précipitations tombées durant le *keremt* ont également provoqué des déplacements massifs en septembre 2017⁶³. Les conflits, notamment ceux qui sévissent dans les régions d'Oromia et de Somali, ont contraint 296 000 et 213 000 personnes respectivement à abandonner leur foyer en 2016 et durant le premier semestre de 2017.

L'Éthiopie est en proie à de violents troubles depuis novembre 2015 et les manifestations anti-gouvernementales organisées par les principaux groupes ethniques du pays, les Oromos et les Amharas, se sont multipliées⁶⁴. L'état d'urgence a été déclaré en octobre 2016. Les émeutes et les contestations ont alors diminué au profit d'affrontements entre forces de sécurité et groupes armés, notamment dans les régions d'Oromia et de Somali. L'état d'urgence a été maintenu jusqu'en août 2017⁶⁵.

Les mouvements de population sont assez localisés : les personnes qui fuient les attaques perpétrées contre les civils ou les affrontements entre les milices et la police se déplacent généralement à l'intérieur de leur région. Cela étant, des Somalis vivant dans la région d'Oromia ont



GRAPHIQUE 15 : Tendances des déplacements en Éthiopie, 2009-2016



dû retourner dans leur région d'origine (et vice-versa) de peur de représailles après la dernière vague de violence observée le long de la frontière disputée entre les deux régions⁶⁶.

Si de nombreuses PDI trouvent refuge dans des communautés d'accueil voisines, d'autres s'abritent dans des camps de fortune disséminés dans les deux régions. Il est difficile d'obtenir des données fiables sur ces mouvements, étant donné que leurs causes se chevauchent et que certaines personnes, en quête de sécurité et de nourriture, se déplacent à plusieurs reprises.

La caractéristique des déplacements connus par Éthiopie est qu'ils touchent des populations déjà très vulnérables, incapables de faire face aux catastrophes qui réduisent à néant leurs moyens de subsistance, et exacerbent les rivalités pour l'accès aux ressources. Les conflits qui en résultent débouchent à leur tour sur de nouveaux déplacements. Il est nécessaire d'accorder une attention immédiate aux effets de la sécheresse et aux autres facteurs interdépendants à l'origine de ces mouvements de population si l'on veut empêcher que le drame qui se joue en Éthiopie ne se transforme en crise de déplacement prolongée.

FACTEURS DÉCLENCHEURS DE CONFLITS

En 2016, les combats opposant les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés ont provoqué des déplacements massifs de civils en Afrique. La reprise des affrontements entre les forces de sécurité sud-soudanaises et les partisans de l'ancien vice-président du pays, Riek Machar, dans la capitale Djouba, a contraint 34 000 personnes à fuir en juillet. Le mois précédent, une flambée de violence similaire avait provoqué le déplacement d'environ 83 000 personnes dans la ville de Wau⁶⁷.

En Somalie, des affrontements entre les groupes armés de deux provinces, le Galmudug et le Pount, ont déplacé entre 50 000 et 70 000 personnes à Gaalkacyo en octobre⁶⁸. Plus de 100 000 autres ont fui les combats opposant l'armée de la RDC et des groupes armés dans la province du Kasai entre août et décembre⁶⁹. Au Mozambique, le conflit entre les forces gouvernementales et la branche armée de la Résistance nationale du Mozambique (Renamo) a contraint 15 000 personnes à abandonner leur foyer durant l'année⁷⁰.

L'ampleur des déplacements liés aux conflits en 2016 suggère que les civils étaient délibérément pris pour cible, et ce, de façon généralisée. Dans la ville de Yei, dans le Soudan du Sud,

30 000 personnes ont dû fuir en septembre pour échapper aux pillages et aux attaques mortelles menées contre la population civile⁷¹. En RCA, 13 villages aux alentours de Kouango ont été incendiés au cours du même mois, ce qui a provoqué le déplacement d'environ 3500 personnes. Par ailleurs, deux attaques distinctes menées contre les camps de PDI de Kaga-Bandoro et Ngakobo en octobre ont fait 48 morts et plus de 20 000 déplacés en octobre⁷².

Les violences intercommunautaires ont également provoqué des déplacements d'un bout à l'autre du continent. En RCA, les affrontements entre des groupes peuls et anti-balaka dans la préfecture d'Ouham Pendé ont obligé 1300 personnes à prendre la fuite en septembre. En RDC, les violences opposant Batwa et Bantous dans la province de Tanganyika ont déplacé 2000 personnes⁷³. Les tensions entre ces deux groupes ont connu une telle escalade vers la fin de l'année que la population de déplacés de la province est passée de 370 000 à 543 000 personnes entre décembre 2016 et fin mars 2017, soit la plus forte hausse qu'ait connue le pays⁷⁴.

Il est important de noter que les facteurs déclencheurs des déplacements liés aux conflits

se recoupent souvent. Des affrontements entre les forces gouvernementales et l'opposition armée peuvent dégénérer en attaques contre les civils et alimenter ou exacerber les violences entre communautés. Les combats qui ont éclaté en 2016 en RDC entre l'armée et la milice Kamwina Nsapu dans la province du Kasai se sont depuis mués en conflits inter-ethniques. De nouvelles milices ont fait leur apparition, prenant activement pour cible les civils⁷⁵.

Il est difficile de déterminer si ces mouvements de population sont une conséquence directe ou indirecte de la violence et s'ils résultent d'une décision volontaire ou non. Il est nécessaire de mieux comprendre ces problématiques si l'on veut prévenir ou réduire ce phénomène. Malgré les dispositions des Conventions de Genève, qui visent à limiter les déplacements forcés et les autres répercussions de la guerre sur les civils, les conflits armés continuent de déraciner les populations de multiples façons.

Dans certains cas, le déplacement massif de civils est une stratégie militaire délibérée, qui s'inscrit en violation du droit international humanitaire. Dans d'autres, les populations prennent la fuite pour échapper aux effets indirects de la guerre, comme l'insécurité ambiante, la destruction

Mustapha avec quelques-uns des enfants des cinq familles déplacées qu'il héberge dans sa maison à Galtimari, au Nigeria. Il fait partie des nombreux habitants de ce quartier de Maiduguri qui accueillent des personnes déplacées arrivées avec peu, voire pas de biens. Photo : NRC/Ingrid Prestetun, janvier 2016



des infrastructures civiles et l'interruption des services de base. Parfois, les déplacements résultent d'un ensemble de facteurs : l'insécurité et la perte des moyens de subsistance, des sources de revenu et de l'accès à l'éducation.

Tous ces mouvements sont regroupés sous une seule et même étiquette : « déplacements liés aux conflits et à la violence ». Nous cherchons actuellement à dépasser cette classification, mais il nous reste encore beaucoup à faire. Il est nécessaire de procéder à une analyse des facteurs déclencheurs tout au long des crises prolongées pour comprendre l'évolution des causes immédiates de ces déplacements. Il importe également d'étudier de façon approfondie les facteurs sous-jacents de ce phénomène (cf. p. 31).

Les conflits perdurent à l'échelle mondiale. Selon les données communiquées par les pays, les déplacements se prolongent jusqu'à 23 ans en moyenne et voient parfois les personnes touchées fuir à de multiples reprises, avec les graves conséquences humanitaires et sécuritaires que cela comporte⁷⁶. C'est particulièrement le cas en Afrique, où de nombreux pays sont en proie à des conflits depuis des années, voire des décennies (cf. p. 12). Il existe également un lien très étroit entre nombre persistant de PDI et crises politiques⁷⁷. La fragilité de l'État et la mauvaise gestion des affaires publiques donnent souvent lieu à des conflits périodiques, un climat d'insécurité et des déplacements répétés.

Le poids des facteurs politiques et les répercussions des déplacements qu'ils provoquent, qu'il s'agisse des conséquences humanitaires ou des retards de développement à long terme, soulignent la nécessité d'un engagement collectif plus grand transcendant les barrières de l'humanitaire, de la politique et du développement, et ce, afin de remédier aux conflits insolubles et aux déplacements.

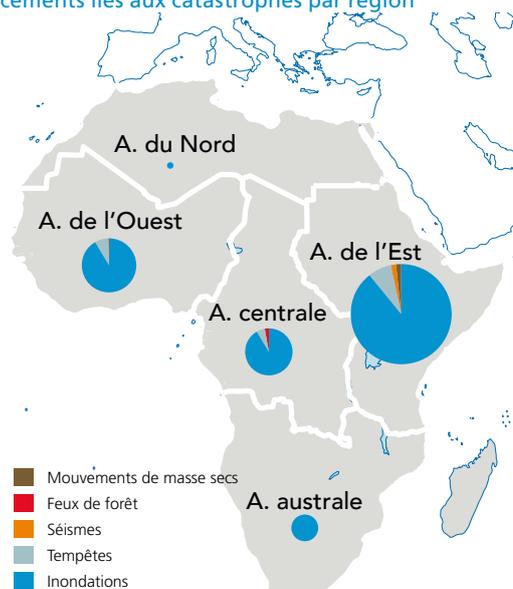
FACTEURS DÉCLENCHEURS DE CATASTROPHES

En 2016, les catastrophes soudaines ont chassé de chez elles 1,1 million de personnes en Afrique. Les aléas climatiques ont été à l'origine de 97 % des déplacements observés, un chiffre conforme à ceux constatés depuis 2008. Les inondations

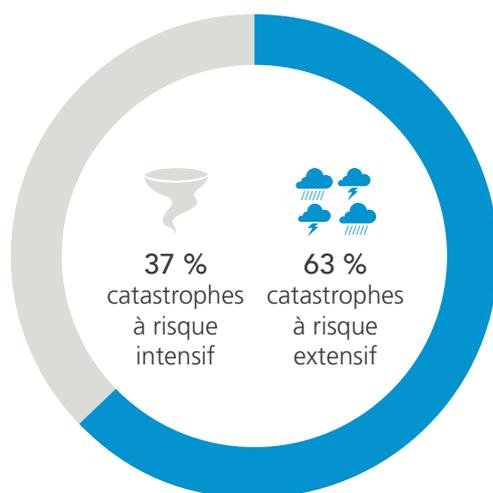
ont été responsables de plus de 90 % de ces cas, obligeant plus de 977 000 personnes à fuir leur foyer sur l'ensemble du continent, et les tempêtes de 7 % d'entre eux. Les tremblements de terre et les mouvements de masse secs ont causé des déplacements en Afrique de l'Est, à l'instar des feux de forêt dans les régions du Centre et de l'Ouest. Le changement climatique, conjugué à une plus grande exposition et vulnérabilité de la population à ses effets, devrait accroître les risques de déplacement au cours des prochaines décennies, à mesure que les phénomènes météorologiques extrêmes gagnent en fréquence et en intensité.

Les inondations ont été le seul facteur à l'origine des nouveaux déplacements liés aux catastrophes enregistrés en Afrique du Nord et en Afrique australe en 2016. Elles sont également responsables de la majorité des mouvements de ce type à l'échelle mondiale. Malgré la mise en place de stratégies de RRC en Afrique, les capacités limitées de gestion des risques de catastrophe au niveau national et local aggravent les répercussions des aléas naturels sur la population, les biens et les moyens de subsistance dans de nombreux pays⁷⁸. Faute de mesures de réduction des risques et de systèmes d'alerte précoce suffisants, il est rarement procédé à des évacuations. Le nombre de personnes déplacées à court terme s'en trouve réduit, mais l'incidence globale des catastrophes n'en est que plus grande.

GRAPHIQUE 16 : Facteurs déclencheurs des déplacements liés aux catastrophes par région



GRAPHIQUE 17 : Déplacements liés à des catastrophes à risque extensif et intensif en 2016



En 2016, 60 % des catastrophes enregistrés en Afrique ont été provoqués par des aléas qui peuvent être considérés comme des événements à risque extensif ⁷⁹. Il s'agit de catastrophes récurrentes à petite échelle qui ne reçoivent pas la même attention nationale et internationale que leurs homologues intensives à impact élevé, mais qui entraînent des pertes et des dommages qui, accumulés au fil du temps, compromettent les progrès du développement. Les inondations localisées et les glissements de terrain peu importants qui touchent les zones urbaines montagneuses en sont quelques exemples (cf. p. 14)⁸⁰. L'ampleur de ces types de déplacement est en grande partie déterminée par la vulnérabilité des communautés. En d'autres termes, la plupart de ces mouvements de population pourraient être évités en investissant dans des stratégies de RRC et dans d'autres mesures visant à accroître la résilience des communautés.

Plus de 676 000 personnes ont été chassées de chez elles par des événements à risque extensif en 2016, un chiffre qui représente 63 % des nouveaux déplacements liés aux catastrophes soudaines enregistrés sur l'ensemble du continent. Il s'agit probablement d'estimations prudentes, étant donné que les répercussions des catastrophes à petite échelle ne sont en général pas suffisamment signalées⁸¹. Si ces aléas sont à l'origine de la majorité des déplacements, les catastrophes à risque intensif, elles, contraignent un plus grand nombre de personnes à fuir à chacune de leurs occurrences. Au Soudan, les crues éclair qui se sont abattues sur l'ensemble du territoire ont déplacé près de 123 000 personnes en juin, coûté la vie à 110 autres environ et détruit plus de 14 000 logements⁸². À lui seul, ce phénomène a été à l'origine de plus de 10 % des déplacements liés aux catastrophes soudaines recensés en Afrique en 2016.

Cela étant, 90 % des catastrophes survenues durant l'année ont contraint moins de 50 000 personnes à fuir. Les déplacements sont souvent le résultat de plusieurs aléas à petite échelle cumulés. En RCA, cinq phénomènes réunis ont chassé de chez elles 7500 personnes (cf. graphique 18).

Compte tenu de la fréquence accrue des catastrophes à risque extensif, il devrait être plus facile de prévenir les déplacements qu'elles occasionnent en réduisant l'exposition et la vulnérabilité des populations. Or, cumulés, ces mouvements restent conséquents, une situation qui compromet la réalisation des objectifs de développement, érode la résilience des personnes touchées et aggrave les risques de nouveaux déplacements⁸³. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour réduire les risques de catastrophes et les mouvements de population qui en résultent.

GRAPHIQUE 18 : Catastrophes et nouveaux déplacements en RCA en 2016





Marguerite Nguena, veuve, est une déplacée qui partage une maison avec sept de ses enfants et ses petits-enfants. Bien qu'elle soit sans emploi, le propriétaire veut louer le logement qu'elle occupe et exige d'être payé.
Photo : NRC/Alexis Hugué, août 2017

PARTIE 3

HORS DES ÉCRANS RADAR

Vue d'ensemble des déplacements en Afrique

L'opinion publique, les médias et la classe politique concentrent souvent leur attention sur les facteurs immédiats à l'origine des déplacements, à savoir la violence et les catastrophes soudaines qui contraignent des millions de personnes à fuir leur foyer chaque année. Le présent chapitre brosse un tableau plus complet de ce phénomène en Afrique, mettant en lumière de nouveaux enjeux, les tendances actuelles et les évolutions récentes.

La première partie aborde les risques de déplacement sur le continent, en s'appuyant sur les outils de collecte et d'analyse de données toujours plus sophistiqués dont nous disposons. Le deuxième chapitre s'intéresse de façon plus approfondie aux causes sous-jacentes de ce phénomène, décrivant les facteurs complexes qui contribuent à créer les conditions « propices » aux déplacements ou aggravent la vulnérabilité des populations face à ce phénomène. La troisième partie

souligne combien l'attention politique accrue portée récemment à la crise des réfugiés a occulté le sort des PDI et donné lieu à des idées préconçues au sujet de la relation entre déplacements internes et transfrontaliers.

RISQUES DE DÉPLACEMENT LIÉS AUX CATASTROPHES

L'IDMC a mis au point un modèle de simulation des risques de catastrophe à l'échelle mondiale visant à aider les décideurs politiques et les intervenants à comprendre les risques de déplacement liés aux catastrophes soudaines à l'avenir⁸⁴. Cet instrument permettra d'éclairer les processus décisionnels basés sur le risque, ce qui pourrait contribuer à améliorer la préparation aux catastrophes et à assurer des investissements plus ciblés pour réduire et prévenir les risques de déplacement⁸⁵.

Terminologie de la RRC⁸⁸

L'UNISDR définit de la façon suivante les concepts clés ayant trait à la réduction des risques de catastrophes :

Risque de catastrophe : potentiel de la catastrophe, en termes de pertes de vies humaines, de blessures ou de biens endommagés ou détruits qui pourraient se produire au sein d'un système, d'une société ou d'une communauté sur une période donnée, déterminé de façon probabiliste comme une fonction des aléas, de l'exposition, de la vulnérabilité et de la capacité.

Aléa : processus, phénomène ou activité humaine pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des perturbations socio-économiques ou une dégradation de l'environnement.

Exposition : situation de personnes, infrastructures, logements, capacités de production et autres actifs humains tangibles dans des zones soumises aux aléas.

Vulnérabilité : caractéristiques d'un individu, d'une communauté, d'un bien ou d'un système, déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui le rendent encore plus susceptible de subir les effets d'un danger.

Capacité à réagir : capacité des personnes, des organisations et des systèmes, en utilisant les compétences et les ressources disponibles, à faire face à des conditions difficiles, des risques ou des catastrophes. La capacité à réagir nécessite une sensibilisation ainsi qu'une bonne gestion des ressources, aussi bien en temps normal que durant les catastrophes ou des conditions défavorables. Elle contribue à la réduction des risques de catastrophe.

Le risque de déplacement lié aux catastrophes soudaines est fonction des aléas, de l'exposition et de la vulnérabilité⁸⁶. En s'appuyant sur une méthode probabiliste, c'est-à-dire en combinant l'analyse de données historiques et la probabilité, notre modèle est capable d'estimer le nombre moyen de personnes qui pourraient être déplacées chaque année en prenant en compte tous les événements susceptibles de se produire sur une longue période. Les chiffres qui en sont dérivés, appelés « déplacements annuels moyens » (Average annual displacement - AAD), sont présentés en valeur absolue comme relative (par rapport à la taille de la population)⁸⁷.

Ce modèle prend uniquement en considération les catastrophes soudaines. Compte tenu du manque de données et de la complexité du lien existant entre les différents éléments et

facteurs de risque, il est actuellement impossible d'évaluer les risques de déplacement liés aux catastrophes à évolution lente. Il en va de même des mouvements de population liés aux conflits, en raison du caractère imprévisible et instable de la situation politique et socioéconomique.

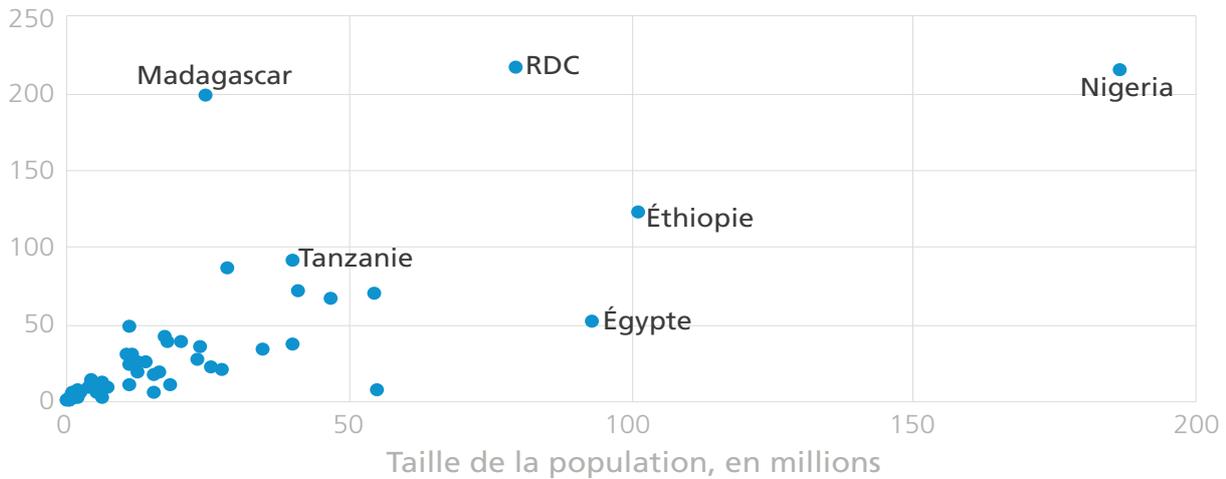
En valeur absolue, le risque de déplacement est susceptible d'être plus élevé dans les pays abritant d'importantes populations exposées aux catastrophes. Plus un pays est peuplé, plus la probabilité qu'une partie de ses habitants soit exposée à ces aléas est forte et, si à cela s'ajoute une forte vulnérabilité, plus le risque de déplacement est grand. La RDC, l'Éthiopie, le Nigeria et la Tanzanie font partie des cinq pays les plus peuplés d'Afrique et des cinq États présentant l'AAD le plus élevé en valeur absolue (cf. graphique 19). L'Égypte compte également parmi les cinq pays les plus peuplés, mais affiche un AAD plus faible en valeur absolue en raison de niveaux de vulnérabilité et d'aléas moins importants, tandis que Madagascar, caractérisé par une vulnérabilité élevée et exposé à de graves aléas, figure parmi les cinq pays ayant l'AAD absolu le plus élevé malgré un nombre d'habitants légèrement plus petit. La forte densité de population vivant dans les bassins de rivières sujets aux inondations en Éthiopie explique en partie le risque de déplacement élevé qu'affiche le pays⁸⁹.

Si l'on rapporte le risque de déplacement à la taille de la population, un tableau quelque peu différent se dessine. Au niveau mondial, si l'Asie du Sud-Est présente l'AAD le plus important en valeur absolue du fait de sa forte exposition aux aléas, l'Afrique sub-saharienne affiche l'AAD le plus élevé en valeur relative⁹⁰. Ces chiffres montrent que, plus que l'exposition, ce sont la vulnérabilité et l'incapacité à réduire les risques de catastrophe qui sont les principaux déterminants des risques de déplacement dans la région⁹¹. En Afrique, les pays qui présentent le risque de déplacement le plus élevé par rapport à la taille de leur population sont Madagascar, Maurice et le Mozambique.

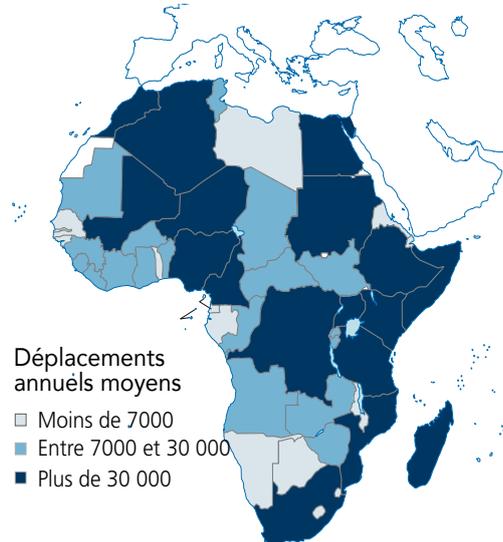
Une analyse portant sur la grande Corne de l'Afrique met en lumière la corrélation existant entre risque de déplacement, vulnérabilité et capacité de réaction. Les pays présentant une vulnérabilité plus grande et un manque de capacité d'adaptation sont susceptibles d'être touchés par les déplacements de façon disproportionnée par rapport à la taille de leur population. Tous les États de la région

GRAPHIQUE 19 : Déplacements annuels moyens (AAD) en valeur absolue et taille de la population

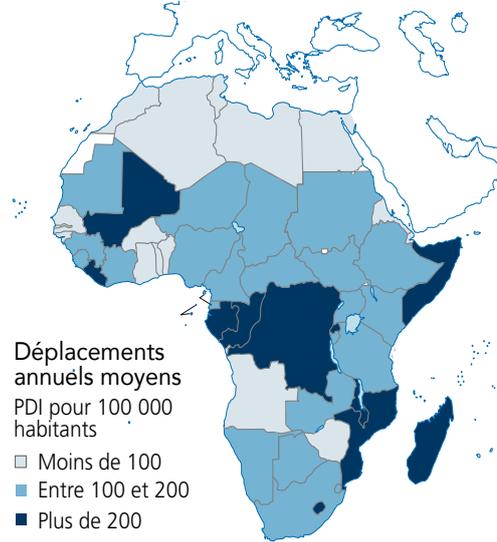
AAD en valeur absolue, en milliers



GRAPHIQUE 20 : AAD en valeur absolue



AAD en valeur relative

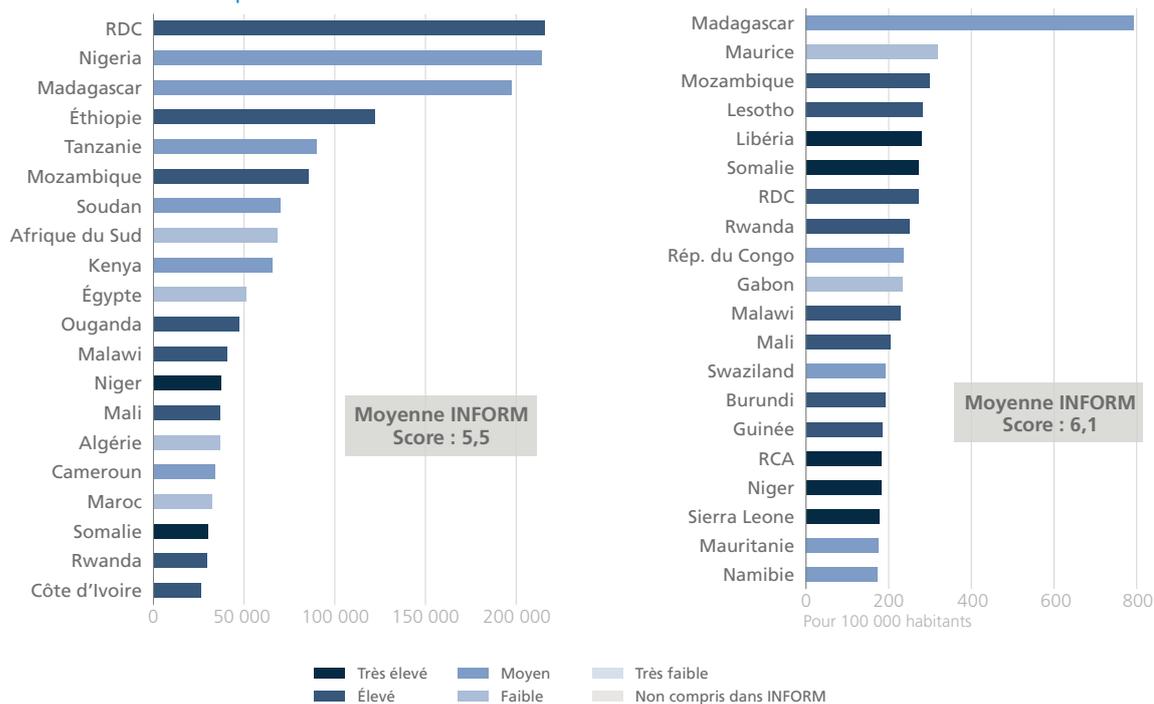


affichant un risque de déplacement supérieur à la moyenne en valeur relative sont caractérisés par des structures de gouvernance faibles et des taux de pauvreté élevés et ont récemment été la proie de conflits qui ont eu une incidence sur la stabilité et la sécurité⁹². Les pays africains présentant l’AAD le plus élevé en valeur relative obtiennent également un score plus élevé - c’est-à-dire pire - au sein de l’indice de risque INFORM sur la capacité de réaction et la vulnérabilité socioéconomique, un outil à source ouverte permettant d’évaluer les risques de catastrophes et de crises humanitaires (cf. graphiques 21 et 22)⁹³.

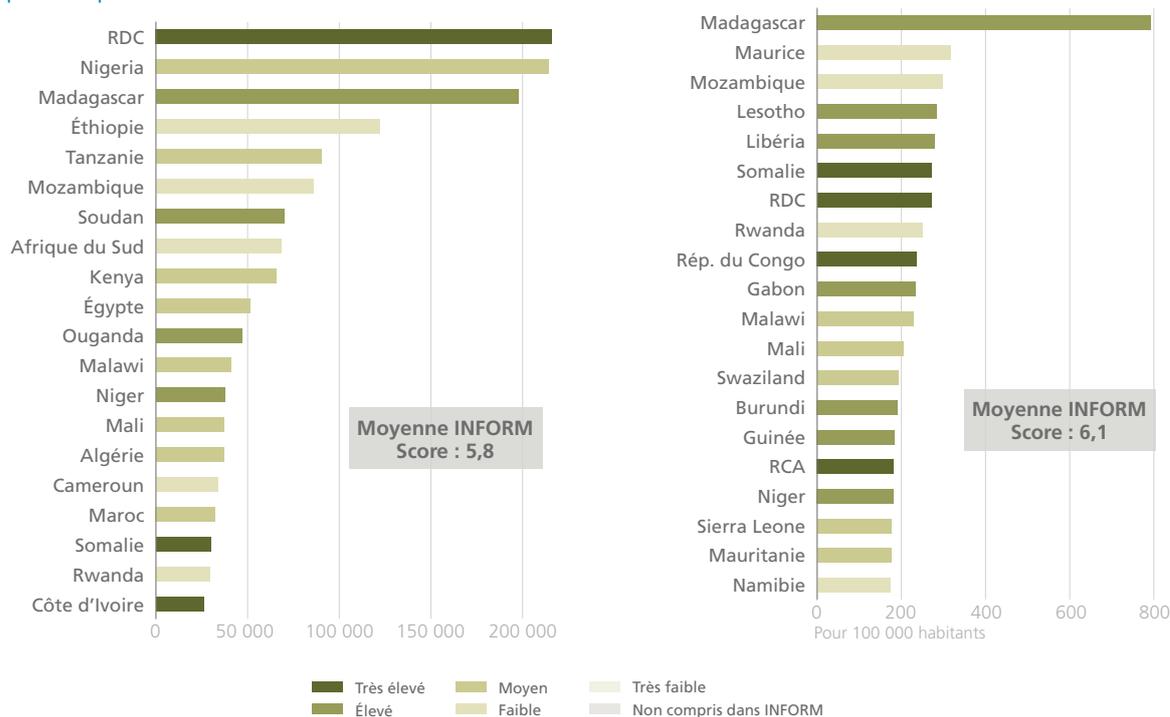
Néanmoins, si la vulnérabilité et de faibles niveaux de résilience et de capacité d’adaptation sont actuellement des facteurs clés influant sur

les risques de déplacement liés aux catastrophes en Afrique, l’exposition aux aléas est susceptible de s’accroître dans un avenir proche dans la région, à la faveur de plusieurs phénomènes : la croissance démographique, l’urbanisation, la dégradation de l’environnement et le changement climatique. Afin de limiter les risques de déplacement, il faut impérativement redoubler d’efforts pour réduire la vulnérabilité des populations aux aléas en s’attaquant aux facteurs responsables des faibles niveaux de développement humain, lesquels sont également les principaux moteurs des déplacements dans d’autres contextes⁹⁴. À défaut, la vulnérabilité des communautés s’en trouverait aggravée et l’instabilité accrue. Le risque de voir s’enclencher des cercles vicieux de déplacement n’en serait que plus grand.

GRAPHIQUE 21 : Pays affichant l'AAD le plus élevé en valeur absolue (gauche) et relative (droite) selon l'indice INFORM sur la vulnérabilité socioéconomique



GRAPHIQUE 22 : Pays affichant l'AAD le plus élevé en valeur absolue (gauche) et relative (droite) selon l'indice INFORM sur le manque de capacité de réaction institutionnelle



ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS, FACTEURS SOUS- JACENTS ET CAUSES : QUELLE DIFFÉRENCE ET QUELLE IMPORTANCE EN AFRIQUE ?

On a tendance à limiter les facteurs donnant lieu aux déplacements à un élément déclencheur immédiat, qu'il s'agisse d'un conflit ou d'une catastrophe. Cela revient à simplifier de façon excessive la réalité d'un phénomène complexe résultant d'un ensemble de facteurs sous-jacents différents qui convergent pour créer les conditions du déplacement. Ce point de vue sous-estime également le poids du facteur humain dans la décision qui mène au déplacement, même dans les circonstances les plus difficiles, et met l'accent sur les phénomènes immédiats et directs au détriment des facteurs à plus long terme⁹⁵.

Nous utilisons les termes « élément déclencheur » et « facteur sous-jacent » pour établir une distinction entre les pressions à court et à long termes qui précipitent les déplacements. Les éléments déclencheurs sont des événements soudains qui surviennent sur de courtes périodes et menacent l'intégrité physique et la sécurité économique des populations. Synonymes de « causes immédiates », « aléas », « chocs » et « points de rupture », les éléments déclencheurs sont des sources de tension visibles qui ont un retentissement considérable auprès de l'opinion publique et de la classe politique et catalysent les interventions de secours et d'aide humanitaire. On peut citer, à titre d'exemple, les attaques armées qui ont provoqué des déplacements massifs en RDC et des aléas naturels comme les inondations qui ont contraint la population à fuir en Afrique australe en 2016.

Les facteurs sous-jacents, eux, sont des conditions sociales, politiques, environnementales, économiques et démographiques moins visibles qui sous-tendent la décision de tout quitter. Conjugés, ces facteurs qui se recoupent aggravent la vulnérabilité des personnes touchées et concourent aux tensions qui provoquent les déplacements. Les termes « facteurs sous-jacents » et « causes profondes » sont souvent utilisés de façon interchangeable pour décrire les phénomènes latents qui créent les conditions propices au déplacement⁹⁶.

Les facteurs politiques comprennent notamment la mauvaise gestion des affaires publiques et le sectarisme. Parmi les facteurs environnementaux, la dégradation du milieu et la déforestation contribuent non seulement à des aléas naturels tels que les inondations, mais sont également source de conflit, comme il semblerait que ce soit le cas dans la région du Darfour au Soudan⁹⁷. Les facteurs économiques, dont le chômage, la pauvreté et les inégalités, aggravent souvent la vulnérabilité des populations aux catastrophes, contribuent à la criminalité et sous-tendent les tensions politiques qui débouchent sur des épisodes de violence⁹⁸.

La compréhension de ces facteurs permet de mettre en lumière les vulnérabilités communes qui concourent aux déplacements attribués à des éléments déclencheurs apparemment distincts, qu'il s'agisse de catastrophes ou de conflits. Elle permet également de battre en brèche l'idée selon laquelle le déplacement serait un enjeu purement humanitaire, plutôt qu'une question concernant le large éventail d'intervenants nécessaires pour faire face à ses effets immédiats et aux facteurs qui donnent lieu à ce phénomène et l'alimentent.

FACTEURS DE DÉPLACEMENT : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

Depuis les années 1990, une attention grandissante est portée aux facteurs sous-jacents des déplacements : on estime en effet que la lutte contre les causes profondes de ce phénomène joue un rôle crucial dans la prévention des mouvements de population et la création des conditions propices à la réalisation de solutions durables⁹⁹. Cette question est revenue sur le devant de la scène en 2015, lorsque l'arrivée massive de réfugiés et de migrants en Europe a replacé la gestion des flux migratoires en tête des priorités politiques. La mise en place d'un Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique reflète ce regain d'intérêt. Cet instrument, qui représente un peu moins de 10 % de l'engagement global de l'Europe en faveur du développement en Afrique, vise à utiliser le financement du développement pour atteindre les objectifs en matière de migrations, notamment pour « remédier aux causes profondes des phénomènes de déstabilisation, des déplacements forcés et des migrations irrégulières »

et garantir « de manière effective et durable, le retour, la réadmission et la réintégration des migrants en situation irrégulière »¹⁰⁰.

Cette question a de nouveau été mise en avant dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2016, qui souligne l'importance de remédier aux causes profondes des déplacements¹⁰¹. Les personnes déplacées au-delà des frontières demeurent néanmoins la préoccupation principale de ce texte et les répercussions particulières des facteurs de déplacement interne y sont à peine évoquées.

Plusieurs grandes tendances relativement récentes sont considérées comme étant des facteurs clés à l'origine des déplacements forcés. Citons notamment l'urbanisation, la dégradation de l'environnement, la rareté des ressources en eau, l'insécurité alimentaire et les effets néfastes du changement climatique¹⁰². Certaines sont susceptibles de toucher l'Afrique de façon disproportionnée. La population urbaine du continent connaît la croissance la plus rapide au monde : elle devrait passer de 400 millions d'habitants en 2010 à 1,26 milliard en 2050. L'urbanisation peut être source de prospérité, mais la crainte est qu'elle ne prenne de vitesse le développement économique de l'Afrique et, qu'en conséquence, la population des bidonvilles ne triple d'ici 2015¹⁰³. Les zones d'installation spontanées, surpeuplées et pauvres aggravent l'exposition des grandes populations aux catastrophes et aux déplacements et peuvent également alimenter la violence.

On s'attend à ce que le changement climatique affecte des millions de vie dans le monde entier via l'évolution des régimes météorologiques, l'élévation du niveau de la mer et la recrudescence des phénomènes climatiques extrêmes, même si les pays à faible revenu seront probablement les plus touchés. Une grande partie des PDI proviennent déjà de « points chauds » où y vivent et les déplacements de population risquent de se multiplier sous l'effet de ce phénomène, si l'on en croît les prévisions.

Il a été affirmé de façon alarmiste que le changement climatique risquait de déboucher sur des migrations internationales de masse. Or, la recherche montre que les facteurs environnementaux n'entraînent

pas nécessairement des mouvements transfrontaliers, étant donné que les déplacements sur de longues distances nécessitent des ressources devenues rares en période de sécheresse et sous l'effet d'autres facteurs de stress environnementaux¹¹³. Au contraire, selon des données récentes provenant de la Corne de l'Afrique, il semblerait que la sécheresse limite fortement les migrations internationales et que les communautés soient contraintes de se déplacer à l'intérieur de leur propre pays¹¹⁴.

Certains craignent également que l'ordre du jour international ne soit dicté principalement par la volonté politique d'enrayer les migrations, une motivation qui, dans le meilleur des cas, fait fi des intérêts des personnes déplacées et, dans le pire des cas, réduit leur recours à la mobilité comme moyen de survie¹¹⁵. Le fait de lier l'aide au développement à la question des migrations suscite également un certain malaise. Cette approche revient à axer la lutte contre les causes des flux migratoires uniquement sur la pauvreté et le sous-développement, au détriment d'autres enjeux comme les facteurs politiques et socio-culturels¹¹⁶. Cela laisse également entendre que l'aide au développement limite les migrations, alors que c'est le contraire qui se vérifie dans les pays très pauvres, où les investissements économiques peuvent offrir aux populations les moyens de migrer¹¹⁷.

La compréhension des causes profondes et immédiates des déplacements sert de base à une action mieux coordonnée entre les différents intervenants, délais de réponse et mandats pour s'attaquer aux conditions qui donnent naissance à ces mouvements de population. Une meilleure connaissance de ce phénomène permet également de travailler à la recherche de solutions plus globales pour éviter que les crises de déplacement ne perdurent et que les personnes touchées ne tombent dans un cercle vicieux fait de déplacements et de vulnérabilités. Le principal objectif reste néanmoins de remédier aux causes et aux effets des déplacements, plutôt que d'empêcher les flux migratoires.

LA RARETÉ DES RESSOURCES EN EAU

Un facteur de déplacement

Le changement climatique a essentiellement des répercussions sur les ressources en eau. On peut citer notamment l'élévation du niveau de la mer, la fréquence et l'intensité accrues des pluies, des tempêtes et des inondations, la désertification et la sécheresse¹⁰⁴. Les catastrophes soudaines font l'objet d'une attention particulière dans le premier chapitre de ce rapport : pour rappel, les inondations ont été à l'origine de 90 % des nouveaux déplacements liés aux catastrophes en 2016.

La rareté des ressources en eau est également un facteur de déplacement important en Afrique, voué à gagner en importance à mesure que le changement climatique étend son emprise sur le continent. Conjuguée à d'autres

facteurs comme la pauvreté, la croissance démographique et de mauvaises pratiques environnementales, elle contribue à endommager les moyens de subsistance, à exacerber les rivalités pour l'accès aux ressources et à aggraver la sécheresse, autant d'éléments qui ont des répercussions importantes sur les mouvements de population. On estime que 250 millions d'Africains pourraient souffrir de stress hydrique d'ici 2050 et que les rendements des cultures pluviales pourraient être divisés par deux dans certains pays¹⁰⁵.

Les populations se mettant en quête d'eau et de moyens de subsistance, les déplacements sont susceptibles de se multiplier et la rareté des ressources hydriques pourrait alors devenir

PLEINS
FEUX
SUR

Hasna Abdi Muhamed avait 120 animaux. Maintenant, il ne lui en reste plus qu'un. Photo : NRC, avril 2016



source de conflits. L'ancien Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, a tiré la sonnette d'alarme il y a dix ans, affirmant que « la pénurie d'eau compromet les avancées sociales et économiques et alimente dangereusement les guerres et les conflits »¹⁰⁶.

Confrontée à une disponibilité limitée de cette ressource et à des taux d'utilisation élevés, l'Égypte est considérée comme étant particulièrement vulnérable au stress hydrique. C'est l'une des nations les plus pauvres du monde si l'on considère le volume d'eau disponible par habitant. En 2000 déjà, sa consommation d'eau excédait les ressources à disposition. Dans un pays où l'agriculture représente plus du quart des emplois, on peut facilement imaginer que les menaces pesant sur les moyens de subsistance déboucheront sur des déplacements¹⁰⁷.

Le lien existant entre pénurie d'eau, changement climatique et déplacements se fait déjà sentir dans le bassin du lac Tchad. La superficie du lac a diminué de 90 % au cours des 50 dernières années sous l'effet de plusieurs facteurs : la construction excessive de barrages sur plusieurs de ses affluents, l'augmentation des températures, le changement climatique et la croissance démographique¹⁰⁸. Vingt millions de Camerounais, de Tchadiens, de Nigériens et de Nigériens dépendent du lac Tchad pour assurer leur subsistance et les éleveurs nomades, les agriculteurs et les pêcheurs sont de plus en plus contraints de se déplacer en quête d'eau et de travail¹⁰⁹.

La population du bassin du lac Tchad se retrouve ainsi exposée et vulnérable à l'insurrection de Boko Haram, une situation qui ne fait qu'aggraver la crise de déplacement qui sévit dans la région¹¹⁰. Les rivalités pour l'accès aux ressources de plus en plus rares ont également exacerbé les tensions entre paysans et pasteurs nomades, chacun empiétant sur la terre traditionnellement utilisée par l'autre. Les premiers sont contraints d'étendre leurs cultures pour s'assurer des rendements suffisants, les seconds de s'éloigner pour accéder aux points d'eau et aux pâturages nécessaires à leur bétail¹¹¹.

Parallèlement, la perte des moyens de subsistance liée à la pénurie d'eau est susceptible d'entraîner une recrudescence de la violence et de la criminalité chez les jeunes laissés pour compte, contribuant au banditisme et offrant des recrues faciles aux insurrections et aux violences politiques à venir¹¹².

Si les inondations provoquent bel et bien le plus grand nombre de déplacements liés aux catastrophes en Afrique, il ne faut pas oublier que la rareté des ressources en eau est un facteur sous-jacent important, qui contraint à la migration les populations privées de leurs moyens de subsistance et qui contribue aux conflits et à l'instabilité, donnant lieu à de nouveaux mouvements de population. Il est absolument nécessaire que les acteurs politiques et du développement s'engagent au côté de spécialistes en eau pour convenir des mesures d'adaptation et d'atténuation à adopter en vue de réduire les risques de déplacement.

Ces grandes tendances contribuent à attirer l'attention sur les problématiques communes qui influent sur les déplacements en Afrique et à mobiliser les efforts dans l'ensemble des pays et des régions. Néanmoins, leur incidence variable nécessite des réponses spécifiques et adaptées si l'on veut prévenir et réduire les déplacements. La crise qui touche actuellement le Nigeria découle d'un ensemble de facteurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux sous-jacents qui sont antérieurs à l'insurrection sanglante menée par Boko Haram depuis 2009, laquelle a provoqué la plupart des déplacements comptabilisés fin 2016 (1,6 million). D'où l'importance de s'attaquer aux facteurs à long terme pour limiter ces mouvements de population.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONSERVATION

Des facteurs de déplacement inattendus

Si l'acquisition de terres à des fins commerciales et de conservation est un important facteur de déplacement, cette question passe pratiquement inaperçue, ne serait-ce qu'en raison des avantages escomptés en termes de développement économique et de protection de l'environnement¹¹⁸. Or, sachant que 60 % des Africains dépendent de la terre pour se nourrir et assurer leur subsistance, la perte de ce bien précieux est susceptible d'accroître considérablement la vulnérabilité de la population¹¹⁹.

L'accaparement des terres peut être défini comme « le transfert des droits d'usage ou du contrôle de la terre, traditionnellement exercés par les communautés, à des investisseurs étrangers à des fins commerciales »¹²⁰. En Afrique, ce phénomène est souvent motivé par l'attrait pour les biocarburants, lesquels représentent environ 40 % des grandes transactions foncières. Le développement de l'industrie agro-alimentaire et la construction d'infrastructures constituent deux autres facteurs importants¹²¹.

Le désir de promouvoir l'investissement et le développement économique sous-tend souvent ces accords¹²². Or, sachant que la terre exploitée par les petits propriétaires et les éleveurs nomades est souvent classée comme étant en friche, ces populations sont en général les plus touchées par les accaparements de terre, qui contribuent à « l'aggravation des inégalités de pouvoir socio-spatiales » et marginalisent davantage les communautés affectées¹²³.

L'acquisition par la société américaine Herakles Farms de plus de 73 000 hectares de terrains au Cameroun destinés à des plantations de palmiers à huile était supposée créer plus de 7500 emplois et générer des recettes pour le gouvernement¹²⁴. Lorsque ses modalités se sont précisées, le projet, qui menaçait de compromettre les moyens de subsistance de plus de 45 000 personnes et d'en déplacer plus de 14 000, a été abandonné¹²⁵.

Outre les accaparements de terres à des fins commerciales, un nouveau concept connu sous

le nom d'accaparement vert (green-grabbing en anglais) est apparu. Il s'agit de « l'appropriation de la terre et des ressources naturelles justifiée par des fins environnementales »¹²⁶. Entrent dans cette catégorie la création de parcs naturels et les efforts déployés pour enrayer le changement climatique en plantant des arbres à grande échelle, autant de projets qui ont déjà été sources de déplacement par le passé¹²⁷. Plus de 15 000 personnes ont été chassées de chez elles en Ouganda par l'un de ces programmes de compensation des émissions de carbone¹²⁸.

Qu'elles soient destinées à la conservation des ressources ou à des fins commerciales, les acquisitions de terre à grande échelle réduisent la quantité de terrains disponibles pour l'agriculture vivrière et le pastoralisme, menaçant les moyens de subsistance des communautés et alimentant les facteurs sous-jacents des conflits¹²⁹. Il a été démontré que les revendications agraires ont joué un rôle dans la guerre civile qui a déchiré la Sierra Leone et le Liberia, deux pays où la perte des terres a incité un grand nombre de personnes à s'enrôler dans les forces rebelles¹³⁰. Ainsi, l'acquisition de terres risque de devenir une cause immédiate de déplacements et un facteur sous-jacent de conflits futurs et, partant, de compromettre les progrès réalisés en matière de développement économique.

Un homme tient dans ses mains de la cassitérite, un minéral exploité dans le Nord-Kivu. Les terrains miniers et fertiles qui entourent Pinga font souvent l'objet de rivalités entre groupes armés. L'école primaire de Pinga abrite actuellement deux classes destinées aux enfants déplacés. Photo : NRC/Vincent Tremeau, avril 2015



MULTI-CAUSALITÉ : DÉPASSER L'ANALYSE UNI-DIMENSIONNELLE DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DE DÉPLACEMENTS

Les méthodes actuelles de collecte de données sur les déplacements comptabilisent rarement plus d'un motif de fuite, mais se concentrent plutôt sur une seule et unique cause. Ce faisant, elles déforment la réalité et simplifient à outrance la complexité de ce phénomène, risquant ainsi d'entraver la recherche de solutions appropriées. Dans ces conditions, il est également difficile de comprendre quelle est l'ampleur des déplacements résultant d'un facteur bien précis, étant donné que les personnes touchées indiquent parfois avoir abandonné leur foyer pour différentes raisons. Cette situation compromet les efforts entrepris pour suivre les différentes formes prises par les facteurs de déplacement d'un endroit à l'autre et au fil du temps.

Les activités agricoles et d'élevage le long de la rivière Komadougou, qui sert de frontière naturelle entre le Niger et le Nigeria, ont fortement diminué sous l'effet de la violence. Le commerce transfrontalier entre ces deux pays a également été perturbé et les affrontements provoqués par les rivalités pour l'accès à l'eau de plus en plus rare du lac Tchad se sont multipliés¹³¹. Les quelque 212 000 personnes déplacées au Niger en 2016 peuvent invoquer la perte de leurs moyens de subsistance ou les conflits pour expliquer leur départ forcé.

Sachant que la sécheresse touche des millions de personnes en Afrique, nous nous sommes efforcés de collecter des données quantitatives sur les déplacements résultant de ce phénomène. Si nous avons pu recueillir des chiffres concernant l'Éthiopie, le Mozambique, la Somalie et le Soudan du Sud, il nous a été impossible de saisir l'ampleur ou la complexité des déplacements, comme l'illustre la section « Sous les projecteurs » ci-dessous.

Trois ans après l'éruption du conflit au Soudan du Sud en 2013, de nombreuses PDI continuent de vivre sur le site de Protection des Civils (PoC) des Nations Unies à Djouba. Photo : NRC/Albert Gonzalez Farran, novembre 2016



LE DÉFI DE LA COLLECTE DE DONNÉES

dans la Corne de l'Afrique

PLEINS
FEUX
SUR

Il est extrêmement complexe de suivre, catégoriser et quantifier les déplacements internes et transfrontaliers dans la Corne de l'Afrique, ne serait-ce que parce que les causes de ce phénomène sont multiples. Si cette partie du continent souffre d'une grave sécheresse, de nombreux pays de la région sont également en proie à un ensemble de problèmes : conflits, insécurité alimentaire, pauvreté chronique, épidémies et inondations sporadiques, autant de facteurs qui aggravent la situation humanitaire et provoquent des déplacements.

Pour couronner le tout, facteurs sous-jacents et éléments déclencheurs se recoupent au sein d'un même flux de déplacement. Il est ainsi difficile de suivre ces mouvements, la dichotomie traditionnelle conflits-catastrophes étant trop simpliste. Par ailleurs, les différentes institutions ne disposent d'aucune méthode commune pour évaluer la complexité de ce phénomène.

Si plusieurs organisations suivent les déplacements internes et transfrontaliers dans la Corne de l'Afrique, chacune utilise une méthodologie différente. La consolidation de leurs données est par conséquent extrêmement difficile. Le HCR et le NRC collectent et analysent des informations sur les déplacements en Somalie. Leur méthodologie fait la distinction entre dix-huit causes, dont l'insécurité, l'accès à l'aide humanitaire, le manque de moyens de subsistance, la sécheresse et les inondations. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui recueille des données sur les déplacements internes en Éthiopie, n'en distingue que quatre : les conflits, les inondations, la sécheresse et « autres ».

Dans d'autres pays de la région, comme au Soudan du Sud, seuls les nombres de déplacements totaux sont disponibles et toute information concernant les causes relève de l'anecdote. Au Kenya et en Ouganda, aucune organisation ne collecte systématiquement des données sur les déplacements internes. Nous sommes ainsi obligés de nous appuyer sur des sources diverses qui procèdent différemment et publient des informations de façon irrégulière.

Les organisations ont toutes une interprétation différente des facteurs sous-jacents et des éléments déclencheurs. Chacune conçoit différemment le sens de « manque de moyens de subsistance » ou de « sécheresse » en tant que cause de déplacement. En Éthiopie, les éleveurs nomades qui ont perdu la majeure partie de leur bétail et sont incapables de poursuivre leurs activités traditionnelles sont souvent enregistrés comme déplacés par la

sécheresse alors que les personnes qui fuient les rivalités pour l'accès aux ressources, lesquelles se raréfient sous l'effet de cette même sécheresse, sont considérées comme déplacées par les conflits.

Les mêmes problèmes se posent en Somalie, où les déplacements liés à la perte des moyens de subsistance et au manque d'accès à l'aide humanitaire sont attribués à la sécheresse. Dans ce pays, il arrive que les catégories utilisées en Éthiopie servent également à décrire les conflits liés aux ressources. En d'autres termes, toute corrélation croisée entre pays est impossible. Et il ne s'agit là que de quelques-unes des nombreuses divergences rencontrées au moment de compiler les données sur les déplacements dans la Corne de l'Afrique.

L'approche qui consiste à recenser un seul et unique facteur de déplacement ne reflète généralement pas la réalité sur le terrain, pas plus qu'elle ne donne un aperçu suffisant des types de mouvements dans la région. La sécheresse étant une catastrophe à évolution lente, nous devons comprendre quelles sont les raisons qui incitent les personnes à abandonner leur foyer des mois après que ses effets se soient fait sentir. Nous devons impérativement collecter des données sur tous les facteurs qui contribuent aux déplacements, des causes sous-jacentes au point de rupture qui finit par déboucher sur ces mouvements de population.

Sans cela, nous sommes dans l'incapacité de brosser un tableau complet des déplacements dans la région. Le manque d'informations rigoureuses et exhaustives nous empêche d'étudier de façon approfondie la relation entre crises multiples et déplacements, une analyse pourtant cruciale pour en atténuer les effets. La première étape primordiale pour obtenir des données de meilleure qualité est de s'entendre sur la définition des déplacements multifactoriels. Il est nécessaire que les gouvernements et les organisations humanitaires collaborent à l'élaboration de critères, de lignes directrices et de systèmes appropriés pour suivre ce phénomène.

Une compréhension claire des facteurs de déplacement dans la Corne de l'Afrique est indispensable pour planifier les interventions humanitaires et réduire le risque de nouveaux mouvements de population à l'avenir. À moins que les données collectées ne nous expliquent de façon détaillée les motifs qui contraignent les populations à quitter leur foyer, les déplacements d'origine multi-causale demeureront mal compris et mal pris en charge.

AUCUNE SOLUTION À L'HORIZON

De déplacé à réfugié ou migrant : un nombre incertain

Les efforts politiques déployés récemment pour juguler le flux de migrants, de réfugiés et de requérants d'asile en Europe et aux États-Unis ont soulevé un grand nombre de questions sur la relation existant entre les déplacements forcés à l'intérieur et au-delà des frontières. L'hypothèse est qu'il existerait un lien direct entre ces deux phénomènes, que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays auraient plus tendance à s'enfuir à l'étranger ou que les réfugiés d'aujourd'hui auraient été des PDI autrefois. Le peu d'éléments dont on dispose à ce sujet révèle néanmoins une relation bien plus complexe.

Il ressort de certaines études que les facteurs des déplacements à l'intérieur du pays et au-delà des frontières sont globalement les mêmes. Si les risques relatifs à la sécurité l'emportent sur toutes les autres considérations, la fuite n'est pas une fatalité, même dans les scénarios les plus violents. Pour bien des populations affectées par les conflits, ce n'est qu'une stratégie de survie parmi tant d'autres et les personnes qui vivent dans un contexte de violence persistante, comme en Somalie, savent souvent d'expérience comment faire face aux risques¹³².

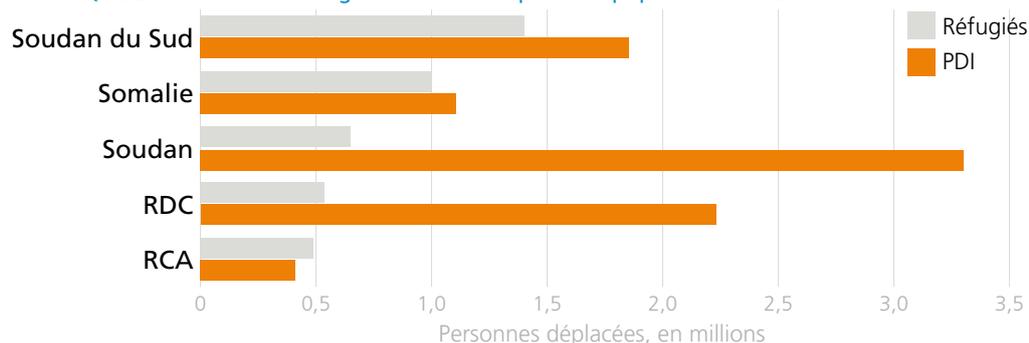
Les mouvements de population sont en général classés dans deux catégories opposées – forcés ou volontaires –, mais en réalité, ils se situent plutôt quelque part entre ces deux extrêmes. La décision de fuir est influencée par un certain nombre de facteurs politiques, économiques, sociaux et personnels¹³³. Son coût peut également être dissuasif et les personnes ayant des ressources limitées tendent à être surreprésentées au sein de la population qui reste sur place³⁴.

Les données concernant le nombre et le parcours des PDI qui finissent par franchir les frontières internationales n'étant pas enregistrées régulièrement, il est impossible de quantifier l'ampleur de ce type de mouvement. De même, les personnes déplacées qui fuient à l'étranger ne sont pas toutes recensées comme des réfugiés ou des demandeurs d'asile. Certaines sont considérées comme des migrants et d'autres ne sont pas comptabilisées du tout. Si les chiffres relatifs aux réfugiés donnent une certaine idée de l'ampleur du phénomène, il est nécessaire, pour en dresser un tableau plus complet, de disposer de données ventilées sur les migrations. Les schémas de déplacement interne et international sont influencés non seulement par l'accès à la protection et à l'assistance, mais aussi par des critères géographiques, dont la proximité de frontières et de zones de sécurité, de ressources, de membres de la famille et de proches¹³⁵.

Dans les contextes d'extrême insécurité, les personnes touchées sont souvent contraintes de se déplacer plusieurs fois avant de trouver refuge dans un endroit sûr. Au moins 60 % des quelque 50 000 PDI vivant dans le Pount, en Somalie, en octobre 2016 avaient dû fuir leur foyer une fois auparavant, voire plus¹³⁶. Les mouvements de population peuvent aussi être circulaires, c'est-à-dire caractérisés par des allers-retours entre deux localités ou plus. Les personnes déplacées dans le nord-est du Nigeria franchissent la frontière à maintes reprises pour échapper aux attaques de Boko Haram et aux opérations de lutte contre l'insurrection du groupe armé¹³⁷. Ainsi, la relation entre déplacements internes et transfrontaliers n'est ni linéaire, ni homogène.

Le fait que, en Afrique, les PDI soient au moins deux fois plus nombreuses que les réfugiés montre clairement que la plupart ne finissent pas par franchir les frontières. Si de nombreux réfugiés ont été déplacés à l'intérieur de leur

GRAPHIQUE 23 : Nombre de réfugiés africains comparé à la population de PDI en 2016¹⁴⁰





propre pays par le passé, rien ne permet d'affirmer qu'un nombre important de PDI sont allées chercher refuge à l'étranger¹³⁸. Nos données font néanmoins apparaître une corrélation entre mouvements internes et transfrontaliers en Afrique. Les cinq pays qui ont fait le plus grand nombre de réfugiés en 2016 (le Soudan du Sud, la Somalie, le Soudan, la RDC et la RCA) figuraient également parmi les dix États les plus touchés par les déplacements internes liés aux conflits à la fin de l'année (cf. graphique 22)¹³⁹.

Certes, les pays africains produisant un nombre important de réfugiés abritent aussi souvent d'importantes populations de déplacés. Néanmoins, d'autres facteurs entrent de toute évidence en ligne de compte. Au Nigeria et en Éthiopie, le nombre de PDI a sensiblement augmenté récemment, mais ces deux pays génèrent relativement peu de réfugiés. D'un autre côté, l'Érythrée produit des masses de réfugiés, mais on ignore combien de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays.

Si les données sur les mouvements transfrontaliers liés aux conflits sont rares, celles concernant les migrations internationales associées aux catastrophes sont encore moins

fiables. On sait que la majorité des déplacements liés aux aléas à évolution lente sont internes et que les personnes qui fuient à l'étranger ne vont généralement pas au-delà des pays voisins¹⁴¹. Néanmoins, des recherches plus poussées sont nécessaires pour mieux comprendre à quel moment et pour quelles raisons les PDI chassées de chez elles par les catastrophes franchissent les frontières et quelle est l'ampleur et la durée de ces mouvements.

Les réfugiés confrontés à des déplacements internes à leur retour

De nombreux réfugiés de retour au pays se retrouvent confrontés à une vie de déplacement interne¹⁴². Leurs principales préoccupations portent sur la sécurité, le logement, la nourriture et les moyens de subsistance, sans lesquels leur retour a peu de chances d'être durable. Le principe du non-refoulement, inscrit dans la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et la Convention de 1969 de l'OUA sur les réfugiés, est reconnu comme un élément central de la politique de rapatriement. Néanmoins, les programmes de retour sont souvent motivés par des considérations politiques et leur caractère volontaire est souvent discutable¹⁴³. Des retours

Le camp de déplacés de Ben-Zvi, en RCA, accueille environ 2000 personnes depuis plus de trois ans. Une tente peut en abriter jusqu'à 40. Sachant que le nombre de personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire a presque doublé en 2016 et que les besoins humanitaires restent immenses, la situation humanitaire, loin de s'améliorer, ne cesse d'empirer. Photo : NRC/Edouard Dropsy, novembre 2016

prématurés risquent simplement d'entraîner un transfert des vulnérabilités et des déplacements à l'intérieur du pays. Preuve en est la forte hausse du nombre de PDI qui a suivi 46 % des programmes de retour massif entre 2000 et 2016¹⁴⁴.

Les gouvernements des pays dont sont originaires les réfugiés ont souvent un intérêt politique à ce que leurs ressortissants rentrent rapidement chez eux, leur retour signifiant la fin du conflit et le rétablissement de la stabilité ou leur permettant de prendre part aux processus politiques. Après la signature de l'accord de paix qui a mis fin à la guerre civile soudanaise en 2005, les personnes originaires du sud du pays ont subi de fortes pressions les incitant à rentrer chez elles et à participer au recensement de 2008, qui a servi de base au référendum de 2011 sur l'indépendance du Soudan du Sud. De même, bien que 420 000 réfugiés aient fui le Burundi depuis 2015 et que les départs se poursuivent encore aujourd'hui, le gouvernement a assuré que la situation du pays permettait un retour en toute sécurité. Le HCR a lancé un programme de rapatriement volontaire, mais peu de réfugiés y ont participé en raison des craintes d'insécurité¹⁴⁵.

Les retours forcés de réfugiés donnent également lieu dans la pratique à des déplacements internes. De nombreux rapatriés sont transférés dans des camps de personnes déplacées, où ils sont confrontés à l'insécurité et à une situation humanitaire désastreuse¹⁴⁶. D'autres, faute des conditions nécessaires à un retour durable, en sont réduits à des déplacements pendulaires transfrontaliers (cf. section « Sous les projecteurs » p. 41).

Le recours aux expulsions comme moyen de contrôler les flux migratoires est de plus en plus fréquent. Or, la réintégration des migrants est souvent entravée par le poids de leur dette, le manque de débouchés économiques et la stigmatisation sociale. Beaucoup ne rentrent au pays que pour migrer ou fuir de nouveau, à l'intérieur ou au-delà des frontières¹⁴⁷. Bien que les gouvernements africains aient longtemps résisté à cette idée, l'aide au développement est de plus en plus conditionnée par la réadmission des migrants et la gestion des flux migratoires dans les pays d'origine et de transit, des mesures susceptibles d'accroître le nombre de migrants confrontés au déplacement interne¹⁴⁸.

Souvent, le concept de réfugiés et de déportés regagnant leur « foyer » est erroné. La destruction

des biens, l'occupation illégale, le manque de sécurité d'occupation et autres problèmes en lien avec la restitution des biens représentent un obstacle au retour dans de nombreux pays, y compris en Afrique du Sud, au Burundi et plus récemment en RCA¹⁴⁹. Ces facteurs et d'autres encore incitent les rapatriés à se déplacer vers les centres urbains en quête de sécurité, de moyens de subsistance et d'instruction.

La population de Djouba, la capitale du Soudan du Sud, a doublé entre 2005 et 2011, sous l'effet notamment de l'afflux de réfugiés de retour du Soudan. Celles de Monrovia, au Liberia, et de Luanda, en Angola, ont également connu un essor rapide dans des circonstances similaires. Les rapatriés viennent souvent gonfler les rangs des pauvres des villes vivant dans les bidonvilles, où la discrimination, l'absence de papiers, les perspectives d'emploi moroses et l'éclatement des réseaux de soutien social risquent d'accroître davantage leur vulnérabilité¹⁵⁰. L'ampleur de ces retours en milieu urbain et leur lien avec les déplacements internes ne sont pas clairs et soulèvent des questions sur la différence entre déplacement interne et migration interne et sur la relation entre mouvements internes et transfrontaliers.

Le suivi s'interrompt souvent à la frontière, une fois que les rapatriés foulent le sol de leur pays d'origine. Compte tenu de l'absence de données sur leur sort, on sait peu de choses de l'endroit où les réfugiés s'installent de retour au pays, du nombre d'entre eux qui regagnent leur région d'origine, des conditions qu'ils rencontrent dans les zones de retour ou des vulnérabilités et des problèmes de protection qui les touchent, eux et leur famille. Le fait d'identifier les déportés et les réfugiés de retour en tant que personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays permettrait d'accroître leur visibilité et la responsabilité des États en ce qui concerne leur protection.

Il est urgent que les États africains et leurs partenaires élargissent et coordonnent la collecte de données interopérables couvrant tout le spectre des mouvements de population, des déplacements internes et transfrontaliers aux rapatriements et aux retours, afin de mieux comprendre ce phénomène et d'y répondre de façon plus appropriée¹⁵¹. On ne saurait présumer que les réfugiés et les migrants confrontés à leur retour au pays à des vulnérabilités et à des déplacements prolongés ont remédié durablement à leur situation¹⁵².

PRIS ENTRE DEUX FEUX

Retour des réfugiés somaliens du Kenya

Les Somaliens réfugiés au Kenya sont confrontés à des choix difficiles. Beaucoup se sentent obligés de quitter le pays face à la menace de fermeture du camp de Dadaab et à la détérioration de la situation humanitaire résultant de la réduction drastique des rations alimentaires faute de financement¹⁵³. Ces pressions ont incité un grand nombre d'entre eux à regagner la Somalie dans le cadre d'un programme de rapatriement volontaire mis en place par un accord tripartite conclu en 2014 entre le HCR et les gouvernements somalien et kenyan. Et ce, malgré des études montrant qu'entre 73 % et 86 % des réfugiés ne souhaitent pas rentrer de crainte de l'insécurité et de la sécheresse et en raison du manque de logements, de moyens de subsistance et d'accès aux services de base¹⁵⁴.

Le HCR lui-même, dans ses recommandations, affirme que la situation régnant dans le centre et le sud de la Somalie, caractérisée par la poursuite du conflit, l'insécurité et le manque de services essentiels, n'est pas propice à des retours massifs de réfugiés. Il met en avant le risque de victimes civiles, les violences sexuelles généralisées, le recrutement forcé d'enfants et les déplacements¹⁵⁵. Plus de 110 000 personnes ont dû fuir les conflits sévissant en Somalie en 2016 et près de 70 000 autres ont abandonné leur foyer au

cours du premier semestre de 2017. Au début de l'année, les Nations unies ont mis en garde contre une possible famine et le HCR a signalé que plus de 700 000 personnes avaient été déplacées par la sécheresse entre novembre 2016 et mai 2017. Toujours selon l'Agence pour les réfugiés, en août 2017, 6,2 millions de personnes avaient besoin d'une aide alimentaire¹⁵⁶.

Plus de 67 000 Somaliens ont choisi de reprendre le chemin du pays en 2016 malgré des conditions aussi défavorables, dont près de la moitié ont reçu une aide au rapatriement. La grande majorité est rentrée dans le centre-sud de la Somalie, malgré les recommandations du HCR. Un quart des personnes retournées en 2016 n'ont pas regagné leur localité d'origine et beaucoup sont venues gonfler les rangs des 1,5 million de déplacés du pays¹⁵⁷. Certaines ont repris leur vie de réfugiés : des centaines sont reparties vers Dadaab et d'autres ont franchi la frontière menant en Éthiopie¹⁵⁸.

Au vu de la poursuite des conflits dans certaines régions de Somalie et de l'insécurité alimentaire qui sévit dans l'ensemble du pays, le cycle de déplacements est voué à se perpétuer et aucune solution durable ne se profile à l'horizon malgré les efforts humanitaires déployés.

Amina fait partie des milliers de réfugiés rapatriés du camp de Dadaab, au Kenya. À son retour en Somalie, elle s'est installée à Balad-Hawa mais s'est vite rendu compte que l'endroit n'était pas très sûr en raison de la forte présence de milices. Elle s'est alors déplacée plus au nord et a trouvé refuge dans le campement de déplacés de Qansahley, à Dollow. Photo : NRC/Abdirisak Aden, octobre 2016





Hajja est une paysanne de Maiduguri. Elle cultive et vend des choux, de la laitue, des poivrons et des oignons. La jeune femme vit aux côtés de familles déplacées qui ont fui les attaques de Boko Haram dans la ville de Bama. La région est en proie à une triple crise, elle qui est confrontée à la famine, au choléra et au conflit. Photo : NRC/Mohamed Bukar, octobre 2017

PARTIE 4

POUR ALLER DE L'AVANT sur la question des déplacements internes en Afrique

HONORER LES PROMESSES DE LA CONVENTION DE KAMPALA

D'importantes avancées politiques ont été réalisées sur la voie de la Convention de Kampala en 2017, comme l'illustre la première partie du présent rapport. Face à l'escalade de la crise des déplacements en Afrique, cet élan ne doit pas se perdre et les États sont tenus de démontrer leur engagement en élaborant et en mettant en œuvre les cadres politiques et juridiques prévus par la convention.

La ratification de ce texte par tous les États membres serait un bon point de départ, étant donné que ce processus marque actuellement le pas¹⁵⁹. Parmi les dix pays les plus touchés par les déplacements en 2016, la RDC, l'Éthiopie et le Soudan du Sud n'ont pas ratifié la convention et le Soudan ne l'a même pas signée. Or, 2018 marque le 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et l'Union africaine a déclaré 2019 Année

des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes pour commémorer deux repères clés : le 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention de Kampala et le cinquantenaire de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique¹⁶⁰. Il est urgent d'accélérer la ratification de la Convention de Kampala afin de donner tout leur sens à ces différentes commémorations et de progresser rapidement dans la mise en œuvre de ce texte.

Les pays africains ont été parmi les premiers au monde à adopter des politiques et des lois nationales sur les PDI, lesquelles jouent un rôle important à plusieurs égards : en faisant des déplacements internes l'une des priorités nationales, en déterminant les responsabilités des gouvernements, en définissant les rôles des intervenants et en créant un cadre structurel pour la mise en œuvre d'actions concertées, autant de facteurs qui contribuent à accroître la prévisibilité des interventions nationales et internationales. L'Angola, le Kenya et le Soudan ont promulgué des lois nationales

pour réguler les déplacements internes et la RCA, la RDC, le Nigeria et la Somalie ont entrepris d'importantes démarches allant dans le même sens. D'autres pays, comme le Burundi, l'Ouganda, la Sierra Leone, la Somalie et la Zambie, ont mis en place des politiques nationales sur le déplacement interne. Outre l'engagement politique, l'expertise technique joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Convention de Kampala au niveau national. À cet égard, l'Union africaine et des organisations internationales comme le CICR, le HCR, le NRC et l'IDMC ont apporté un savoir-faire précieux et ont formé des responsables publics à la question des déplacements internes¹⁶¹.

L'élaboration de cadres réglementaires et législatifs forts n'est cependant pas suffisante : leur mise en application s'impose pour prévenir les déplacements internes, y remédier et y mettre un terme. L'Union africaine reconnaît elle-même la nécessité de passer « de l'établissement de normes à la mise en œuvre » et, dans cette optique, la conférence des États parties est un mécanisme de soutien important, qui aide les pays africains à faire face aux défis communs, à promouvoir la solidarité et les échanges et à suivre les efforts de mise en œuvre¹⁶².

MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX DU DÉVELOPPEMENT

La Convention de Kampala était en avance sur son temps, elle qui reconnaît la nécessité

d'une réponse globale aux déplacements internes impliquant les secteurs de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. Cette idée est aujourd'hui généralement admise et les crises prolongées en particulier sont de plus en plus considérées avant tout comme des enjeux politiques et des défis du développement revêtant une dimension humanitaire.

L'afflux de PDI a des effets à la fois positifs et négatifs sur les perspectives de développement des communautés qui les accueillent. Comprendre et maîtriser la façon dont ces coûts et ces avantages sont répartis est une question cruciale pour atténuer les répercussions des déplacements forcés¹⁶³. Le développement peut lui aussi déboucher sur des déplacements. Les projets d'infrastructure, l'exploitation des ressources naturelles et la définition de zones de conservation chassent souvent les populations de leur terre et de leur foyer¹⁶⁴.

Un développement limité ou inégal peut accroître les risques de déplacement et empêcher les PDI de rentrer chez elles. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays comme un groupe vulnérable qui ne doit pas être laissé pour compte et souligne que ces mouvements de population peuvent réduire à néant les progrès accomplis en matière de développement. Néanmoins, il ne contient aucun indicateur ni objectif spécifiques.

Il y aurait beaucoup d'histoires à raconter à propos de ce camp de déplacés éthiopiens : celle d'une mère construisant un abri pour sa famille avec son bébé de 7 mois sur le dos et l'espoir mêlé au désespoir, avec ces enfants qui se lient d'amitié en jouant sous le soleil. Photo : NRC/ Mefti Mekonnen, septembre 2016



L'OUGANDA

Traduire les politiques adoptées dans la pratique

L'Ouganda a suscité l'admiration générale pour sa politique nationale en faveur des PDI, adoptée en 2004¹⁷¹. En vertu de ce texte et conformément aux Principes directeurs, le gouvernement s'est engagé à protéger ses citoyens contre les déplacements arbitraires, à garantir le respect de leurs droits durant le déplacement et à promouvoir des solutions durables en facilitant le retour volontaire, la réinstallation, l'intégration et la réintégration. Des structures gouvernementales ont été mises en place pour veiller à la mise en œuvre de cette politique et à la coordination de l'aide humanitaire, et l'Ouganda a été le premier pays à ratifier la Convention de Kampala en 2010¹⁷².

Au cours de la dernière décennie, des progrès considérables ont également été accomplis en matière de réduction de l'ampleur des déplacements, en lien avec la fin du conflit dans le nord. En 2006, 1,7 million de personnes vivaient en situation de déplacement dans des camps, conséquence de vingt années de lutte entre l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army - LRA) et le gouvernement. Environ 90 % de la population était déracinée dans le nord du pays à cette époque¹⁷³. Les parties au conflit ont signé une trêve en août 2006 et le gouvernement a entrepris de vider les camps de déplacés dans la foulée, transférant leurs occupants dans des camps « satellites »

avant leur réinstallation complète ailleurs. Le moment choisi et le caractère volontaire de ce déplacement ont alors suscité des inquiétudes, compte tenu de l'insécurité ambiante et de l'accès toujours limité aux services de base¹⁷⁴.

Cinq ans après la signature de l'accord de paix, le nombre de personnes déplacées par le conflit était passé sous la barre des 30 000¹⁷⁵. Malgré cette forte baisse, la pauvreté est très répandue chez les personnes rentrées chez elles et l'accès aux services essentiels, dont les soins de santé et l'éducation, fait encore défaut¹⁷⁶. Le sort vécu par beaucoup d'anciennes PDI met en lumière les défis inhérents à la réalisation de solutions durables, la pierre angulaire de la Convention de Kampala¹⁷⁷. Compte tenu du manque de données, nous continuons d'estimer à environ 30 000 le nombre d'Ougandais vivant en situation de déplacement prolongé, mais ce chiffre pourrait avoir encore diminué. D'où l'importance d'un suivi précis et régulier. Plus récemment, en 2016, 23 000 autres personnes ont dû fuir des violences électorales.

Si l'Ouganda a fait preuve d'un esprit d'initiative louable en adoptant une politique sur le déplacement interne, les problèmes évoqués plus haut soulignent la nécessité de poursuivre les efforts déployés pour appliquer ces mesures à la suite de mouvements massifs de population.

Peter Amaza se tient au milieu des huttes du village de Kibara, à Adjumani. Il a été victime de terribles brûlures lors d'une attaque rebelle en 2005 mais mène à présent une vie relativement normale, cultivant une variété locale de sésame (simsim) avec sa femme et leurs trois enfants. Photo : Will Boase pour USAID/OTI/NUTI (www.willboase.com), septembre 2010



Développement durable et déplacements en Afrique

Il est urgent de faire face à l'ampleur et aux répercussions des déplacements internes en Afrique si l'on veut progresser sur la voie du développement durable. Les ODD et l'Agenda 2063 mis au point par l'Union africaine¹⁶⁵ sont liés à la question des déplacements forcés à bien des égards. La déclaration accompagnant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que les PDI font partie des groupes les plus vulnérables de la planète¹⁶⁶. Pour que « les plus défavorisés [soient] les premiers que nous nous efforcerons d'aider » et « pour ne laisser personne de côté », il est urgent de prendre toutes les mesures nécessaires pour ralentir le rythme des nouveaux déplacements et réduire le nombre résolument élevé de personnes déracinées d'un bout à l'autre de l'Afrique¹⁶⁷. Parallèlement, un développement véritablement

durable ne peut être atteint si le problème des déplacements forcés n'est pas réglé de façon efficace.

Plusieurs cibles des ODD concernent directement les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Par exemple, « faire en sorte que tous les hommes et les femmes [...] aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété » est une étape essentielle pour protéger les PDI. De même, « réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité » contribuerait à atténuer la fréquence et les répercussions des déplacements liés aux catastrophes (objectif 1 sur l'élimination de la pauvreté)¹⁶⁸. L'objectif 11, qui vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, est important pour le nombre croissant de personnes déplacées en milieu urbain qui ont

besoin d'un « logement [...] adéquat et sûr, à un coût abordable »¹⁶⁹. Voilà un autre objectif qui ne pourra être atteint dans les villes abritant un nombre systématiquement élevé de déplacés. De même, l'objectif 16 sur l'avènement de la paix, l'accès à la justice et la mise en place d'institutions fortes est au cœur de la prévention des déplacements.

La déclaration accompagnant les ODD reconnaît que les déplacements internes entravent le développement et, avec lui, la capacité des pays africains à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés¹⁷⁰. Le fait de viser explicitement les PDI dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine contribuerait à surmonter cet obstacle.



Mettre davantage l'accent sur les liens existant entre déplacement et développement et sur la nécessité d'une collaboration intersectorielle pour contrer les effets à court et long termes de ce phénomène offre de bonnes possibilités d'enrayer l'escalade des déplacements en Afrique et d'inverser la tendance.

On considère que, compte tenu de sa capacité financière, statistique et opérationnelle, la Banque mondiale a le potentiel de changer la donne en impliquant davantage le secteur du développement¹⁸². En décembre 2016, l'Association internationale de développement (IDA), le fonds de l'institution dédié aux pays les plus pauvres du monde, a reçu des promesses de fonds à hauteur de 75 milliards de dollars. Ce montant double ainsi ses ressources pour remédier à la fragilité, aux conflits et à la violence, qui passent ainsi à plus de 14 milliards, et porte à 2 milliards le financement en faveur des réfugiés et de leurs communautés d'accueil¹⁸³.

Sachant que les conflits sont, de loin, la principale cause des situations de déplacement prolongé et de nouveaux cas en Afrique, il est nécessaire qu'une plus grande attention soit portée au règlement de ces différends et à la réduction du nombre et de la durée des crises prolongées. Le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, a récemment insisté sur ce point et a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour prévenir les conflits, résoudre les problèmes de protection et assurer la paix¹⁸⁴.

Une intervention précoce, dès le premier stade des crises naissantes, est de plus en plus considérée comme un moyen crucial de prévenir les conflits. Agir sans tarder contribue en effet à enrayer les cycles de violence et de fragilité qui sous-tendent les déplacements¹⁸⁵. Réduire les répercussions des conflits sur les civils en veillant au respect plus systématique du droit international humanitaire doit être au centre de cette stratégie. Il s'agit là non seulement d'un élément clé pour protéger la population civile et

réduire les déplacements, mais aussi d'un outil important de prévention des conflits : les faits montrent que, parfois, l'exposition à la violence engendre plus tard davantage de violence¹⁸⁶.

Élargir le cercle des intervenants offre la possibilité d'aller au-delà de la simple aide humanitaire consistant à répondre aux besoins fondamentaux des PDI. C'est là une condition préalable indispensable à la réalisation des objectifs de développement nationaux et mondiaux. Les services de développement et de planification et les ministères sectoriels des gouvernements locaux et nationaux doivent prendre la tête des initiatives visant à renforcer la résilience des personnes déplacées. En investissant dans l'amélioration des conditions de vie, de subsistance et de logement de communautés et régions tout entières, ils viendront pallier l'insuffisance de l'aide humanitaire dans de nombreuses situations de déplacement. Mais ce n'est pas tout : leur rôle de tout premier plan et leur implication directe contribueront également à renforcer la responsabilité nationale, le soutien accordé aux PDI devenant partie intégrante de la planification du développement.

RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES

La RRC est un trait d'union entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement, dans la mesure où elle contribue à réduire la fréquence et les répercussions des crises provoquées par les catastrophes. Pour l'Union africaine, elle joue un « rôle irremplaçable [...] dans la réalisation du développement durable et du renforcement de la résilience »¹⁸⁷. Des efforts considérables ont été entrepris d'un bout à l'autre du continent pour adopter et mettre en œuvre des instruments et des cadres de travail, à commencer par la stratégie régionale de RRC élaborée en 2004 et le programme d'action correspondant qui a par la suite été prolongé jusqu'en 2015, conformément au Cadre de Hyogo¹⁸⁸. Ces mesures ont été suivies d'un programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Les États africains ont également joué un rôle de tout premier plan dans la création, en 2015, de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la lignée de la Convention de Kampala, en vertu de laquelle

les États parties sont tenus de mettre au point des systèmes d'alerte précoce dans les zones de déplacement potentiel, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de RRC, des mesures d'urgence, de réduction et de gestion des catastrophes et de fournir une protection et une assistance d'urgence aux personnes déplacées¹⁸⁹.

La mise en œuvre effective de ces instruments est susceptible de réduire considérablement le nombre de personnes touchées et déplacées par les catastrophes. Lorsque la fuite est inévitable, ils contribuent à déterminer sa durée et ses répercussions et à réduire le risque de nouveaux déplacements à l'avenir. En Afrique, les stratégies de RRC sont néanmoins compromises par le manque de capacités et de ressources au niveau national et local. De ce fait, de nombreux pays connaissent encore d'importants déplacements liés aux catastrophes, dont les répercussions enferment les personnes affectées dans un cercle vicieux fait de pauvreté et de vulnérabilité. Si la réduction des risques de catastrophes joue un rôle crucial dans la prévention de nouveaux mouvements de population, elle a de plus en plus sa place dans les situations de déplacement prolongé, étant donné que de nombreuses PDI vivent dans des zones fortement exposées aux aléas naturels, comme les établissements urbains spontanés et surpeuplés situés dans des zones sujettes aux inondations (cf. section « Sous les projecteurs » consacrée au Sénégal, p. 47)¹⁹⁰.

En 2020, les pays africains devront présenter les progrès qu'ils ont réalisés par rapport à l'un des sept objectifs du Cadre d'action de Sendai, à savoir l'élaboration de stratégies et politiques nationales et locales de RRC. Si cet instrument souligne que les déplacements sont l'une des principales conséquences des catastrophes, il ne définit aucune cible mondiale, ni aucun indicateur correspondants. Les pays touchés par des déplacements réguliers et prolongés liés aux aléas devront néanmoins dûment tenir compte de ces phénomènes dans leurs stratégies nationales et établir des cibles et des indicateurs en la matière.

Pour ce faire, ils pourront se référer à plusieurs champs d'action et objectifs arrêtés dans le cadre de Sendai, dont l'objectif B sur la réduction du nombre de personnes touchées et l'objectif G sur l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide et aux informations relatives aux risques de catastrophe. L'intégration d'indicateurs spécifiques sur les déplacements dans les stratégies nationales et les programmes régionaux de RRC africains serait un bon début¹⁹¹.

LA TRANSPOSITION DE LA CONVENTION DE KAMPALA EN DROIT INTERNE

L'action du Sénégal en matière de RRC

Ces dernières années, le gouvernement du Sénégal a investi d'importantes ressources dans l'amélioration des stratégies de RRC et de gestion des catastrophes, en particulier depuis que des inondations dévastatrices se sont abattues sur Dakar en 2012, déplaçant plus de 5000 foyers¹⁹². Il a fait de la gestion des risques de catastrophe une priorité de la Direction de la protection civile et a également inscrit cette question dans sa stratégie de réduction de la pauvreté¹⁹³.

Le Sénégal est exposé à un certain nombre d'aléas naturels : inondations, sécheresse, dégradation des sols, glissements de terrain et incendies, entre autres¹⁹⁴. Les inondations annuelles sont particulièrement préoccupantes, notamment dans la banlieue de Dakar. Les pluies diluviennes de 2012, qui ont interrompu pendant plusieurs jours les services les plus élémentaires dans la capitale, ont marqué un tournant décisif dans la politique de gestion des risques d'inondation du gouvernement¹⁹⁵. Grâce au financement de la Banque mondiale, ce dernier a adopté un programme de gestion des inondations intégrant renforcement des capacités institutionnelles, aménagement urbain, construction d'infrastructures de drainage, gestion des déchets et implication des communautés dans la sensibilisation aux risques d'inondations¹⁹⁶.

Les données montrent que le développement des systèmes de drainage a protégé 100 000 personnes et 400 hectares de terre contre les pluies torrentielles qui ont frappé le pays en 2014 et 2015¹⁹⁷. Aucun déplacement majeur n'a été signalé ces années-là et le chantier se poursuit. Un projet de construction d'abris mené en 2017 par la Croix-Rouge sénégalaise aidera les communautés vulnérables à bâtir des logements sûrs et à l'épreuve des inondations¹⁹⁸.

Malgré les progrès notables réalisés, les inondations ont chassé 24 000 personnes de leur

foyer en 2016 faute de systèmes d'alerte précoce efficaces. Les services météorologiques nationaux ont indiqué qu'ils ne disposaient pas des équipements nécessaires pour prévoir la quantité de pluie et qu'ils n'avaient pas été en mesure de tirer la sonnette d'alarme¹⁹⁹. Ce n'est qu'un exemple de la vulnérabilité persistante du Sénégal aux aléas naturels qui, conjuguée à une faible capacité de réaction et à une forte exposition, accroît les risques de déplacement.

La pénurie de ressources, le manque d'infrastructures et la faiblesse des capacités institutionnelles continuent d'empêcher le Sénégal de mettre pleinement en œuvre des mesures de RRC et, ainsi, de s'acquitter des obligations prévues par la Convention de Kampala²⁰⁰. Il en va de même des pays africains en général.

Amy Gueye, une habitante de la commune de Wakhinane, à la périphérie de Dakar, évacue l'eau qui a envahi sa maison. Des pluies torrentielles ont inondé de nombreuses régions du Sénégal. Photo : FICR/ Moustapha Diallo, septembre 2013



AMÉLIORER LA BASE DE DONNÉES PROBANTES SUR LES DÉPLACEMENTS EN AFRIQUE

Bien que le plan d'action adopté par la conférence des États parties à la Convention de Kampala reconnaisse l'importance de la collecte de données, la plupart des pays membres de l'Union africaine doivent redoubler d'efforts pour recueillir et analyser des données sur les déplacements. Des estimations précises et de grande qualité nécessitent des informations complètes sur les cas de nouveaux déplacements et de mouvements secondaires et répétés, ainsi que des séries chronologiques illustrant la façon dont ces situations évoluent au fil du temps.

Ces données sont nécessaires pour chacune des principales causes sous-jacentes des déplacements et des processus responsables de l'augmentation et de la diminution du nombre de PDI. Cela inclut les facteurs de risque, les naissances et les décès survenus durant le déplacement et les facteurs liés à la réalisation de solutions durables. Les informations concernant la localité de départ des PDI et leur lieu de refuge, y compris au-delà des frontières, en font également partie.

En Afrique, comme partout ailleurs, les pays peinent à collecter ces données. En conséquence, le tableau présenté ici offre une image incomplète des déplacements internes. À titre d'exemple, les mouvements de population liés aux catastrophes à évolution lente et aux projets de développement ne sont pas pris en compte, pas plus que les processus qui déterminent la durée des déplacements et la recherche de solutions durables.

Rendre compte des déplacements secondaires et répétés est un véritable défi. L'incapacité à appréhender correctement la dynamique des mouvements des PDI compromet l'efficacité des interventions, étant donné que les personnes qui ont dû fuir à maintes reprises sont exposées à des risques et à des besoins différents et plus grands. Il est également nécessaire d'effectuer davantage d'études et de collecter plus de données sur les retours transfrontaliers pour déterminer si les réfugiés qui rentrent chez eux parviennent à remédier durablement à leur situation ou s'ils se retrouvent déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Nous avons lancé un programme de recherche spécifique axé sur le retour des réfugiés somaliens du Kenya afin de répondre à ces questions.

Un exemple de plan de préparation pour répondre aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme en Éthiopie.
© UNICEF/Mersha, 2016



Les données sur les déplacements internes liés aux conflits et à la violence sont collectées et obtenues différemment des informations concernant les mouvements de population liés aux catastrophes soudaines. Chaque méthode comporte son lot de problèmes et de limites. Dans le premier cas, les données n'étant pas associées à des événements particuliers, il est difficile, voire souvent impossible, de déterminer le début et la durée des déplacements.

Les données de séries chronologiques sur le nombre cumulé de PDI, les nouveaux déplacements et les retours sont compilées par aire géographique plutôt que par cas et sont collectées d'une façon qui ne permet pas de faire la distinction entre nouveaux déplacements et mouvements secondaires ou répétés. Sans cette information, il est impossible de saisir précisément la dynamique propre à chaque situation. Les données de séries chronologiques sur les déplacements liés aux catastrophes sont rarement collectées sur de longues périodes, voire jamais. Dans ces cas-là, nous devons déduire le nombre de personnes qui ont dû fuir en utilisant des indicateurs de substitution comme le nombre de foyers détruits. Il est ainsi difficile, voire impossible, d'estimer la durée du déplacement ou la nature des besoins et la situation des PDI.

Le manque de coordination efficace et de normes collectives de collecte de données pose également des problèmes, comme l'illustre la section « Sous les projecteurs » consacrée au recueil d'informations dans la Corne de l'Afrique. Faute de méthodologies et de définitions communes, les données sur les PDI, les réfugiés et les migrants ne nous permettent pas de brosser un tableau complet et cohérent de la mobilité humaine. Cette situation est particulièrement problématique lorsque des groupes « mélangés » de personnes sont déplacés dans les mêmes zones géographiques.

Assurer une meilleure qualité de données sur les déplacements en Afrique

Des données fiables et crédibles sont nécessaires pour aider les gouvernements à prévoir, prévenir les déplacements, s'y préparer et y répondre. Sachant que les situations varient grandement d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays, des données ventilées permettraient d'orienter des interventions adaptées. Les PDI ayant trouvé refuge dans des camps et les personnes déplacées accueillies par des communautés

urbaines ont des besoins distincts et font face à des risques différents.

Le suivi des PDI est également essentiel pour évaluer les progrès réalisés à l'égard des objectifs de réduction des déplacements internes et de réalisation des solutions durables. Les données disponibles sont souvent collectées à d'autres fins que le suivi des mouvements de population, qu'il s'agisse de l'évaluation des besoins ou de la planification des interventions. Les informations ventilées par âge, sexe, handicap, localisation et type de refuge sont rares et, lorsqu'elles sont disponibles, elles ne concernent souvent que les personnes déplacées par les conflits.

L'un des principaux facteurs à l'origine du manque de données sur les déplacements est l'absence de stratégie et de cadre cohérents pour leur collecte et leur analyse. L'Union africaine et ses États membres ont pris plusieurs engagements à ce sujet. Le plus récent figure dans le plan d'action de Harare adopté par la conférence des États parties à la Convention de Kampala, qui reconnaît l'importance de la collecte de données. L'UA a également organisé un atelier à Kampala en partenariat avec le NRC, l'IDMC et le HCR. Il s'agit du premier événement du genre exclusivement axé sur le recueil de données et la communication de rapports sur les déplacements en Afrique (cf. encadré ci-dessous)²⁰¹. L'issue des discussions renforcera le plan d'action de Harare et permettra d'harmoniser et de coordonner la collecte et l'analyse de données à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Forts de l'intérêt croissant et de la volonté politique toujours plus grande des pays en faveur de la collecte de données, nous sommes en mesure d'appuyer les systèmes nationaux de gestion de l'information à l'aide de notre base de données mondiale sur les déplacements internes et d'autres bases de données sur les dégâts causés par les catastrophes. Nous pouvons mettre à disposition nos outils analytiques pour repérer quasiment en temps réel les mouvements de population signalés et offrir notre aide en matière de prévision et de réduction des risques de déplacements futurs par le biais de notre modèle de simulation des risques de déplacement à l'échelle mondiale. L'objectif ultime de ces efforts est d'aboutir à une méthodologie harmonisée à l'échelle du continent pour suivre les déplacements et tous les processus qui y sont liés, dont les retours, et pour couvrir tous les facteurs mentionnés dans ce rapport.

Engagements des pays africains en faveur de l'amélioration de la collecte de données sur les PDI²⁰²

L'Union africaine et ses États membres ont pris un certain nombre d'engagements en matière de collecte, d'analyse et d'exploitation de données sur les déplacements internes. La Convention de Kampala enjoint les États parties à adopter un large éventail de mesures pour prévenir les déplacements arbitraires et assurer protection et assistance aux PDI, y compris par le biais de systèmes d'alerte précoce et de stratégies de gestion et réduction des risques ainsi que de préparation aux catastrophes. Elle engage également l'UA à partager les informations dont elle dispose avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples « sur la situation de déplacement, la protection et l'assistance accordées aux personnes déplacées en Afrique ». Le plan d'action de Harare adopté en 2017 réaffirme l'importance de la collecte de données.

La protection et la réinsertion des PDI est un élément clé de la politique de

reconstruction et du développement post-conflit de l'UA, qui appelle à l'harmonisation, la coordination et l'échange d'informations. Le pilier huit de la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire de 2015 reconnaît également que « des données crédibles et fiables jouent un rôle important dans le renforcement des capacités de prévision, de prévention, d'intervention et d'adaptation des États » face aux crises humanitaires comme les déplacements. Il exhorte les États à investir dans « la production de connaissances, l'innovation et la recherche » et dans « le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne l'utilisation systématique des données existantes et la collecte de nouvelles données, ainsi que l'analyse et le partage de l'information ».

À cela vient s'ajouter le Cadre politique humanitaire de l'Union africaine, qui appelle la Commission de l'UA à développer un « réseau d'échange et de communication d'informations avec les acteurs/experts humanitaires et les institutions nationales » chargés d'intervenir pour remédier aux déplacements.

Lors de son premier atelier sur le recueil d'informations concernant

les déplacements, qui s'est tenu en novembre 2017, l'UA a organisé des consultations sur l'élaboration d'une feuille de route africaine destinée à améliorer la collecte, l'analyse et l'exploitation de données. Cet instrument viendra alimenter les mécanismes régionaux globaux sur les statistiques et les données existant déjà. La feuille de route sera pilotée par les pays membres, qui en auront la maîtrise exclusive, et liée aux critères de référence de l'UA en matière de déplacements, à son Agenda 2063, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs fixés par les cadres internationaux, comme le Cadre d'action de Sendai. Son but est de renforcer les capacités et les mécanismes existants des agences de Nations unies et d'autres organes spécialisés.

Les membres africains de l'Assemblée générale des Nations unies ont également reconnu l'importance de collecter et de partager des données sur les déplacements, y compris en collaborant avec l'IDMC, dans plusieurs résolutions sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées. La dernière en date remonte à 2015²⁰³.

CONCLUSION

L'Afrique s'enfoncé actuellement dans une grave crise de déplacement. On estime que 12,6 millions de personnes étaient déracinées du fait des conflits, de la violence et des catastrophes à la fin de 2016. Durant la même année, les conflits non résolus qui déchirent le continent ont contraint 2,6 millions de personnes à fuir leur foyer, soit le plus grand nombre de déplacements liés à ce facteur au monde. Ces chiffres sont plus élevés que ceux de 2015 et les premières estimations dont on dispose suggèrent qu'ils le seront plus encore en 2017. Derrière ces statistiques, il y a des millions de filles, de garçons, de femmes et d'hommes, dont beaucoup ont perdu leur maison, leurs moyens de subsistance et leurs communautés et risquent de voir leur vie bouleversée pendant des années, voire des décennies, piégés en situation de déplacement prolongé.

En adoptant la Convention de Kampala en 2009, les pays africains ont montré la voie à suivre et la volonté politique dont ils ont fait preuve en convenant du premier traité régional au monde sur le déplacement interne est plus que jamais nécessaire aujourd'hui. L'année 2019 marquera le 10^{ème} anniversaire de cet événement historique et il est urgent d'aller de l'avant en faisant des engagements pris une réalité pour les millions de PDI du continent. La ratification de la convention par tous les États membres serait un bon point de départ, mais sa mise en œuvre demeure plus importante encore.

Chaque cas recensé est bien plus qu'un drame personnel : les déplacements compromettent les

progrès réalisés en matière de développement et ont de sérieuses répercussions sur la réalisation à venir des objectifs de nombreux pays et régions d'Afrique. L'ampleur des déplacements, leurs causes et leurs conséquences dépassent la portée de la seule aide humanitaire. En effet, une approche aussi limitée à l'égard d'un phénomène qui est essentiellement un enjeu de développement risque de perpétuer les causes profondes et immédiates qui débouchent sur les déplacements. La complexité des facteurs sous-jacents et les répercussions à long terme de ce phénomène ont été ignorées trop longtemps. Les compétences, les mandats et les capacités d'un ensemble de parties prenantes – des humanitaires à la classe politique, en passant par les acteurs du développement – sont nécessaires si l'on veut s'attaquer aux facteurs qui provoquent et alimentent les déplacements en Afrique.

Aussi alarmants les chiffres présentés dans ce rapport soient-ils, ils restent sans aucun doute bien en-deçà de la réalité. Les déplacements causés par les catastrophes à évolution lente et les projets de développement ne sont pas pris en compte et on ignore le nombre de personnes contraintes de vivre en situation de déplacement à la suite de catastrophes soudaines. Si des éléments probants et des données de meilleure qualité peuvent contribuer à orienter des interventions plus adaptées, c'est d'un renouvellement de la volonté politique des États africains dont nous avons surtout besoin pour remédier globalement aux crises de déplacement qui touchent le continent.

Nyakuan Dador, originaire de Mangateen, est photographiée dans une école sur le site de la Protection des civils (PoC) des Nations unies à Djouba, au Soudan du Sud. Mère de six enfants, elle est déplacée avec sa famille depuis le début de la guerre civile en 2013. Photo : NRC/ Albert Gonzalez Farran, novembre 2016



NOTES

1. UA, Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), 2009, disponible à l'adresse <https://goo.gl/b1YbFB>
2. UA, Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), 15 juin 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/yrDiWP>
3. *Ibid*
4. CICR, Traduire la Convention de Kampala dans la pratique : exercice de bilan, 13 février 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/SvrMng>
5. *Ibid*
6. IDMC, From Kampala to Istanbul : Advancing global accountability for IDPs through law and policy making, 19 mai 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/XwrFU2>
7. ISS, Less armed conflict but more political violence in Africa, 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NDq1Ap>; Peace Research Institute Oslo, Trends in Armed Conflict, 1946-2016, février 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NyEdKF>
8. ISS, Less armed conflict but more political violence in Africa, 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NDq1Ap>
9. *Ibid*
10. Données fournies par l'Uppsala Conflict Data Program, disponibles à l'adresse <https://goo.gl/vdS47w>
11. OCDE, États de fragilité 2016 : Comprendre la violence, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/8LjwLP>
12. ACLED, Political Violence and Protest Event Totals over Time by Event Type, 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/4RuSd6>
13. ACLED, Trend 3: Violence Against Civilians in 2016, 18 janvier 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/GUGHXN>
14. Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement, 2011, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Kz7kPn>
15. Groupe sectoriel Protection Soudan du Sud, Protection Situation Update : Violence in the Malakal PoC Site, 17-18 février 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/SoA3y3>
16. The Guardian, 48 Women Raped Every Hour in Congo, Study Finds, 12 mai 2011, disponible à l'adresse <https://goo.gl/1hh9XD>
17. Johnson, K. et al., Association of Sexual Violence and Human Rights Violations with Physical and Mental Health in Territories of the Eastern Democratic Republic of the Congo, 4 août 2010, disponible à l'adresse <https://goo.gl/a12bGR>
18. Humanity in Action, Hope in the Shadows : Male Victims of Sexual Assault in the Democratic Republic of Congo, 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/svojTW>; The Guardian, The Rape of Men : The Darkest Secret of War, 17 juillet 2011, disponible à l'adresse <https://goo.gl/VxhMRk>
19. UNHCR, Young Congolese Men Fear Forced Recruitment, Flee to Uganda, 24 décembre 2012, disponible à l'adresse <https://goo.gl/tiwHVJ>
20. CICR, Internal Displacement in North East Nigeria : Operationalising the Kampala Convention in Borno, Adamawa and Yobe states, 31 décembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/TbGdgl>
21. UNICEF Soudan du Sud, Wau Humanitarian Situation Report, 18 juillet 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/LFU36W>
22. UNICEF, Des centaines d'enfants recrutés par des groupes armés au Soudan du Sud, 19 août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/9EaMkL>
23. OCHA Policy and Studies Series, Breaking the Impasse : reducing protracted displacement as a collective outcome, 2017, p. 15, disponible à l'adresse <https://goo.gl/XMv6Wf>
24. *Ibid*
25. Peace Research Institute Oslo, War is Development in Reverse, 25 septembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/pFYabb>
26. Peace Research Institute Oslo, Peace on Earth ? The Future of Internal Armed Conflict, 12 juin 2014, disponible à l'adresse <https://goo.gl/aieRkg>; Fearon, J. et Laitin, D., Ethnicity, Insurgency, and Civil War, Stanford University, 20 août 2001, disponible à l'adresse <https://goo.gl/LpWrPD>
27. Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement, 2011, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Kz7kPn>
28. IDMC, Leaving no one behind : Internal displacement and the 2030 agenda for sustainable development, 25 septembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Mw8st5>
29. Climate Refugees, Shrinking Options : The Nexus Between Climate Change, Displacement and Security in the Lake Chad Basin, septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/hqvDMo>
30. UNISDR, Réduction du risque de catastrophe : Bilan mondial, 2015, p. 99, disponible à l'adresse <https://goo.gl/DddHbD>
31. *Ibid*, p. iii
32. *Ibid*, pp. 95-96
33. *Ibid*, p. 98
34. Ghimire, R., Ferreira, S. et Dorfman, J., Flood-Induced Displacement and Civil Conflict, World Development, Volume 66, février 2015, pp. 614-628, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jKtfn5>
35. Shanker, S., Miguel, E. et Sergenti, E., Economic Shocks and Civil Conflict : An Instrumental Variables Approach, Journal of Political Economy, 112(4), 2014, pp. 725-753, disponible à l'adresse <https://goo.gl/giseRC>
36. Worldometers, World Population, disponible à l'adresse <https://goo.gl/w4J95u>
37. IDMC, Reducing displacement risk in the Greater Horn of Africa : A baseline for future work, 26 septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/bbm18y>
38. Groupe sectoriel Abris Éthiopie, Coordinating Humanitarian Shelter, 31 décembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CTPo7J>
39. UNHCR, Population Statistics, disponible à l'adresse <https://goo.gl/ZXQPuk>
40. Entretien avec l'IDMC, 12 octobre 2017
41. *Ibid*
42. OCHA, CAR : Incessant violence reaches same alarming levels as in 2014, 13 juillet 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/pAiQQK>
43. OCHA, CAR : Humanitarian response remains largely underfunded despite sharp increase in needs, 15 septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/EChcnK>
44. OCHA, Ethiopia Weekly Humanitarian Bulletin, 16 mai 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NWQK4F>
45. Relief Web, Ethiopia Floods, avril 2016, disponible

- à l'adresse <https://goo.gl/Ng8c7S>
46. OCHA, Ethiopia : Humanitarian Response, situation report No.6, 31 octobre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/37ERMw>
 47. OCHA, 2017 Humanitarian Needs Overview : South Sudan, décembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jz7jpQ>
 48. OIM Nigeria, Displacement Tracking Matrix : Round XIII Report, décembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/xay25n>
 49. OCHA, Lake Chad Basin : Crisis Update No.6, 15 août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/BhVDh5>; OCHA, Lake Chad Basin : Crisis Update No.10, 8 décembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/vSZ6oG>; WFP, Emergency Food Security Assessment in Three North East States (Adamawa, Borno and Yobe) of Nigeria, avril 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Xs9mU4>
 50. Afrique Direct, Congo : Conditions de vie horribles pour les personnes déplacées, novembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/L4Rcco>
 51. Entretien avec l'IDMC, 12 octobre 2017
 52. OCHA, République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées, 30 septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/dqBFRJ>
 53. Conseil de sécurité des Nations unies, RDC : Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2018 et réduit sa composante militaire, 31 mars 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Zdbuxp>
 54. Entretien avec l'IDMC, 12 octobre 2017
 55. FAO, République démocratique du Congo : Les conflits aggravent l'insécurité alimentaire, 14 août 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/1H4Dxa>
 56. ACAPS/Start Network, The Gambia : politically induced displacement, 26 janvier 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/dswpZk>
 57. Coordonnateur résident des Nations unies, Mozambique : Cyclone Dineo, Flash Update No.3, 20 février 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/VKWfVL>
 58. USAID, Southern Africa : Disaster Response, Fact Sheet N°6, 22 mars 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/PjL5t8>
 59. OCHA, Horn of Africa : A Call for Action, février 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/aYUNYn>
 60. Entretien et correspondance électronique de l'IDMC avec le Groupe sectoriel Abris-Articles non alimentaires, septembre 2017
 61. CICR, Emergency Plan of Action Ethiopia : Floods, 22 septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jzCsjc>
 62. *Ibid*
 63. BBC, What is behind Ethiopia's wave of protests ?, 22 août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/4x9gKW>
 64. Al-Jazeera, Ethiopia lifts state of emergency imposed in October, 5 août 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/s8Z14R>; ACLED, Country Report : Popular Mobilisation in Ethiopia : An Investigation of Activity from November 2015 to May 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/zDC6nj>
 65. BBC, What is behind clashes in Ethiopia's Oromia and Somali regions ?, 18 septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CKoAm8>
 66. OCHA, Juba : Reported Conflict Hotspots and Displacement, 13 juillet 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/X31W6o>; IDMC, Internal Displacement Update, janvier-août 2016, p. 5, disponible à l'adresse <https://goo.gl/dnXkn1>
 67. IDMC, Internal Displacement Update, 6-16 octobre 2016, p. 4, disponible à l'adresse <https://goo.gl/8YksGY>
 68. IDMC, Internal Displacement Update, 15 décembre 2016 – 11 janvier 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/7XyFjm>
 69. IDMC, Internal Displacement Update, 20 octobre – 2 novembre 2016, p. 3, disponible à l'adresse <https://goo.gl/3S3gai>
 70. IDMC, Internal Displacement Update, 1^{er} septembre – 10 octobre 2016, p. 4, disponible à l'adresse <https://goo.gl/N6TcFF>
 71. *Ibid*, p. 4; IDMC, Internal Displacement Update, 17-30 novembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/UXsPLM>
 72. IDMC, Internal Displacement Update, 1^{er} septembre – 10 octobre 2016, p. 4, disponible à l'adresse <https://goo.gl/irAfAA>
 73. OCHA, République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées, mars 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Yua7Yo>; IRIN, Displaced Congolese Civilians sent back to a Widening War, 11 juillet 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/ZEMg9r>
 74. IRIN, Briefing : The Conflict in Kasai, 31 juillet 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/BXsWJL>; OCHA, République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées, mars 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Yua7Yo>
 75. ODI/IDMC, Protracted displacement : uncertain paths to self-reliance in exile, septembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/d26Rt1>
 76. IDMC, Global Overview 2015 : People internally displaced by conflict and violence, mai 2015, p. 64, disponible à l'adresse <https://goo.gl/JZvFDP>
 77. UNISDR, African Countries Boost Risk Knowledge, 20 mai 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/1kmxYk>
 78. Pour établir une distinction plus précise entre les déplacements liés aux aléas à risque extensif et ceux liés aux catastrophes à risque intensif dans notre base de données, nous avons comparé les données pays correspondantes dans la base de données mondiales sur les catastrophes, EM-DAT. Pour qu'un phénomène soit considéré comme présentant un risque intensif, EM-DAT impose un seuil d'entrée de 10 décès ou plus, de 100 personnes affectées ou plus, la déclaration de l'état d'urgence ou un appel à l'aide internationale. Les événements qui ne remplissent pas l'un de ces critères rentrent dans la catégorie des aléas à risque extensif. Pour de plus amples informations, cf. EM-DAT, disponible à l'adresse <https://goo.gl/E1ANh7>
 79. UNISDR, Réduction du risque de catastrophe : Bilan mondial 2015, pp. 92-98, disponible à l'adresse <https://goo.gl/DddHbD>
 80. UNISDR, Réduction des risques de catastrophe : Bilan mondial 2011 : Révéler le risque, redéfinir le développement, disponible à l'adresse <https://goo.gl/iZzz9C>
 81. UNITAR-UNOSAT, Situation Analysis Report : Floods in Sudan, août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/eekeyl>
 82. Prevention Web, Intensive and Extensive Risk, disponible à l'adresse <https://goo.gl/8VMMa1>
 83. Pour plus de détails sur la méthodologie, cf. IDMC, Global Disaster Displacement Risk : A baseline for future work, octobre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NF3v8K>
 84. IDMC, Global Disaster Displacement Risk : A baseline for future work, octobre 2017, p. 6 et p. 9, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NF3v8K>

85. *Ibid*, p. 7 et p. 25
86. *Ibid*, p. 10
87. Pour la terminologie, cf. UNISDR, Terminologie pour la Prévention des risques de catastrophe, 2009, disponible à l'adresse <https://goo.gl/8bG4B7>
88. IDMC, Reducing displacement risk in the Greater Horn of Africa, septembre 2017, p. 16, disponible à l'adresse <https://goo.gl/xxLDd3>
89. IDMC, Global Displacement Risk Model, disponible à l'adresse <https://goo.gl/GxSi7H>
90. IDMC, Global Disaster Displacement Risk : A baseline for future work, octobre 2017, pp.18-19, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NF3v8K>
91. IDMC, Reducing displacement risk in the Greater Horn of Africa, septembre 2017, p. 16, disponible à l'adresse <https://goo.gl/xxLDd3>
92. Cf. Inform, Index for risk management, disponible à l'adresse <https://goo.gl/wJl7s7>; IDMC, Global Disaster Displacement Risk : A baseline for future work, octobre 2017, pp.18-19, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NF3v8K>
93. IDMC, Global Disaster Displacement Risk : A baseline for future work, octobre 2017, p. 18, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NF3v8K>
94. IDMC/NRC, Understanding the root causes of displacement : towards a comprehensive approach to prevention and solution, décembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/zB4dJp>; UNESCO, Migration as a development challenge : analysis of root causes and policy implications, 26 janvier 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/U7DVMC>
95. PRIO, Root causes and drivers of migration : Implications for humanitarian efforts and development cooperation, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/oaLJ7a>
96. The Guardian, Darfur conflict heralds era of wars triggered by climate change, UN report warns, 23 juin 2007, disponible à l'adresse <https://goo.gl/mAuBYQ>
97. IDMC/NRC, Understanding the root causes of displacement : towards a comprehensive approach to prevention and solution, décembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/zB4dJp>
98. UNHCR, Preliminary concept paper for the High Commissioner's Dialogue on Protection Challenges : Understanding and addressing root causes of displacement, 16 décembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/tXvmcl>
99. Euractiv, Mimica : « il faut lier migration et aide au développement en Afrique », 2 mai 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/EzDRZt>; Commission européenne, The EU Emergency Trust Fund for Africa, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CRJ3fR>
100. ONU, Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, 19 septembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/3Fy1QK>
101. UNHCR, Preliminary concept paper for the High Commissioner's Dialogue on Protection Challenges : Understanding and addressing root causes of displacement, 16 décembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/tXvmcl>
102. ISS, Africa's future is urban, 2 décembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/qR4Vjd>; Perspectives économiques en Afrique, Villes durables et transformation structurelle, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/fus4S5>
103. Cronin, A., Shrestha, D. et Spiegel, P., L'eau : Les nouveaux défis, Revue Migrations Forcées, 2008, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NVq5ZZ>
104. *Ibid*; GIEC, Changements climatiques 2007 : Rapport de synthèse, 2007, p. 11, disponible à l'adresse <https://goo.gl/sVRukA>
105. Cronin, A., Shrestha, D. et Spiegel, P., L'eau : Les nouveaux défis, Revue Migrations Forcées, 2008, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NVq5ZZ>
106. *Ibid*, p.444-446 ; Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, disponible à l'adresse <https://goo.gl/WBZWwyM>
107. Climate Refugees, Shrinking Options : the nexus between climate change, security and displacement in the Lake Chad Basin, 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NsGxRY>
108. *Ibid*
109. *Ibid*
110. United States Institute for Peace, Climate Change Adaptation and Conflict in Nigeria, juin 2011, disponible à l'adresse <https://goo.gl/aHJwM7>
111. *Ibid*
112. Cf. par exemple : Euractiv, The real wave of refugees is yet to come, 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/chZLzV> ; Jónsson, G., The environmental factor in migration dynamics – a review of African case studies, International Migration Institute, 2010, disponible à l'adresse <https://goo.gl/ZC6uS4>
113. Regional Mixed Migration Secretariat, Drought : A contributing or limiting factor in migration ?, 18 mai 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jzvGca>
114. PRIO, Root causes and drivers of migration : Implications for humanitarian efforts and development cooperation, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/oaLJ7a>
115. Commission européenne, Research on Migration : Facing Realities and Maximising Opportunities, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/h7GrgK>
116. Skeldon, R., International migration as a tool in development policy : a passing phase ? Population and Development Review, Vol. 34, 2008, pp. 1-18, disponible à l'adresse <https://goo.gl/a5PqY4>
117. Cavanagh, C. J., Enclosure, dispossession, and the green economy : new contours of internal displacement in Liberia and Sierra Leone ?, African geographical Review, 2017, p. 1, disponible à l'adresse <https://goo.gl/aZ9RZB>
118. Twomey, H., Displacement and dispossession through land grabbing in Mozambique : The limits of international and national legal instruments, Refugee Studies Centre, 2014, p. 3, disponible à l'adresse <https://goo.gl/JZCxz7>
119. *Ibid*, p. 4
120. Carmody, P. et Taylor, D., Globalisation, Land grabbing, and the Present-Day Colonial State in Uganda : Colonisation and its Impacts, Journal of Environment and Development, Vol. 25, 2016, p. 104.
121. Twomey, H., Displacement and dispossession through land grabbing in Mozambique : The limits of international and national legal instruments, Refugee Studies Centre, 2014, p. 3, disponible à l'adresse <https://goo.gl/JZCxz7>
122. Carmody, P. et Taylor, D., Globalisation, Land grabbing, and the Present-Day Colonial State in Uganda : Colonisation and its Impacts, Journal of Environment and Development, Vol. 25, 2016, p. 100; Twomey, H., Displacement and dispossession through land grabbing in Mozambique : The limits of international and national legal instruments, Refugee Studies Centre, 2014, p. 3, disponible à l'adresse <https://goo.gl/JZCxz7>
123. Oakland Institute, Understanding land investment deals in Africa, Massive deforestation portrayed as sustainable development : the deceit of Herakles farms in Cameroon, septembre 2012, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Bn7M0s>

124. *Ibid*
125. Cavanagh, C. J., Enclosure, dispossession, and the green economy : new contours of internal displacement in Liberia and Sierra Leone ?, *African geographical Review*, 2017, p. 3, disponible à l'adresse <https://goo.gl/aZ9RZB>
126. *Ibid*, p. 3
127. Carmody, P. et Taylor, D., Globalisation, Land grabbing, and the Present-Day Colonial State in Uganda : Ecolonisation and its Impacts, *Journal of Environment and Development*, Vol. 25, 2016, p. 101
128. Cavanagh, C. J., Enclosure, dispossession, and the green economy : new contours of internal displacement in Liberia and Sierra Leone ?, *African geographical Review*, 2017, p. 4, disponible à l'adresse <https://goo.gl/aZ9RZB>
129. *Ibid*, p. 6 et p. 10
130. MSF, Niger : time stands still for those displaced by Boko Haram conflict, 28 avril 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/UKQAzC>
131. Davenport, C. A., Moore, W.H. et Poe, S.C., Sometimes You Just Have to Leave : Domestic Threats and Forced Migration, 1964–1989, *International Interactions*, 2003, disponible à l'adresse <https://goo.gl/c6DLZD>; Lindley, A., Leaving Mogadishu : Towards a Sociology of Conflict-Related Mobility, *Journal of Refugee Studies*, Vol. 23, 2010, pp. 2–21, disponible à l'adresse <https://goo.gl/D8Kp4X>
132. Baviskar, A., Breaking Homes, Making Cities : Class and Gender in the Politics of Urban Displacement, in *Displaced by Development : Confronting Marginalisation and Gender Injustice*, SAGE Publications, 2009.
133. Banque mondiale, Forcibly displaced: Toward a development approach supporting refugees, the internally displaced, and their hosts, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/nuWzAb>
134. *Ibid*
135. ACAPs, Somalia : Displacement in Gaalkacyo, 20 octobre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/sUGRbD>
136. OCHA, Humanitarian bulletin : Nigeria, 10 janvier 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/02xsmb>
137. Banque mondiale, Forcibly displaced: Toward a development approach supporting refugees, the internally displaced, and their hosts, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/nuWzAb>
138. UNHCR, Global Trends : Forced displacement in 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/HmFRbV>
139. *Ibid*
140. Initiative Nansen, Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques, vol. 1, décembre 2015, p. 6, disponible à l'adresse <https://goo.gl/UJNmhv>
141. IDMC, The Invisible Majority, Internal displacement and the global compact on refugees : are today's returning refugees tomorrow's IDPs ?, novembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/WMqsvA>
142. OUA, Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, 1969, disponible à l'adresse <https://goo.gl/GHHpvM>
143. Banque mondiale, Forcibly displaced : Toward a development approach supporting refugees, the internally displaced, and their hosts, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/nuWzAb>
144. Refugees Deeply, Refugees don't believe Burundi's leader that it is safe to go home, 9 octobre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/ZGKkTE>
145. Human Rights Watch, « Forcés à monter dans des camions comme des animaux : Expulsions massives et abus par le Cameroun à l'encontre de réfugiés nigériens », 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/GYL3GK>
146. Geopolitics, Deportation and the Micropolitics of Exclusion : The Rise of Removals from the UK to Sri Lanka, avril 2012, disponible à l'adresse <https://goo.gl/keZE2S>
147. Commission européenne, La Commission annonce un nouveau cadre pour les partenariats de migration : une coopération renforcée avec les pays tiers pour mieux gérer les migrations, 7 juin 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/i8GvtE>
148. Focus on Land in Africa, Land Restitution in South Africa, 2012, disponible à l'adresse <https://goo.gl/fq4e4u>; International Crisis Group, Les terres de la discorde (II) : Restitution et réconciliation au Burundi, 17 février 2014, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NRG7UU>; Refugees Deeply, Despite war and weak laws, refugees push to take back occupied homes, 5 septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/5rtSfr>
149. Harild, N., Christiansen, A. et Zetter, R., Sustainable refugee return : triggers, constraints, and lessons on addressing the development challenges of forced displacement, 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Z1ASuR>
150. IDMC, The Invisible Majority, Internal Displacement and the Global Compact on Refugees : are today's returning refugees tomorrow's IDPs ?, novembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/WMqsvA>
151. *Journal on Migration and Human Security*, Safe and Voluntary Refugee Repatriation : From Principle to Practice, 2016, pp. 141-147, disponible à l'adresse <https://goo.gl/sDJ2mK>
152. Centre d'actualités de l'ONU, Le PAM réduit les rations alimentaires pour les réfugiés au Kenya faute d'argent, 2 octobre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/ajDibj>
153. Médecins Sans Frontières, Dadaab : Retour forcé en Somalie, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Gd7Fmb>; UNHCR, Dadaab Refugee Camps, Kenya: UNHCR Dadaab Bi-Weekly Update, 1^{er}-15 septembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Wn1VNF>; REACH, Dadaab Movement and Intentions Monitoring, Garissa County, Kenya, mai-juin 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/RnCzXk>
154. UNHCR, Position on Returns to Southern and Central Somalia, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Votsi6>
155. Reliefweb, Somalia : Drought 2015-2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/sZxKQa>
156. UNHCR, Voluntary Repatriation of Somali Refugees from Kenya, 31 décembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/QvBfp5>
157. OCHA, Horn of Africa : Humanitarian impacts of drought, 31 mars 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/SAr8nz>
158. UA, Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), 15 juin 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/yrDiWP>
159. OUA, Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, 1969, disponible à l'adresse <https://goo.gl/GHHpvM>
160. Cf. par exemple : IDMC, Adopting and implementing Somaliland's draft policy framework on internal displacement, mars 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/tiwXGS>; IDMC, A review of the legal framework in Zimbabwe relating to

- the protection of IDPs, décembre 2014, disponible à l'adresse <https://goo.gl/KY1PfV>
161. UA, High-Level Panel on Humanitarian Effectiveness in Africa, mai 2016, disponible à l'adresse <http://goo.gl/CLqwKK>; UA, Position africaine commune (PAC) sur l'efficacité de l'aide humanitaire, 29 décembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/xx5sav>
 162. Banque mondiale, Forcibly displaced : Toward a development approach supporting refugees, the internally displaced, and their hosts, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/nuWzAb>
 163. IDMC, Two steps forward, one step back : Internal displacement and the 2030 Agenda on Sustainable Development, juillet 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/WkYU4N>
 164. IDMC, Leaving No One Behind : Internal Displacement and the 2030 Agenda for Sustainable Development, 25 septembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/u6CJvC>
 165. ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, 25 septembre 2015, p. 7, disponible à l'adresse <https://goo.gl/FEkfav>
 166. *Ibid*, p. 3
 167. *Ibid*, p. 16
 168. *Ibid*, p. 23
 169. *Ibid*, p. 5
 170. République d'Ouganda, The National Policy for Internally Displaced Persons, août 2004, disponible à l'adresse <https://goo.gl/gxWbTc>
 171. République d'Ouganda et Université de Bern, Workshop on the Implementation of Uganda's National Policy for Internally Displaced Persons, 3-4 juillet 2006, disponible à l'adresse <https://goo.gl/2R6Pqj>; Global Legal Monitor, African Union, Uganda : Convention on Displaced Persons Ratified, 25 février 2010, disponible à l'adresse <https://goo.gl/gosEG5>
 172. Brookings, La politique des personnes déplacées de l'Ouganda, 31 janvier 2007, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jEiQoq>
 173. New Vision, Uganda : 10,000 leave Pabbo camp, 20 avril 2006, disponible à l'adresse <https://goo.gl/bSVFdf>
 174. IDMC, Uganda : internal displacement in brief, 31 décembre 2013, disponible à l'adresse <https://goo.gl/JZHhcq>
 175. IDMC, New displacement in Uganda continues alongside long-term recovery needs, 23 janvier 2014, disponible à l'adresse <https://goo.gl/g9pGb7>
 176. Selon le Cadre conceptuel de l'IASC sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (p. 5), « une solution durable est mise en place lorsque des personnes qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifiques liées à leur déplacement et que ces personnes jouissent des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement ». Cf. <https://goo.gl/d7Ub4T>
 177. IDMC, Leaving No One Behind : Internal Displacement and the 2030 Agenda for Sustainable Development, 25 septembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/u6CJvC>
 178. ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, 25 septembre 2015, p. 7, disponible à l'adresse <https://goo.gl/FEkfav>
 179. *Ibid*, p. 3
 180. *Ibid*, p. 5
 181. ICVA, The « New Way of Working » examined, septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/g1wPX8>
 182. Actuellement, les opérations de la Banque mondiale sur les déplacements forcés en Afrique englobent un projet communautaire de développement, de construction d'infrastructures et de renforcement des capacités et des moyens de subsistance dans la région des Grands Lacs d'un montant de 73 millions de dollars et un projet de 273 millions de dollars axé sur les services sociaux, les débouchés économiques et la gestion de l'environnement dans la Corne de l'Afrique. Cf. Banque mondiale, Forced Displacement, 15 juin 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/BjXKkP>
 183. Grandi, F., Statement to the United Nations Security Council, 2 novembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/xZhF1N>
 184. OCDE, États de fragilité 2016 : Comprendre la violence, 2016, p. 155, disponible à l'adresse <https://goo.gl/8LjwLP>
 185. *Ibid*
 186. UA, Onzième session du groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophes, 26-27 septembre 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/YvP1Ym>
 187. UA et UNISDR, La Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, 2004, disponible à l'adresse <https://goo.gl/zta3oo>
 188. UA, Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), article 4.2., 2009, p. 6, disponible à l'adresse <https://goo.gl/b1YbFB>
 189. OCHA, Breaking the Impasse : reducing protracted displacement as a collective outcome, 2017, p. 4, disponible à l'adresse <https://goo.gl/HHQgEW>
 190. NRC, Displacement and DRR : Putting Displacement in Regional and National Disaster Risk Reduction Policies in Africa, septembre 2017.
 191. Relief Web, Senegal Floods, août 2012, disponible à l'adresse <https://goo.gl/86hXuH>
 192. GFDNR, Senegal : Country Profile, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CTVVWB>
 193. UNISDR, Senegal embraces technology in disaster risk reduction, 19 septembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/V7aL3y>
 194. Banque mondiale, Vers une gestion durable des risques d'inondations dans la banlieue de Dakar, 3 février 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Bs9rq4>
 195. *Ibid*
 196. *Ibid*
 197. CICR, New flood-proof homes for families in northern Senegal, 30 juin 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CR5VLu>
 198. BRACED, Inondations au Sénégal en 2016 : Des inondations à Kaffrine révèlent un besoin d'alerte à la communauté et de préparation, 15 août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Ts2mz3>
 199. IDB, Disaster Risk Management Challenges in Sub-Saharan Africa, Side Event during 40th Annual Meeting of IDB, 8 juin 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/RZMwnw>
 200. UA, Plan of Action for the implementation of the Kampala Convention adopted by the Conference of State Parties, 5 avril 2017, disponible à l'adresse <https://goo.gl/22a4fV>
 201. IDMC, Rapport sur les déplacements internes en Afrique, décembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/gPZ7Y6>
 202. Nations unies, Aide et protection en faveur des déplacés, Résolution 70/165, 17 décembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/JTU3p8>



The Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) is the leading source of information and analysis on internal displacement worldwide. Since 1998, our role has been recognised and endorsed by United Nations General Assembly resolutions. IDMC is part of the Norwegian Refugee Council (NRC), an independent, non-governmental humanitarian organisation.

The Internal Displacement Monitoring Centre

www.internal-displacement.org

3 rue de Varembé, 1202 Geneva, Switzerland

 www.facebook.com/InternalDisplacement

+41 22 552 3600 | info@idmc.ch

 www.twitter.com/IDMC_Geneva